



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD AVESNOIS

RAPPORT DE PRESENTATION

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 1 – Analyse territoriale

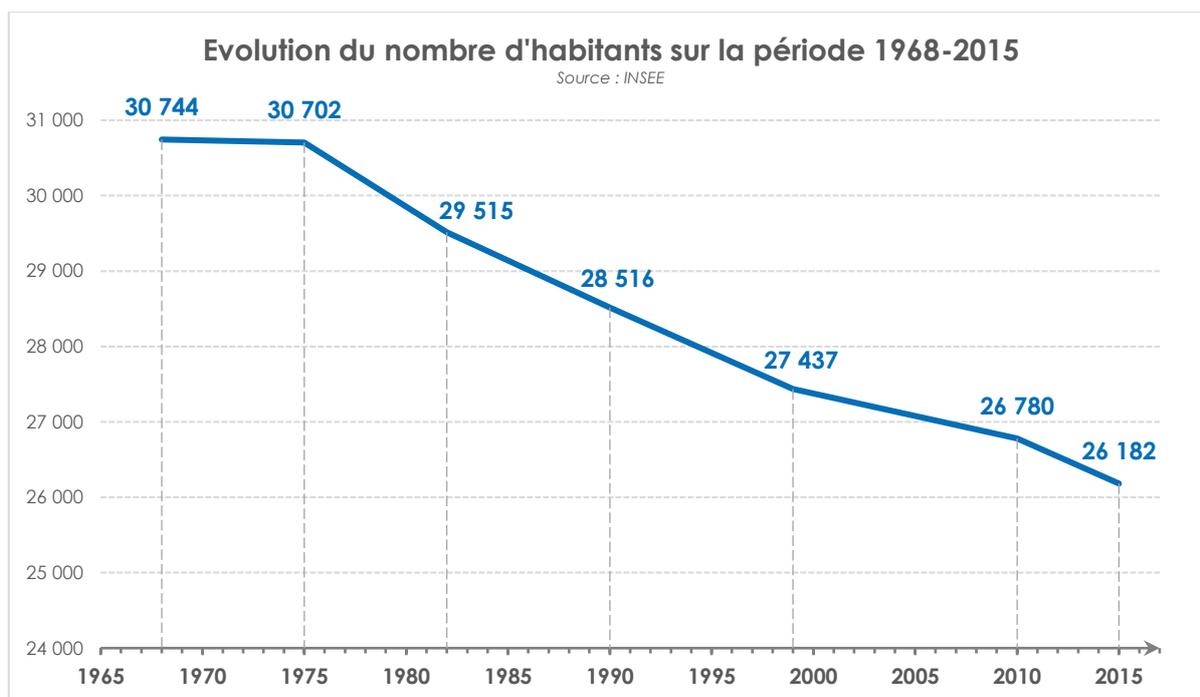
SOMMAIRE

I-	Démographie	3
II-	Caractéristiques sociales et insertion.....	14
A-	Une structure sociologique bouleversée.....	14
B-	Des difficultés face à l'emploi	19
III-	Habitat.....	22
A-	Caractéristiques quantitatives du parc de logements	22
IV-	Economie et services marchands.....	34
A-	La stabilisation du volume d'emplois.....	34
B-	Un tissu économique dense et relativement diversifié	38
C-	Une augmentation de la densité artisanale.....	43
D-	Les caractéristiques commerciales.....	45
E-	Une concentration des emplois dans la commune de Fourmies	47
V-	Equipements et services non marchands	48
A-	Des équipements publics majoritairement situés à Fourmies	50
B-	Un maillage d'équipements et services scolaires dense	50
C-	Des disparités en matière de santé	51
VI-	Mobilité et transport.....	57
	Un faible taux d'équipement automobile.....	57
	Des migrations domicile-travail fortement dépendantes de la voiture	57
	Accidentologie.....	60
	Des transports en communs majoritairement utilisés par les étudiants	61
	Les principaux générateurs de déplacements	62
	Les pôles d'emploi et d'activités.....	62
	Les équipements	63
	Les capacités de stationnement	64
VII-	Consommation de l'espace.....	65
	Les grands équilibres du territoire	65
	Analyse de la consommation d'espaces 2005-2015.....	81
	Un territoire concerné par une situation d'étalement urbain	95
VIII-	Numérique	98

I- Démographie

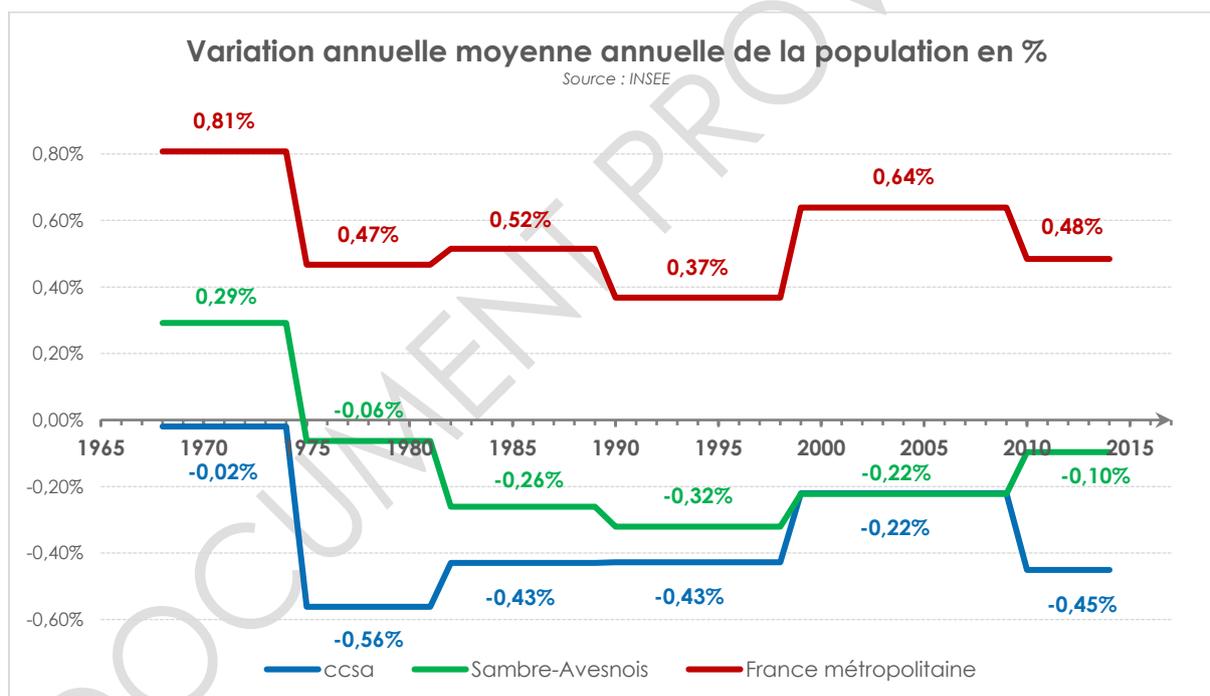
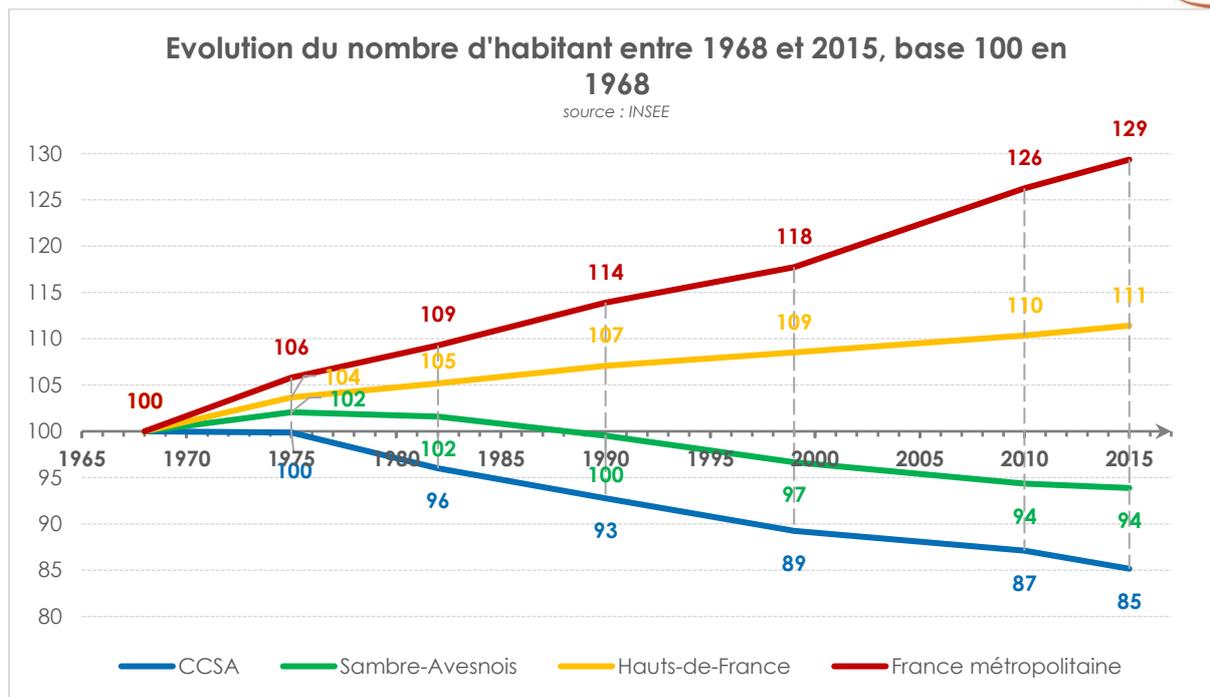
1. Une communauté de communes de 26 182 habitants

En 2015, la Communauté de Communes du Sud-Avesnois compte 26 182 habitants d'après les recensements de l'INSEE. En comparaison, en 1968, la CCSA comptait 30 744 habitants (source : INSEE). Depuis les années 1970, la CCSA connaît une réduction constante de sa population.



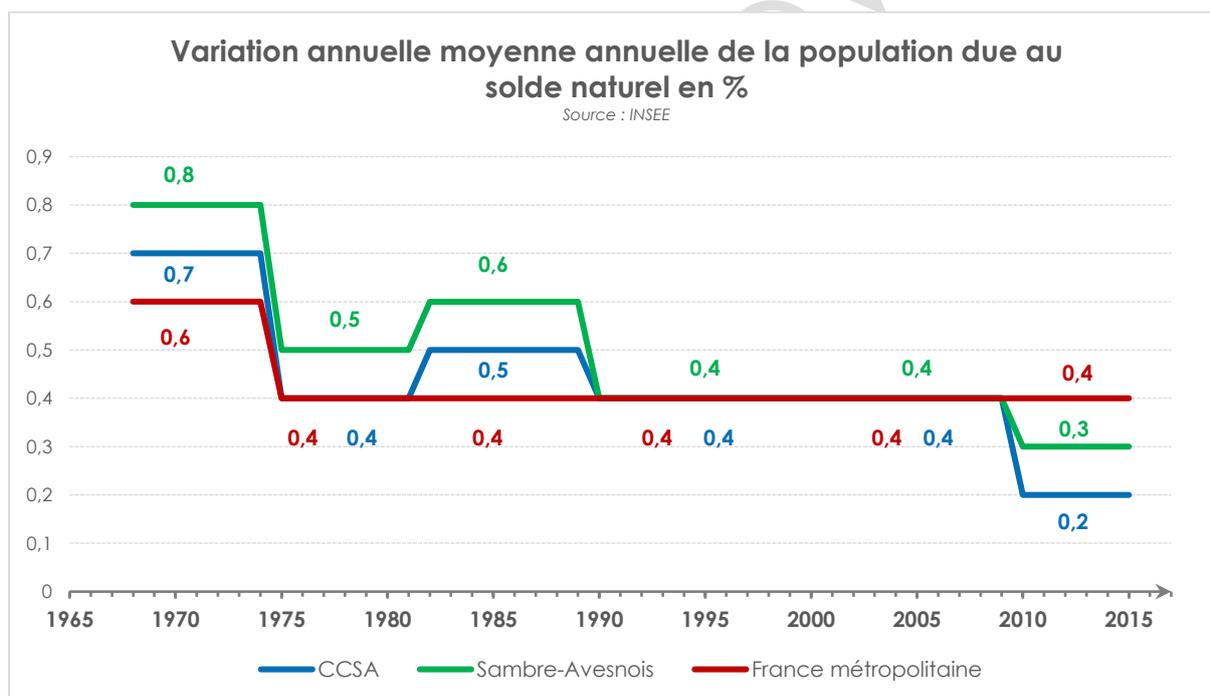
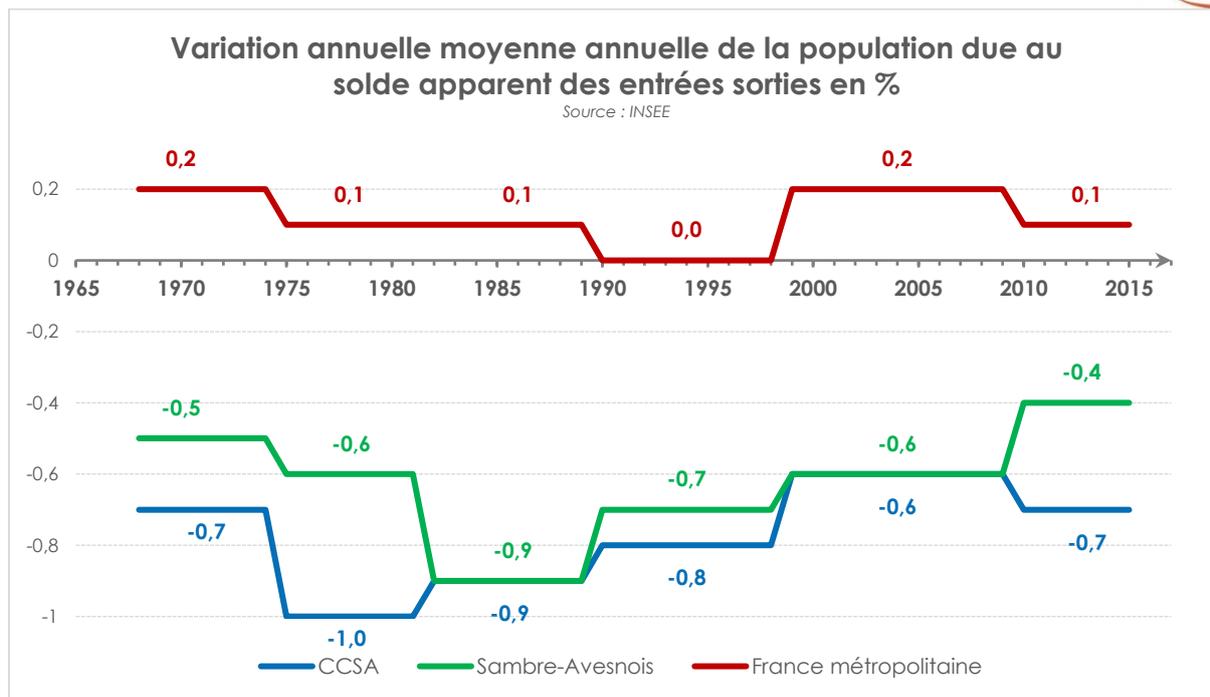
Si sur la période 1968-1975, la population a été stable au sein de l'intercommunalité, la diminution de la population entre 1975 et 2015 représente une baisse de 15% de la population. En parallèle, la Sambre-Avesnois a d'abord connu une légère augmentation de sa population jusque dans les années 1980, elle connaît une baisse similaire à la CCSA sur la période 1982-2015 avec une diminution de 11 points. Ce qui représente une diminution de la population de 6% sur la période 1968-2015.

En parallèle le territoire des Hauts-de-France connaissait une croissance constante de sa population, bien que plus faible que la croissance de la France métropolitaine avec respectivement une augmentation de 11 points et 29 points sur la période 1968-2015.



A noter qu'après une période de réduction, ce déficit s'est accru lors des dernières années en passant de 0,22% en moyenne annuelle à 0,45 %, retrouvant ainsi son niveau de la période 1982-1999.

La diminution du nombre d'habitants résulte d'un déficit migratoire constant. Le volume élevé de naissances génère un excédent naturel (plus de naissances que de décès), ce qui atténue l'impact du déficit migratoire sur le nombre d'habitants.



1. Un nombre de ménages en croissance

L'INSEE définit un ménage comme l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

En 1968, sur la CCSA, il y avait 3,2 personnes par ménage contre 3,3 en Sambre-Avesnois et 3,1 en France métropolitaine. En 2015, le nombre de personne par ménage est passé à 2,3 personnes par ménages sur la CCSA, soit une diminution de 28% par rapport à 1968. A titre de comparaison, en 2015, le nombre de personne par ménage est de 2,4 en Sambre-Avesnois et 2,2 à l'échelle nationale. La diminution du nombre de personnes par ménage est un

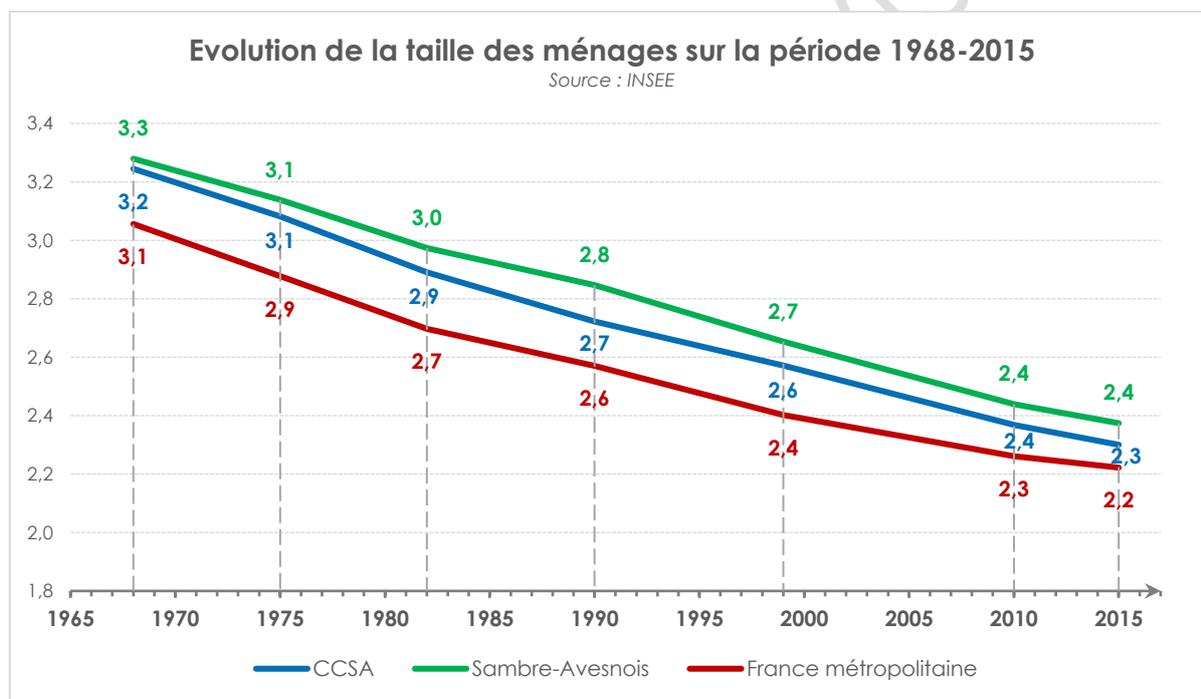
phénomène national auquel la Communauté de Communes du Sud Avesnois ne fait pas exception.

Cette diminution s'explique par une diminution du taux de naissance auquel s'ajoute un mouvement de décohabitation prononcé (lié notamment à l'accroissement des séparations au sein des couples) de sorte que la taille moyenne des ménages s'est réduite. Ce mouvement s'est effectué au même rythme qu'en France.

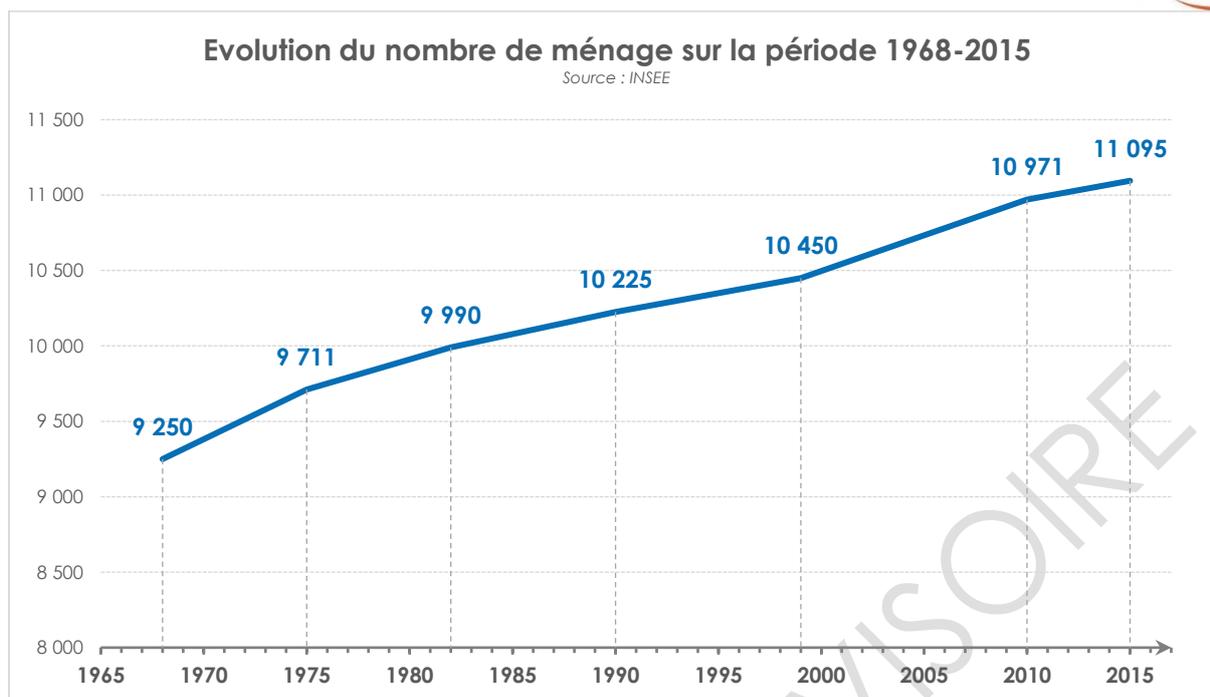
Malgré une diminution, le taux de natalité reste supérieur à la moyenne nationale et la décohabitation est plus contenue, ce qui explique que le nombre de personnes par ménage est plus élevé qu'au niveau national.

Par ailleurs, le poids de la population de Fourmies sur la CCSA, qui en tant que commune urbaine possède une taille des ménages plus faible (2,2 personnes par ménage en 2015), explique que la taille des ménages de la CCSA est inférieure à celle de l'arrondissement qui est globalement plus rurale.

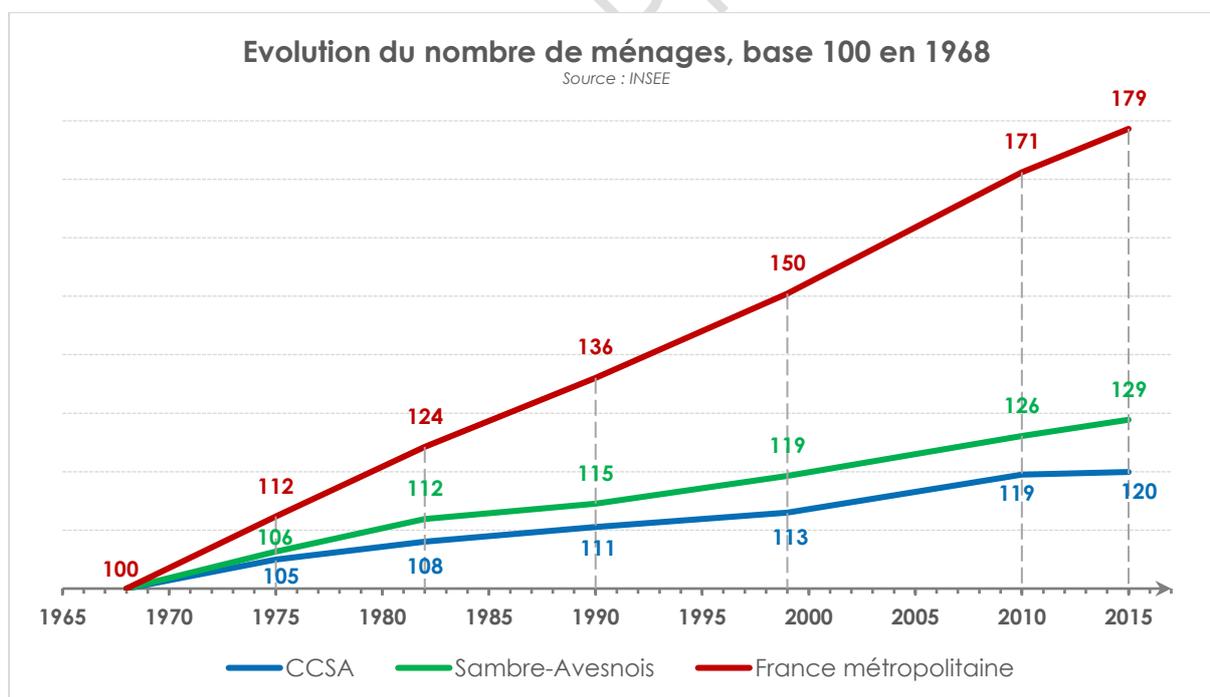
La CCSA continue d'afficher des ménages de taille supérieure à la norme française, et le phénomène de diminution de la taille des ménages devrait se poursuivre dans les prochaines années.



Malgré la diminution du nombre d'habitant sur le territoire sur la période 1968-2015, la diminution de la taille des ménages a conduit à une augmentation constante du nombre de ménages passant de 9 250 à 11 095 ménages, ce qui représente une croissance de 19,9%.



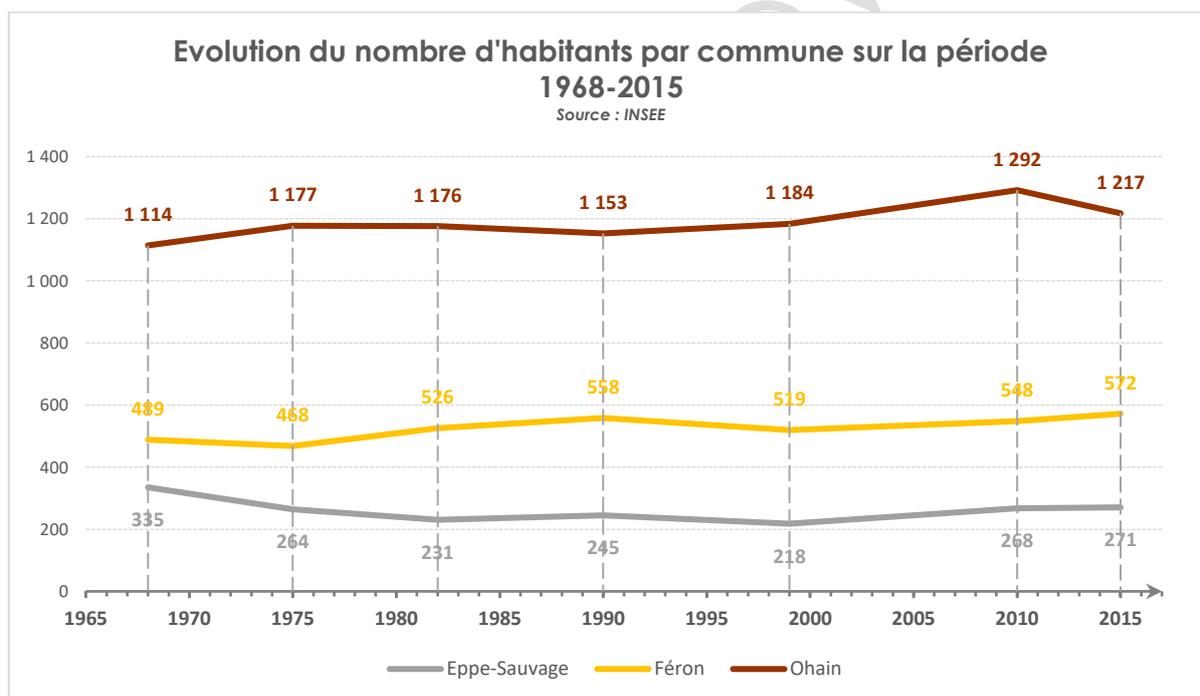
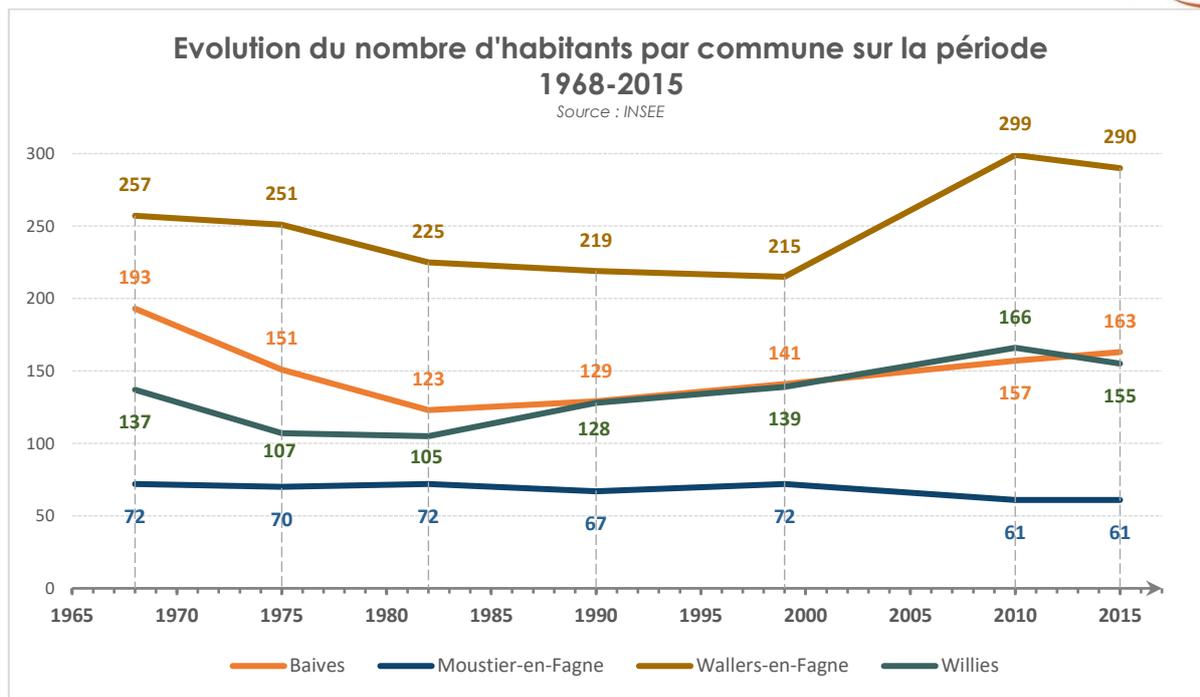
Si le nombre de ménage augmente, la réduction du nombre d'habitants s'exprime cependant au travers d'une croissance du nombre de ménages beaucoup moins élevée qu'en moyenne en France. En effet, si cette augmentation est de 79% en France entre 1968 et 2015, elle est de 20% pour la CCSA.



2. Des évolutions divergentes selon les communes

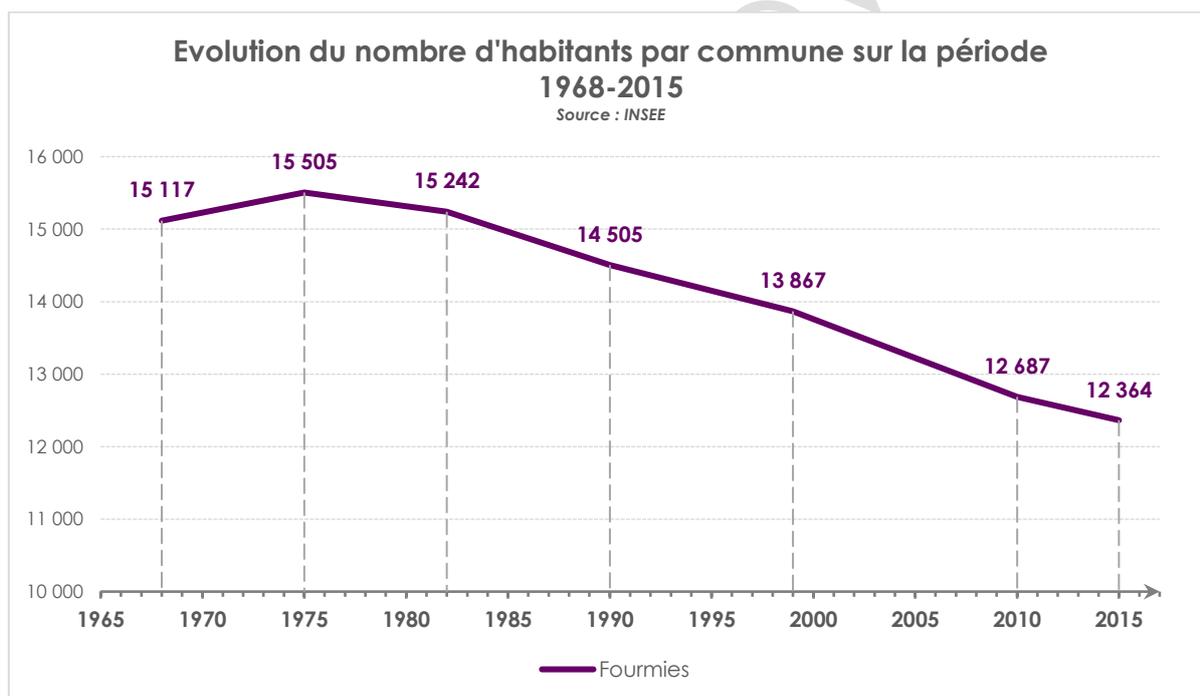
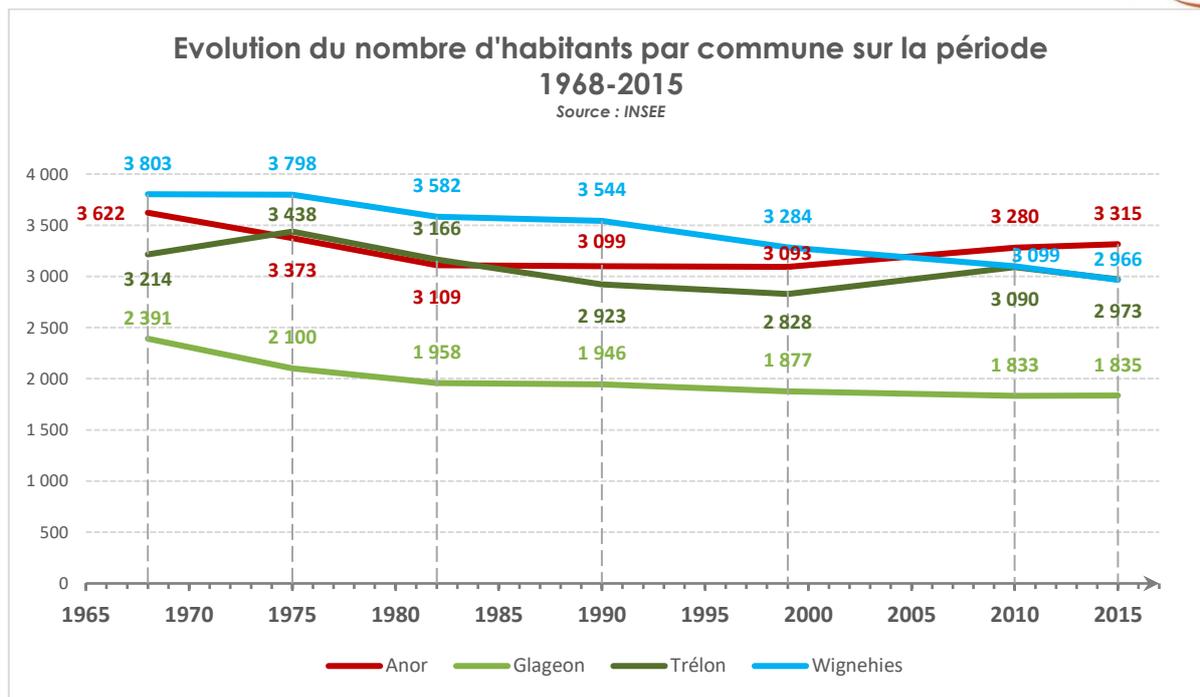
Si à l'échelle de la CCSA, la population a eu tendance à diminuer, une analyse à l'échelle communale révèle des évolutions différentes selon les communes.

Plusieurs villages ont vu leur population augmenter mais une partie des localités les plus petites ont par contre enregistré des réductions de population.

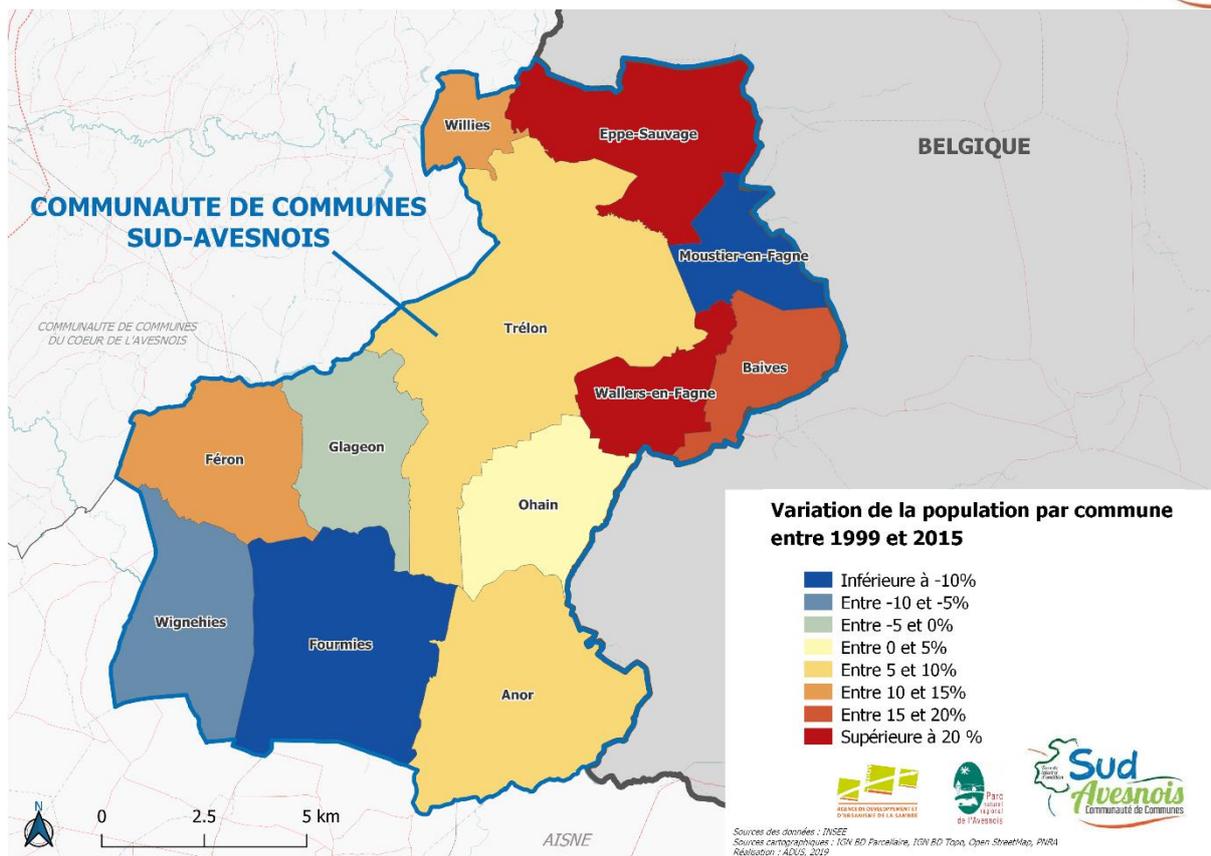


L'ensemble des communes de plus de 1 800 habitants ont vu leur population diminuer par rapport à la population de 1968. Les baisses de population les plus remarquables sont celle de :

- Fourmies dont la population est passée de 15 505 en 1975 à 12 364 en 2015, soit une diminution de 20% ;
- Wignehies dont la population est passée de 3 803 à 2 966 sur la période 1968-2015 soit une baisse de 22% ;
- Glegeon dont la population est passée de 2 391 à 1 835 sur la période 1968-2015 soit une diminution de 30%.

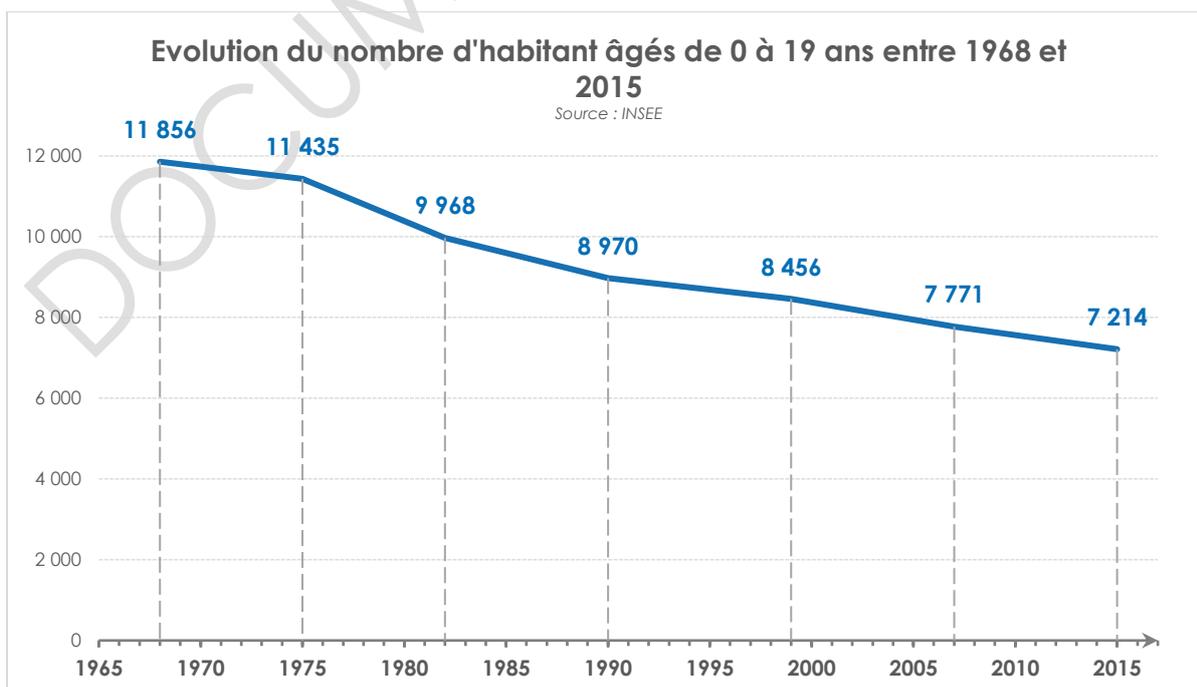


Si Fourmies représentait 50,5% de la population du territoire d'études en 1975, le poids de la commune a diminué pour représenter en 2015 47% de la population de la CCSA.
Sur la période 2010-2015, la population a eu tendance à diminuer dans la ville-centre et dans les centre-bourgs, dénotant un phénomène de péri-urbanisation au sein même de la CCSA.

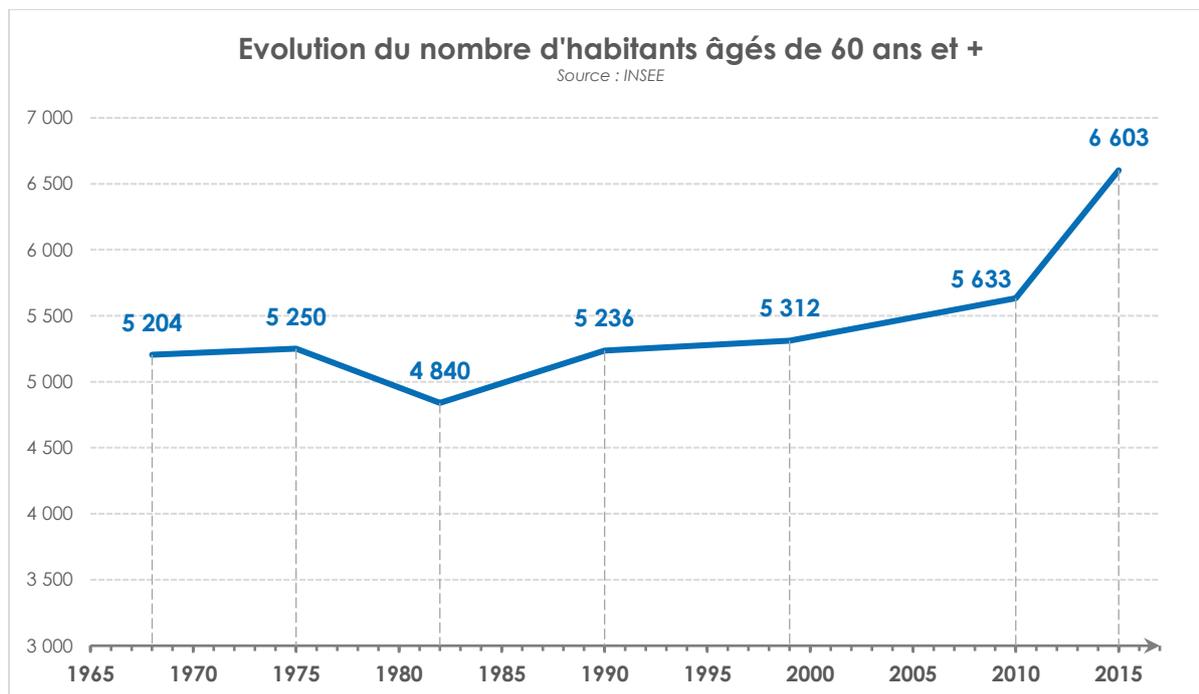


3. Une population vieillissante

La Communauté de Communes du Sud Avesnois comptait 11 856 habitants âgés de moins de 19 ans en 1968 contre 7 214 en 2015, ce qui représente une diminution de 39%, alors que dans le même temps la population, dans son ensemble, a reculé de près de 15%. Cette forte décroissance s'explique par une baisse constante du taux de natalité, qui a contribué à réduire le nombre de jeunes. A ce phénomène national, s'est additionné localement le déficit migratoire, principalement alimenté par les jeunes adultes, notamment avec enfants.

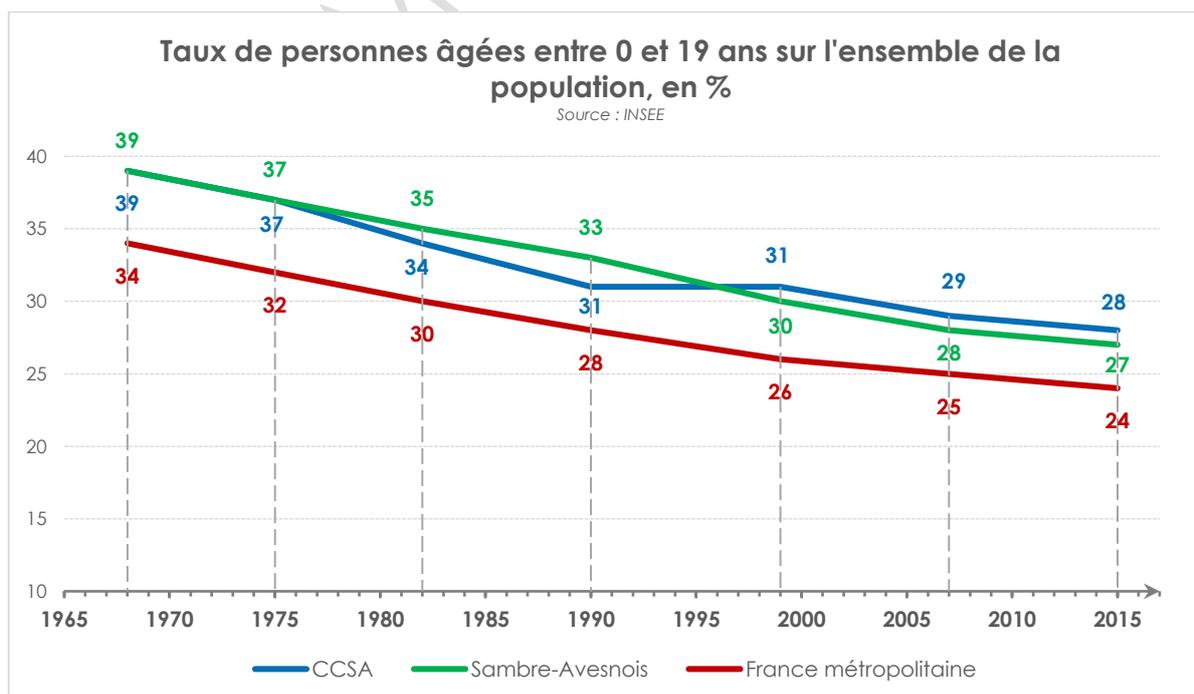


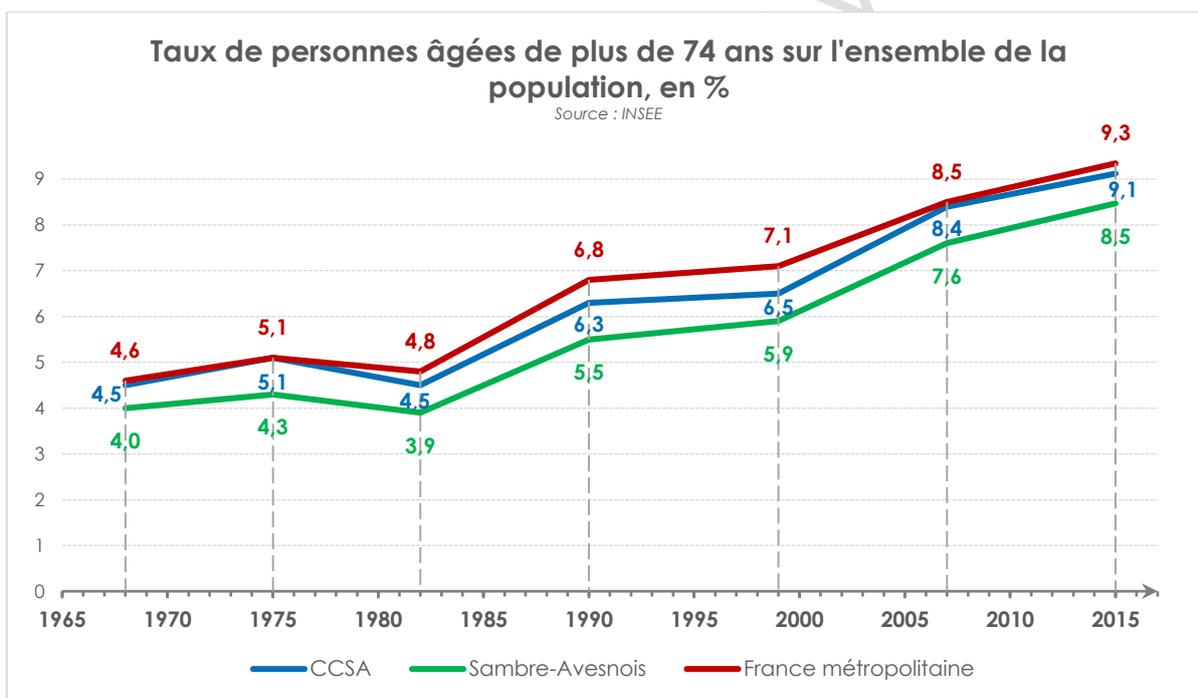
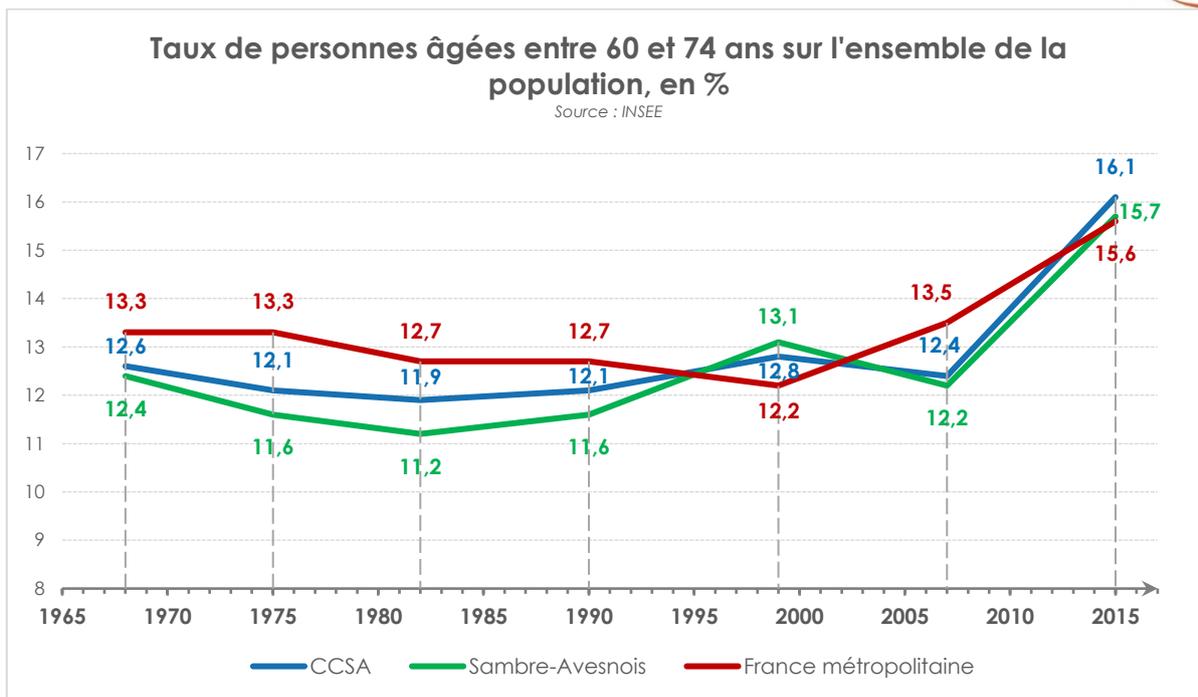
En parallèle, l'allongement de la durée de vie et, à partir de 2006, le papy-boom (arrivée à l'âge de la retraite des générations abondantes nées après-guerre) ont généré une augmentation importante du nombre de personnes âgées.



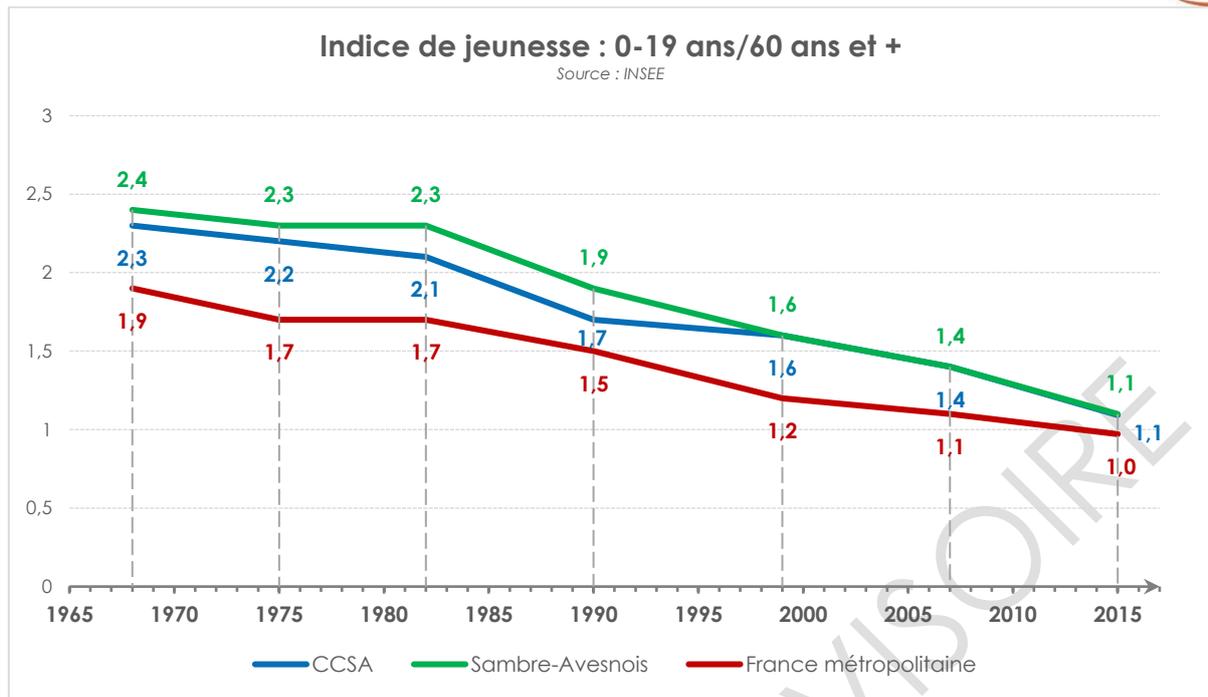
Il en résulte une réduction constante du taux de jeunes sur la période 1968-2015 et un accroissement des taux de personnes âgées et surtout très âgées. En effet, après une période de stabilité entre 1968 et 1982, le taux de personnes âgées de 74 et plus a plus que doublé entre 1982 et 2015, passant en Sambre-Avesnois de 3,9% à 8,5% de la population.

Ce phénomène est observable au niveau national où la décroissance du taux de moins de 19 ans est similaire : ce taux est passé de 34% en 1965 (soit 5 points de moins que la CCSA) à 24% en 2015 (soit 4 points de moins que sur la CCSA). De même, pour la population âgée entre 60 et 74 ans et la population de plus de 74 ans à augmenter de manière similaire sur cette période.



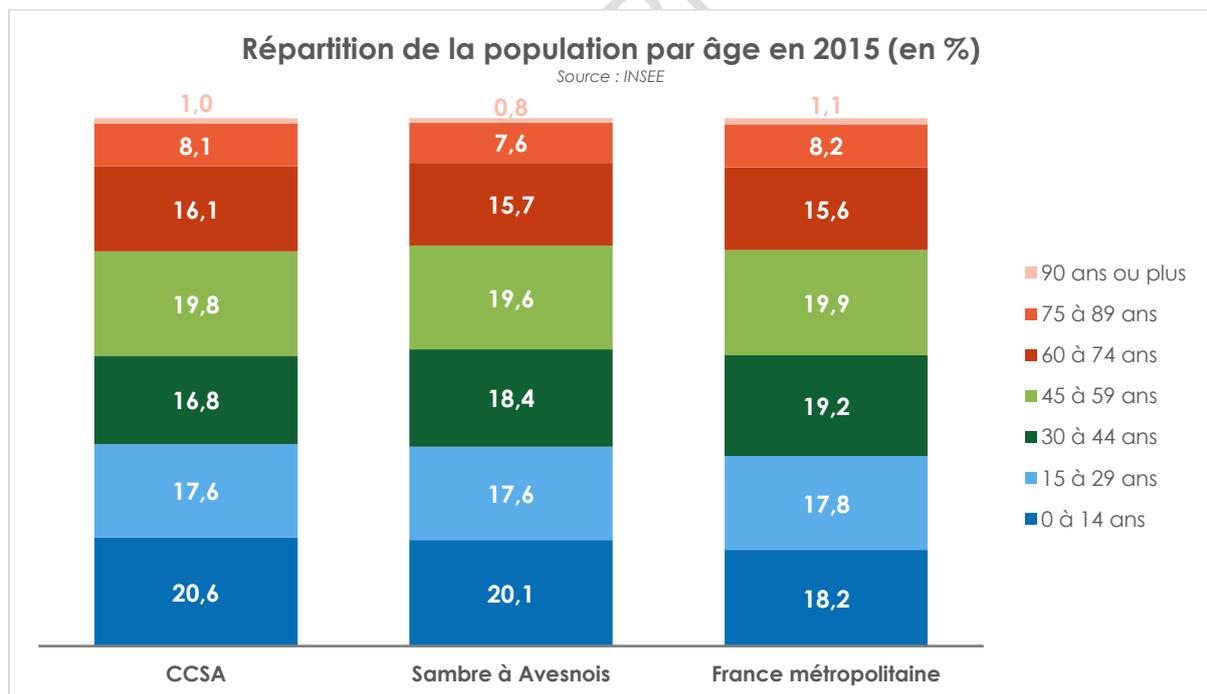


L'indice de jeunesse correspond rapport entre le nombre d'habitants du territoire âgés de moins de 19 ans par rapport au nombre d'habitants âgé de plus de 60 ans. Cet indicateur synthétise bien ces évolutions. Cet indice s'est considérablement réduit entre 1968 et 2015 passant de 2,3 à 1,1. L'écart par rapport à la moyenne française a diminué et il y a aujourd'hui une quasi parité entre le nombre d'individus de ces deux populations.



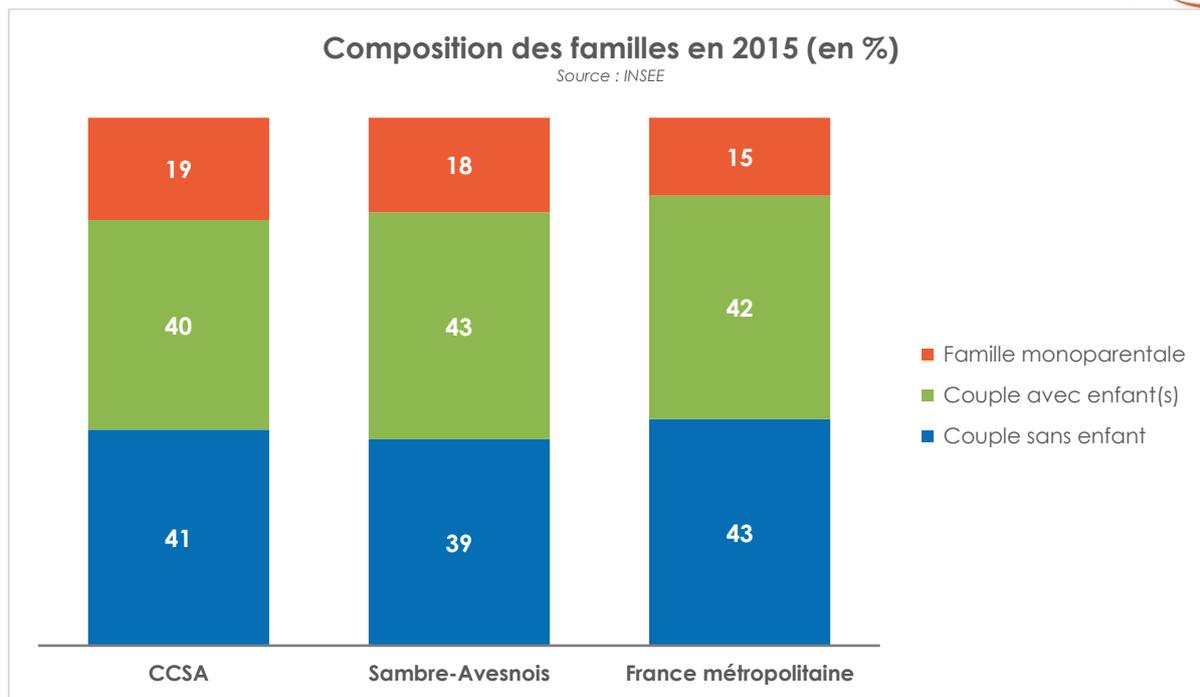
Néanmoins, la CCSA bénéficie encore d'une proportion de jeunes plus élevée qu'en moyenne en France.

Par contre, le taux de personnes âgées est aussi élevé localement qu'en moyenne en France. C'est dans la population des 30-44 ans que la différence est la plus élevée.

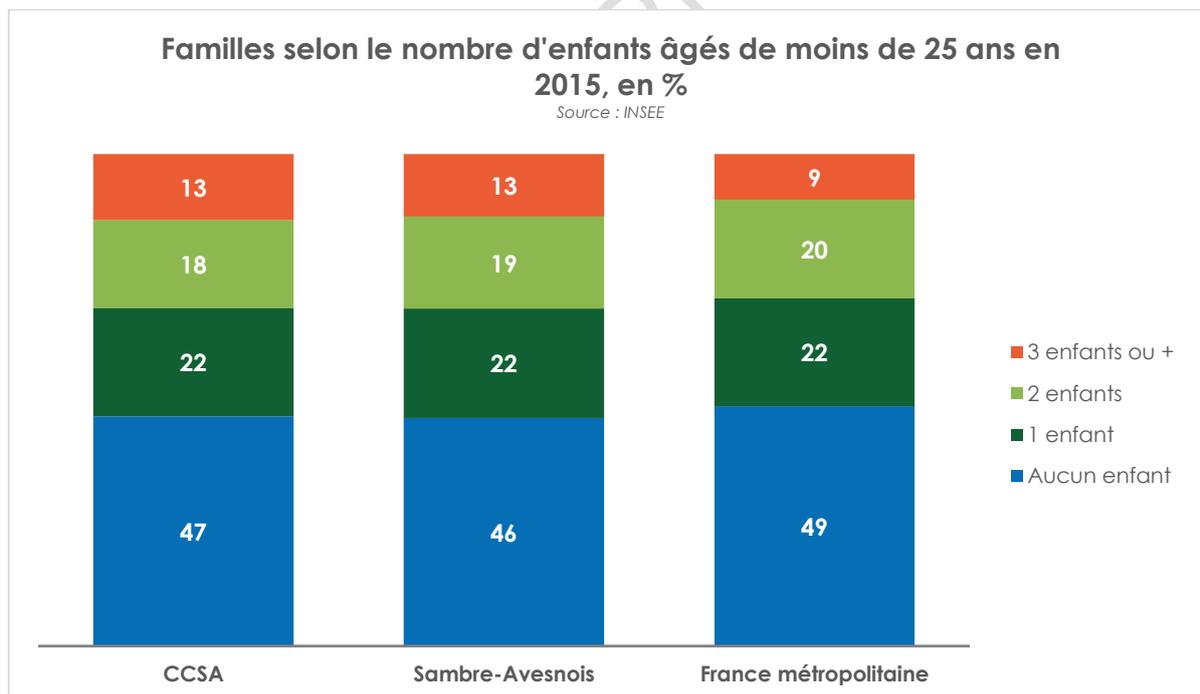


4. Une singularité : la sur-représentation des familles monoparentales

La CCSA se distingue du reste de la France métropolitaine par un taux élevé de familles monoparentales, supérieur de 4 points par rapport à la moyenne nationale.



La baisse du taux de natalité correspond à un recul du nombre de familles nombreuses. Néanmoins la CCSA continue à présenter un taux de familles de trois enfants et plus relativement élevé, avec 13% de familles dans cette catégorie, ce qui est supérieur de 4 points à la moyenne de la France métropolitaine.

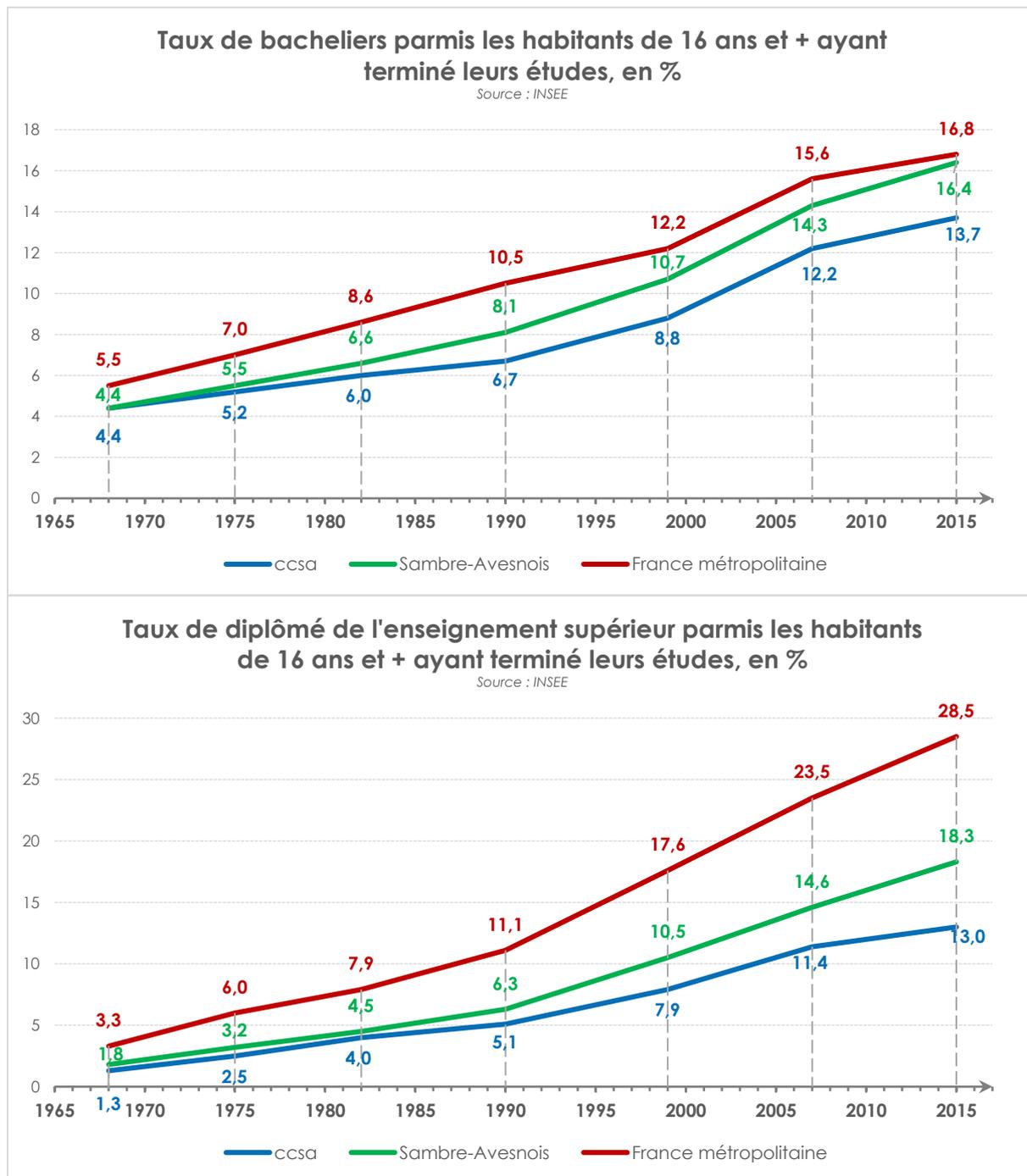


II- Caractéristiques sociales et insertion

A- Une structure sociologique bouleversée

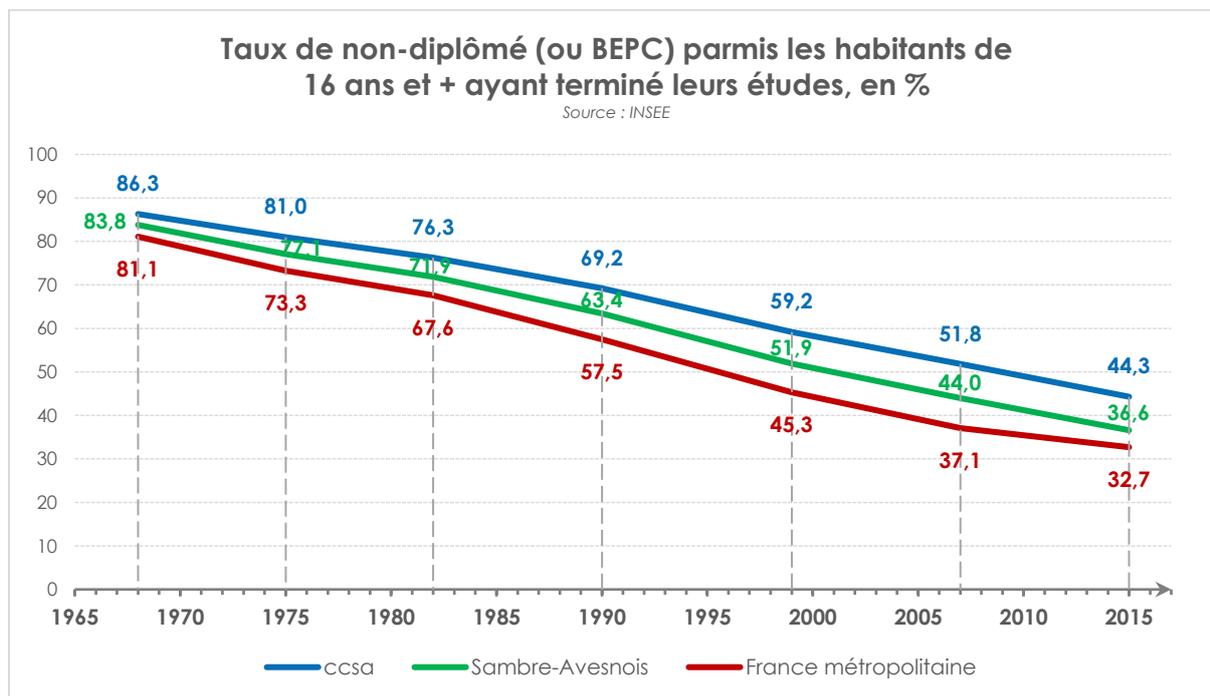
La faiblesse du niveau de diplôme de la population constituait à la fin des années 1960 une des caractéristiques essentielles du territoire, les taux de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur étaient plus faibles qu'à l'échelle nationale.

L'accès à l'enseignement supérieur s'est démocratisé de manière importante en France. La CCSA n'a pas échappé à ce mouvement. Ainsi, le taux de bachelier parmi la population âgé de plus de 16 ans et ayant terminé leurs études est passé de 4,4% à 13,7% entre 1968 et 2015. Dans le même temps les diplômés de l'enseignement supérieur sont passés de 1,3% à 13%. Si ces évolutions sont importantes, cette progression s'est faite à un rythme moins rapide qu'au niveau national. Ainsi, si l'écart entre la CCSA et la moyenne nationale était de 1,1% en 1968, elle est passée à 3,1% en 2015. Cet écart s'est encore plus creusé pour les diplômés de l'enseignement supérieur : alors qu'il était de 2% en 1968, l'écart a atteint à 15,5% en 2015.

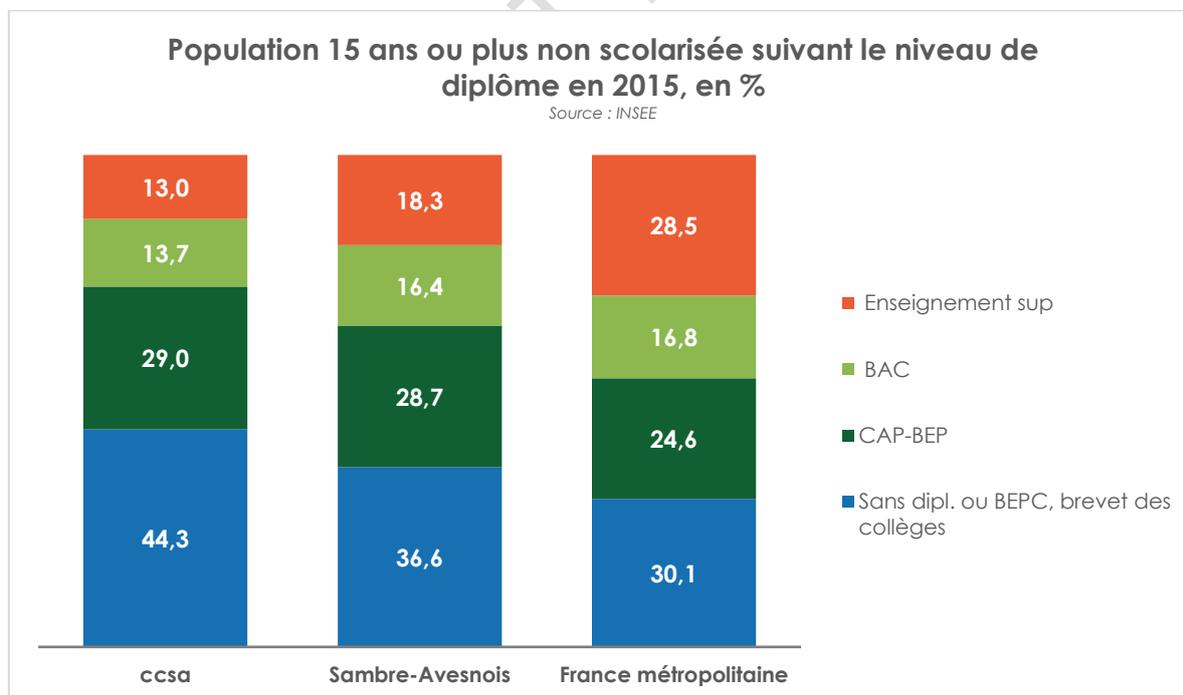


Réciproquement, le taux de personnes non ou très faiblement diplômées a très fortement diminué, mais à un rythme moins rapide localement. L'écart entre la CCSA et la France métropolitaine a augmenté, passant de 5,2 points à 11,6 points entre 1968 et 2015, alors que

dans le même temps l'écart entre l'arrondissement de la Sambre-Avesnois et la moyenne nationale est restée relativement stable passant de 2,7 à 3,9 points.

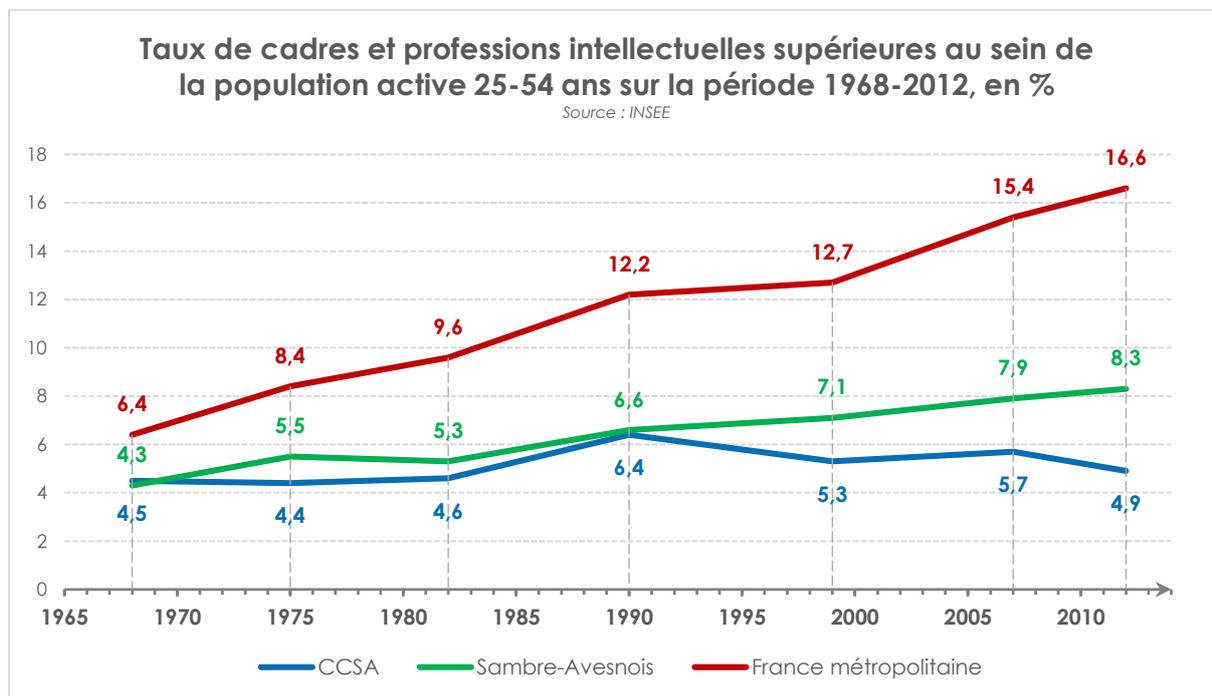


Le territoire reste donc caractérisé par un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur et du bac, avec une sur-représentation marquée des personnes non ou très faiblement diplômées.



Les évolutions et la situation de la population en termes de catégories sociales font écho à celles relevées pour le niveau de diplôme. Alors que le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté très fortement en France chez les 25-54 ans sur la période 1968-2012 où leur part a été multiplié par 2,6 passant de 6,4% à 16,6% ; localement il

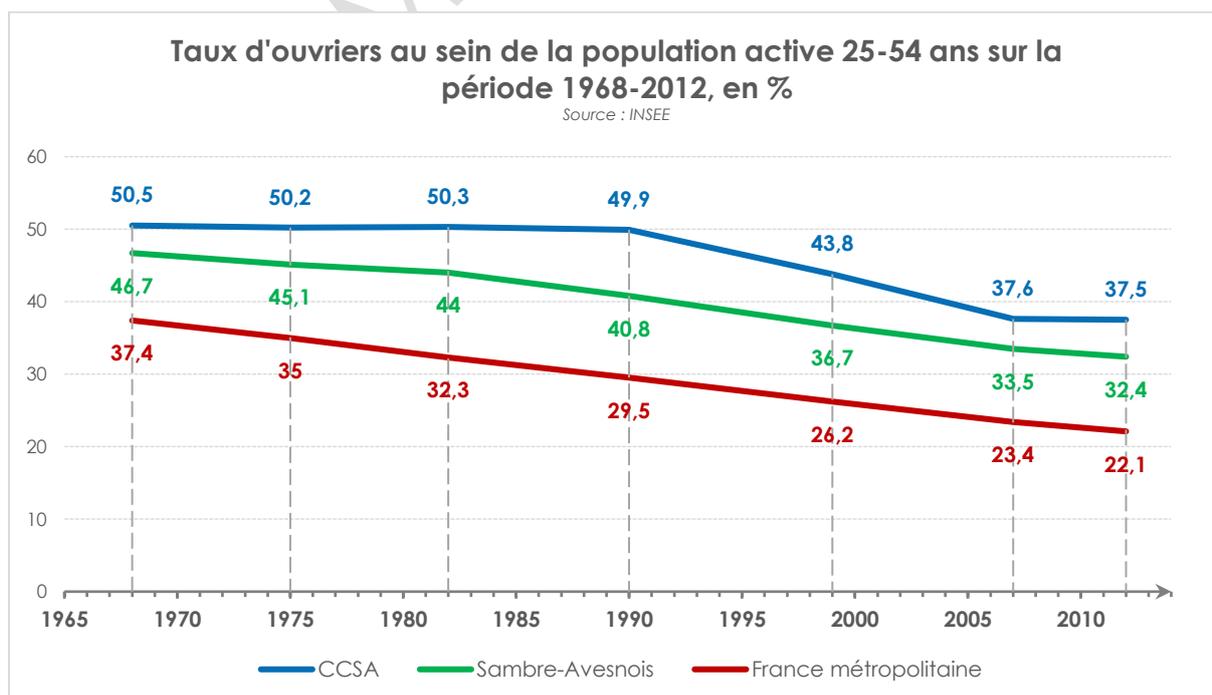
est resté stable autour de 4,9%. Dans le même temps, l'Avesnois a connu une augmentation légère, mais régulière du taux de cadres, passant de 4,3% en 1968 à 8,3% en 2012.



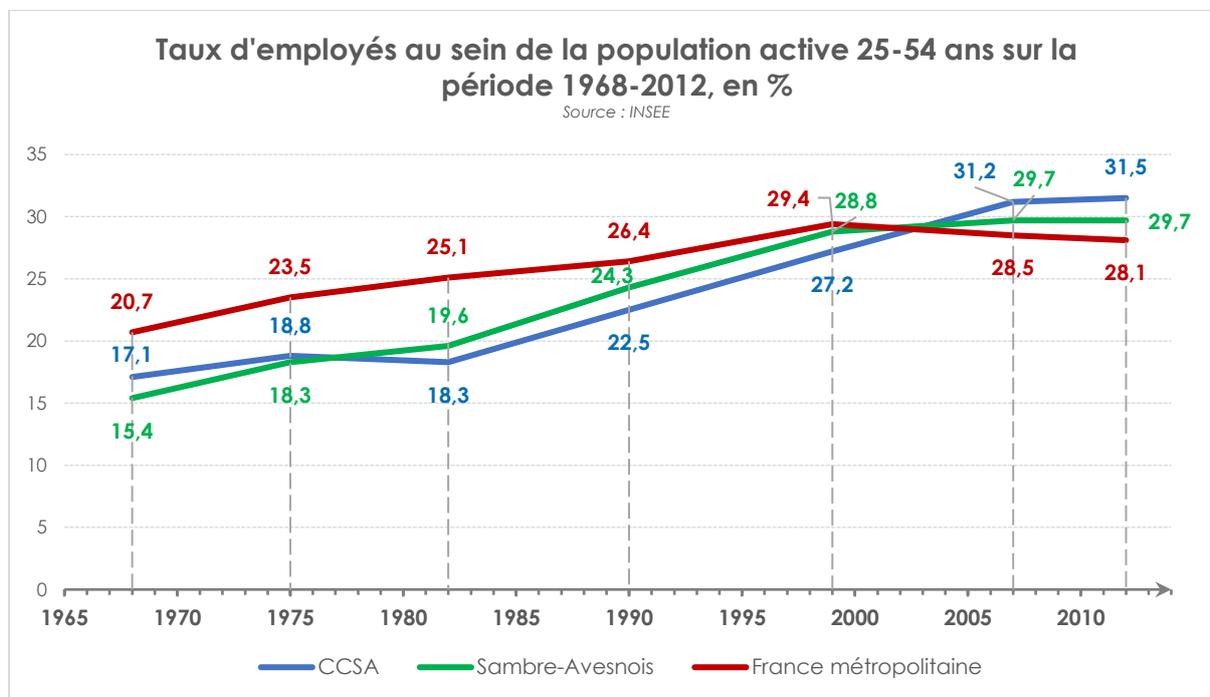
Le taux d'ouvriers parmi la population active des 25-54 ans est resté stable, autour de 50% depuis 1968 (date des premières mesures disponibles) jusque dans les années 1990. Il s'est considérablement réduit sur la période 1990-2007 pour s'établir à 37,6%. Enfin, il s'est stabilisé sur la période 2007-2012 à une valeur de 37,5%.

La diminution du taux d'ouvriers est moins marquée qu'en France métropolitaine où la baisse a été constante sur la période de mesure. Ce taux est passé de 37,4% en 1968 à 22,1% en 2012, soit une baisse de 15,3%.

Le secteur industriel reste donc encore important pour le territoire.

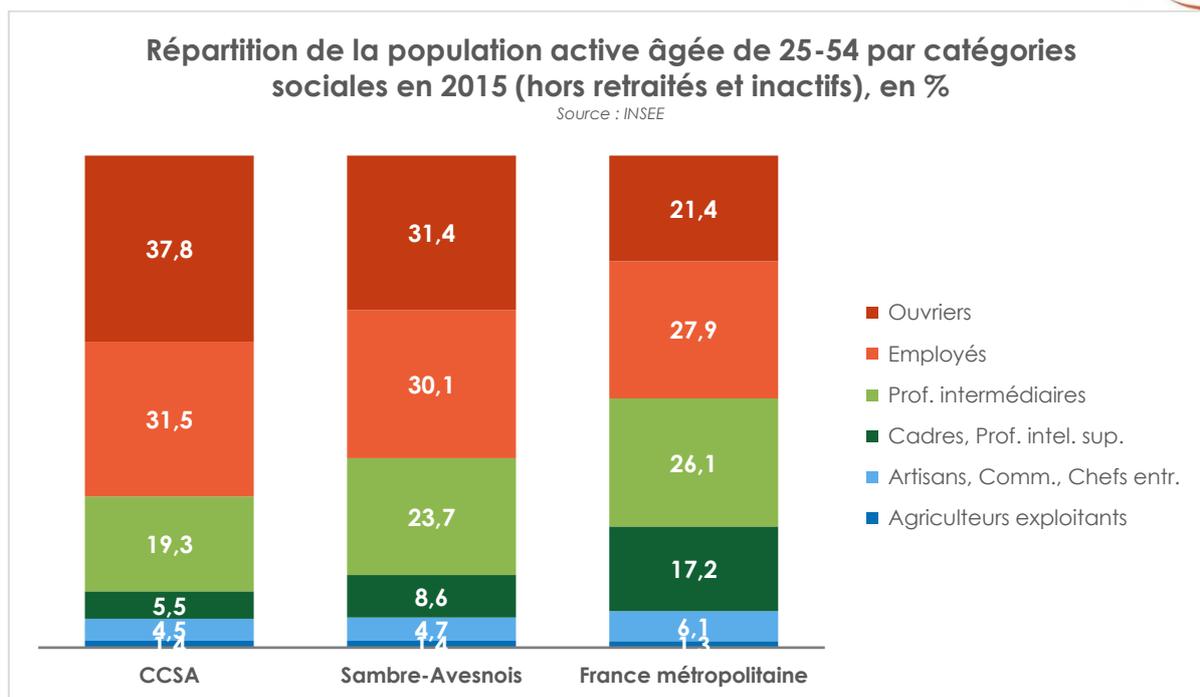


Jusque dans les années 1980, la CCSA présentait un retard du taux d'employés par rapport à la moyenne nationale. Mais, alors qu'en France la croissance de la part d'employé à commencer à fléchir dans les années 1990, pour connaître un pic en 1999 avec 29,4% d'employés puis se diminuer légèrement sur la CCSA ce taux a connu une importante augmentation sur la période 1982-2007 et a dépassé la moyenne française, puis il s'est stabilisé sur la période 2007-2015 à un taux de 31,5%.



L'augmentation du taux d'employé en parallèle de la diminution du taux d'ouvriers de l'industrie est la résultante du glissement des emplois du secteur secondaire vers le tertiaire. Il est à noter que ce si ce glissement s'observe au niveau national, le taux de cadre est resté stable sur la période 1968-2012 sur la CCSA, ce qui témoigne que cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une création d'emplois hautement qualifié.

Par rapport à l'échelle du pays, la CCSA continue donc à afficher une faible part de cadres et autres catégories sociales supérieures. Les personnes relevant de la catégorie professions intermédiaires sont également sous-représentées. Inversement les ouvriers sont sur-représentés.



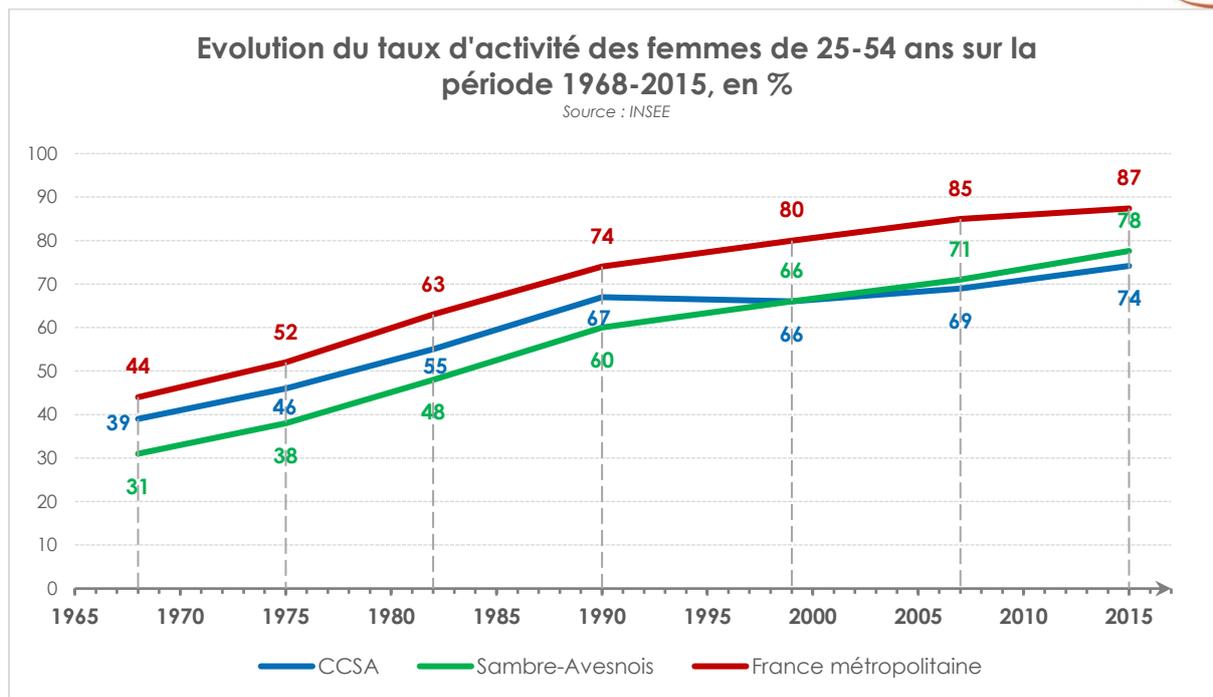
B- Des difficultés face à l'emploi

Le développement de l'activité féminine constitue une des données majeures de la France depuis plusieurs décennies.

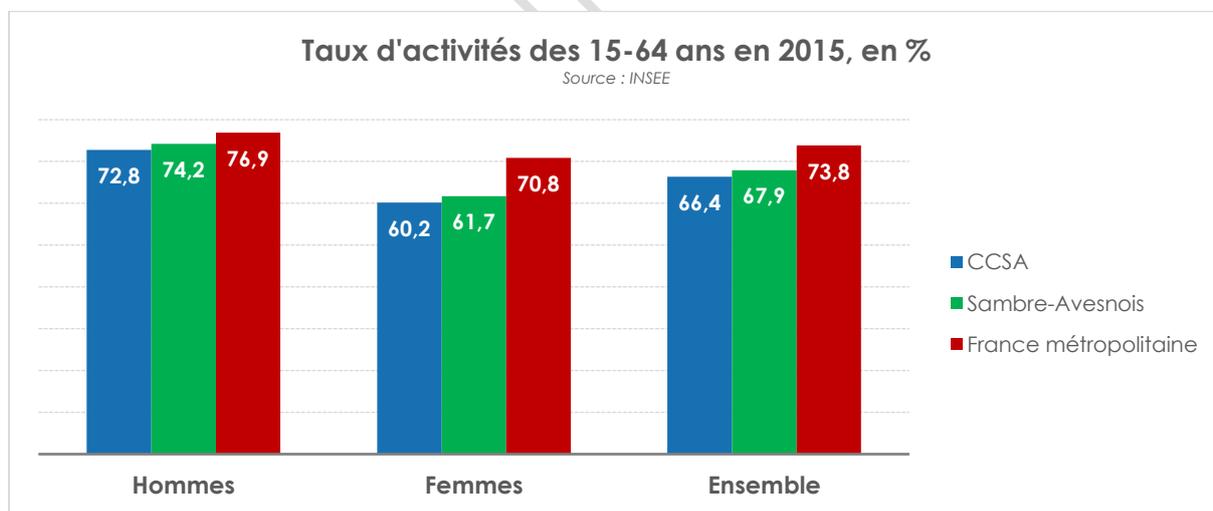
LA CCSA a aussi été concernée par ce fait. Malgré un taux qui était plus faible en 1968, l'accroissement du taux d'activité féminin a été similaire entre la France métropolitaine, la Sambre-Avesnois et le territoire de la CCSA sur la période 1968-1990. L'augmentation du taux d'activité des femmes a cependant marqué le pas sur la CCSA entre 1990 et 2007 et a peu progressé (augmentation de 2%, contre une augmentation de 9% à l'échelle nationale sur cette même période).

Ce taux d'activité est par la suite reparti à la hausse, puisque sur la période 2007-2015 il a augmenté de 5%, mais il reste très inférieur à la moyenne nationale.

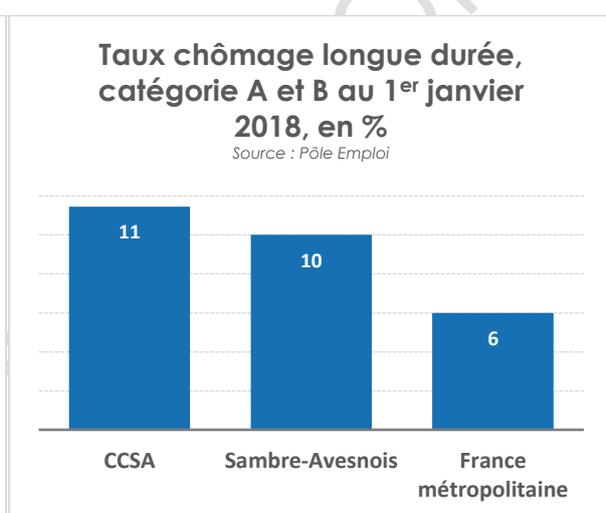
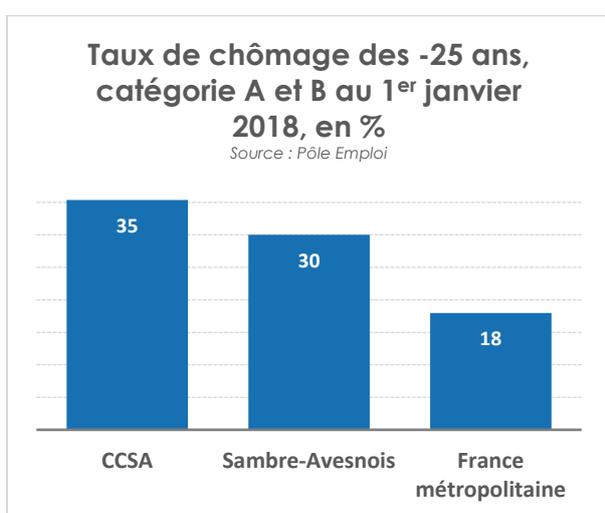
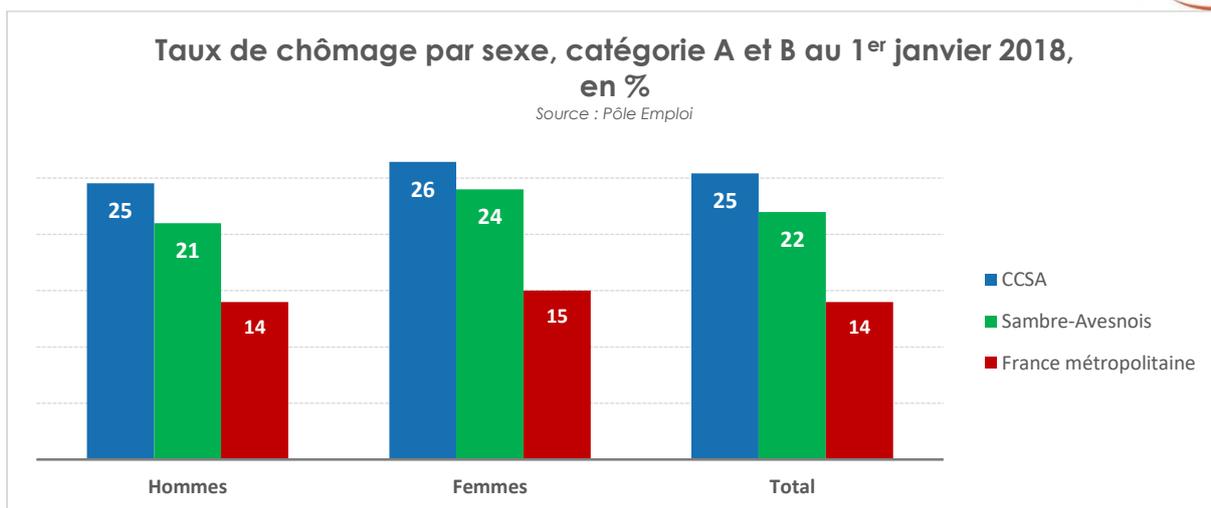
Dans le même temps le taux d'activité des femmes à l'échelle nationale a poursuivi sa croissance, bien que cette croissance soit moins forte que sur la période 1968-1990, pour s'établir à 87% en 2015.



En 2015 sur la CCSA, le taux d'activité des 15-64 ans est de 66,4%, avec 72,8% pour les hommes et 60,2% pour les femmes. Ces valeurs sont bien inférieures à celles de la France métropolitaine où le taux d'activité est de 76,9% pour l'ensemble de la population, 76,9% pour les hommes et 70,8% pour les femmes. Un autre élément marquant est que l'écart sur la CCSA entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est bien plus important que sur l'ensemble du pays : 12,6 points d'écart pour la CCSA, contre 6,1 points au niveau national. Il est à noter que cet écart est presque identique en Sambre-Avesnois avec 12,5 points.



Que ce soit pour les hommes ou les femmes, le taux de chômage est beaucoup plus élevé localement qu'en moyenne en France. Il touche particulièrement les jeunes.



Conséquence du chômage, en particulier de longue durée, une part importante de la population vit des minima sociaux : les taux de ménages ayant recours aux principaux minima sociaux sont plus ou moins deux fois supérieurs aux niveaux observables en France.

Taux de ménages bénéficiaires des minima sociaux, pour 1 000 ménages au 1^{er} janvier 2018

source : CAF

	RSA	Prime d'activité	AAH	ASS
CCSA	145	119	80	32
Sambre-Avesnois	124	110	62	27
France entière	63	92	38	15

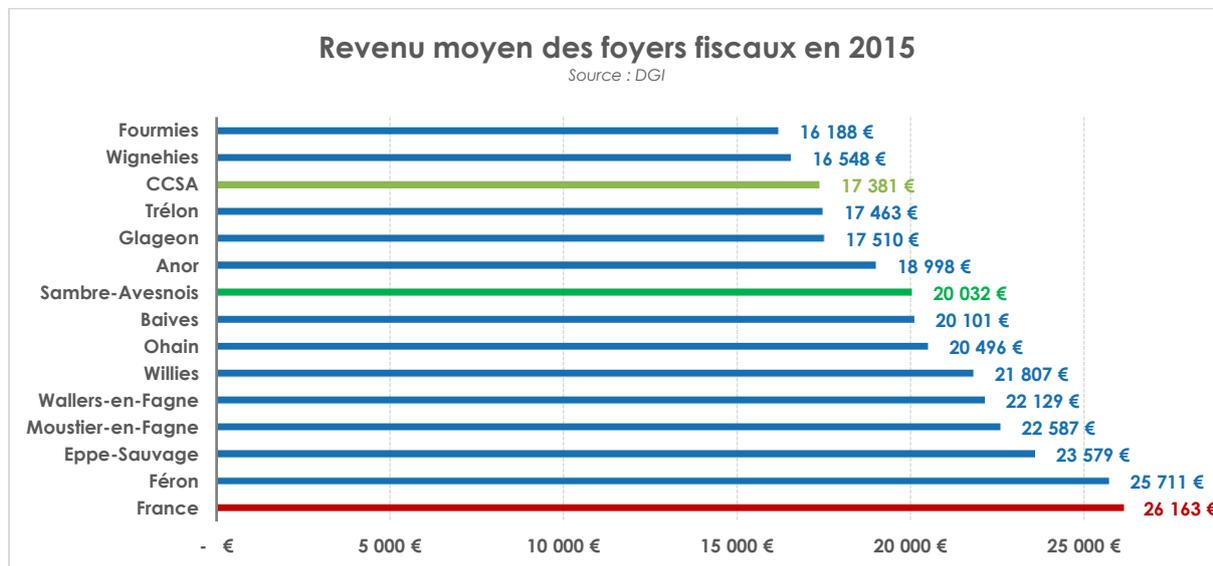
Revenu des foyers fiscaux en 2015,

source : DGI

	CCSA	Sambre-Avesnois	France
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	35 546 €	37 052 €	42 680 €
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	10 968 €	12 094 €	13 542 €
% de foyers non imposés	74%	68%	57%
Revenu moyen des foyers fiscaux	17 381 €	20 032 €	26 163 €

Conséquence de cette précarité, avec 17 381 €, le revenu moyen des foyers fiscaux en 2015 sur la CCSA est 33,3% inférieur au revenu moyen des foyers fiscaux en France.

Les cinq communes les plus peuplées de la CCSA possèdent aussi le revenu fiscal le moins élevé. Il est à noter qu'aucune commune de la CCSA ne possède un revenu moyen des foyers fiscaux supérieur à la moyenne française.



III- Habitat

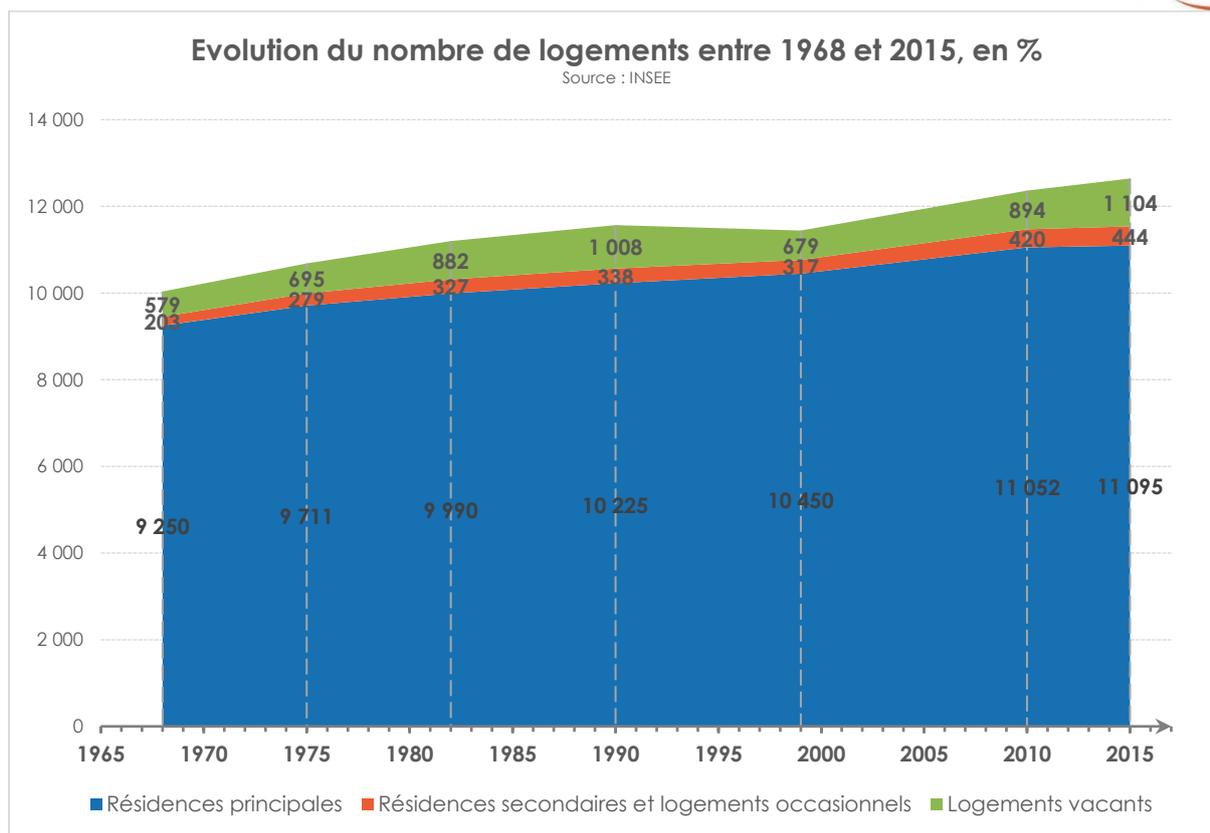
A- Caractéristiques quantitatives du parc de logements

La taille du parc de logements a augmenté entre 1968 et 2015 passant de 10 032 à 12 643 logements, ce qui correspond à une augmentation de 26%.

Une analyse plus détaillée montre que la période 1968-1990 a été une période de croissance du nombre de logements avec une augmentation de 15,3%. Puis la période 1990-1999 a été marquée par une stagnation du nombre de logements, malgré une augmentation constante du nombre de résidences principales.

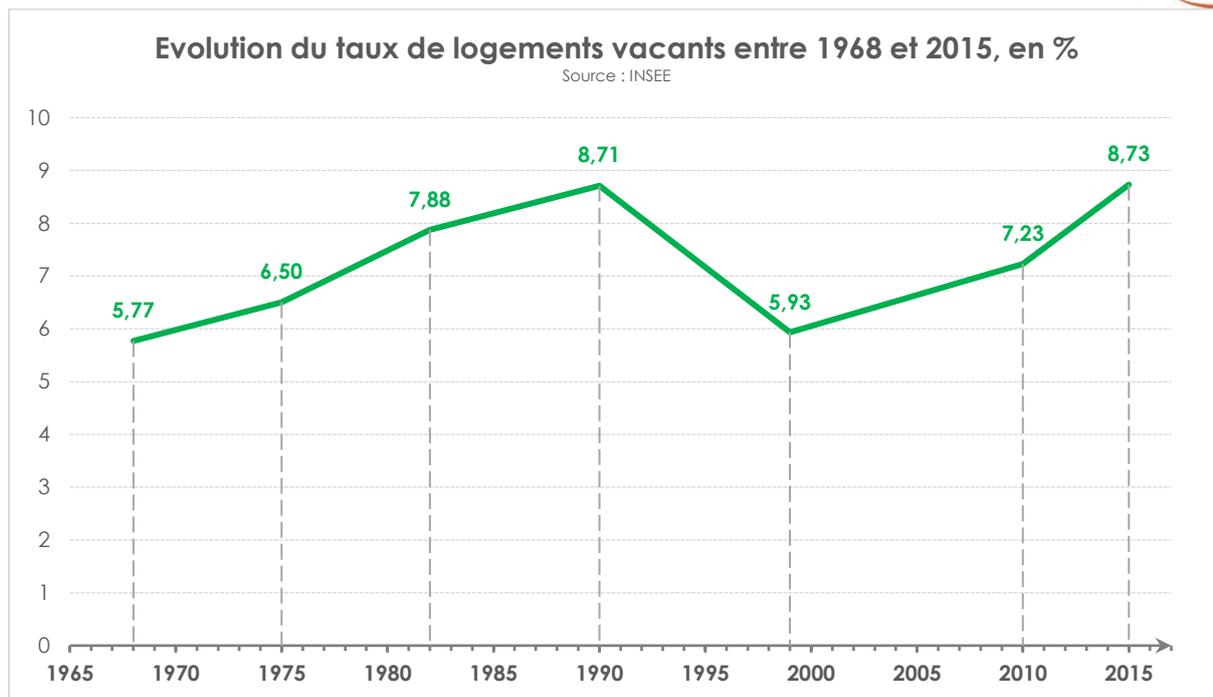
L'augmentation du nombre de logements a été plus importante que l'augmentation du nombre de résidences principales. Ce phénomène a généré une augmentation de la vacance qui a connu un pic en 1990. Cependant, entre 1990 et 1999, le nombre de logements a très légèrement baissé. Dans le même temps, le nombre de résidences principales a connu une augmentation, ce qui a conduit à une diminution de la vacance.

Si leur quantité reste limitée, les résidences secondaires ont plus que doublé entre 1968 et 2015, passant de 203 à 444 logements.



a. Une vacance des logements majoritairement de moins de deux ans et concentrée dans les pôles urbains

En se basant sur les chiffres de l'INSEE, la vacance au sein de la CCSA en 2015 a atteint 8,73%. Elle dépasse le taux de vacance recensé en 1990 qui était alors de 8,71% et représentait le pic sur la période 1968-2008. Si elle a connu une importante diminution entre 1990 et 1999, le taux de vacance est reparti à la hausse entre 1999 et 2010 de 22% (soit une croissance moyenne annuelle de 1,8%) et a connu une forte croissance entre 2010 et 2015 (hausse de 20,7% en 5 ans, soit une croissance moyenne annuelle de 3,8%).



Une analyse basée sur les données des impôts a permis de recenser sur le territoire 1 653 logements vacants, ce qui représente un taux de vacance de 13,1%. Il est important de noter que les écarts entre les valeurs de l'INSEE et la base de données des impôts s'explique par plusieurs éléments : la date de mesure n'est pas la même (2015 contre 2018 pour la base de données issue des impôts) et par une méthode de mesure légèrement différente.

La commune de Fourmies concentre à elle toute seule 53,8% des logements vacants de l'EPCI. La Commune d'Anor regroupe 11,8% des logements vacants de la CCSA, Wignehies comme Trélon accueillent chacun 10,2%, des logements vacants et Glageon compte 6,3% des logements vacants du territoire. En tout, la vacance présente sur ces cinq communes représente 92,3% de la vacance de la CCSA.

	Nombre de logements vacants total en 2018	Taux de vacance en 2018
Fourmies	889	14,43%
Anor	196	12,91%
Wignehies	169	11,97%
Trélon	168	13,15%
Glageon	104	12,72%
Ohain	44	8,01%
Féron	20	8,72%
Eppe-Sauvage	23	6,61%
Wallers-en-Fagne	18	13,08%
Baives	7	8,56%
Willies	11	14,36%
Moustier-en-Fagne	4	12,12%
CCSA	1 653	13,07%

Les logements vacants sont principalement des maisons 67,7%, cependant, étant donné qu'ils représentent 81% du parc de logements (INSEE), cette catégorie de logement est sous-représentée.

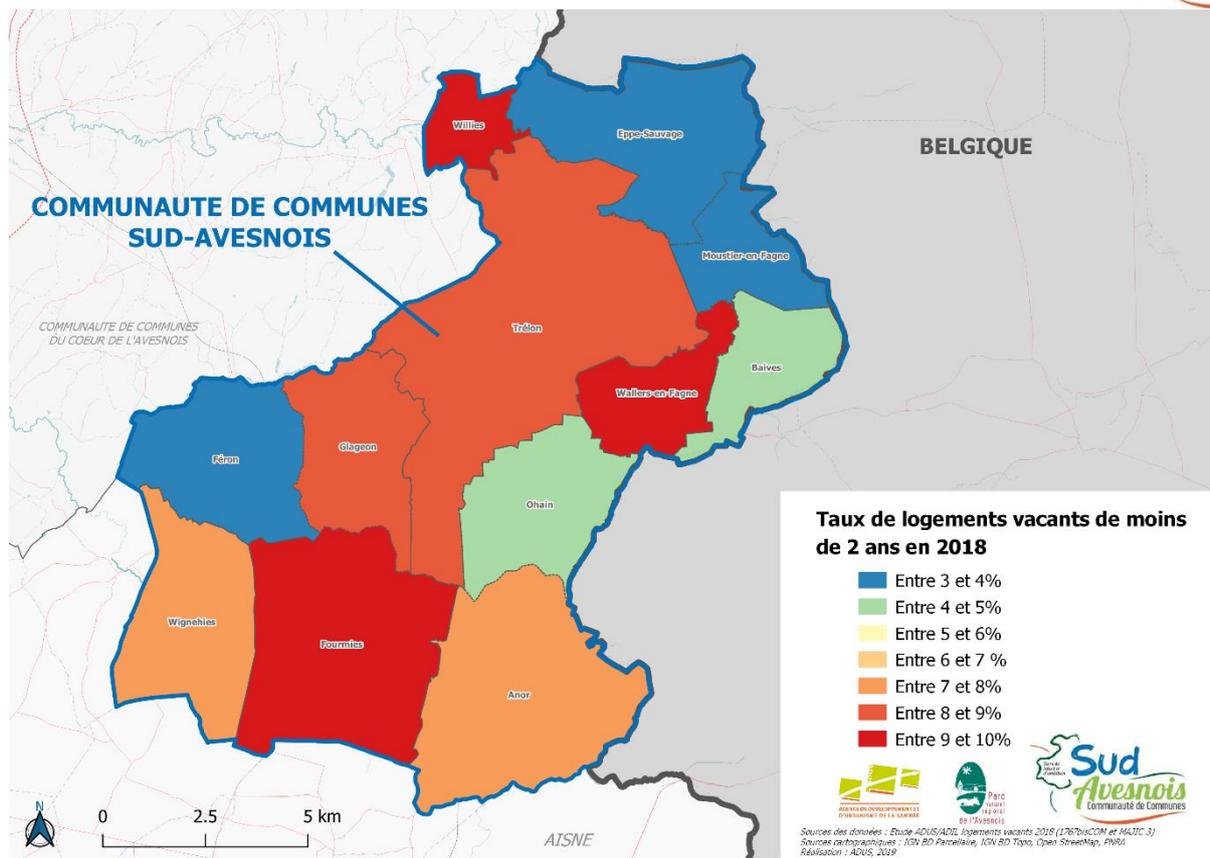
La vacance peut être divisée en deux catégories, la vacance frictionnelle et la vacance structurelle. La première est une vacance de courte durée, principalement liée au marché et à l'attente que le logement trouve un acquéreur. La seconde est une vacance de plus longue durée et est souvent plus problématique. Les raisons qui peuvent expliquer ce type de vacance sont multiples : problèmes de succession, vétusté, inadéquation du produit au marché.

La vacance frictionnelle peut être associée aux logements vacants depuis moins de deux ans. A l'échelle de l'intercommunalité, cette vacance représente près des 2/3 des logements vacants. Sur le territoire, elle est la plus forte à Fourmies, à Wallers-en-Fagne et à Willies où elle représente respectivement de 9,66%, 9,45% et 9,14% du parc de logements de ces communes.

A l'inverse cette vacance est la plus faible à Moustier-en-Fagne, Epe-Sauvage et Féron, où elle représente respectivement 3,03%, 3,16% et 3,49% du parc de logements.

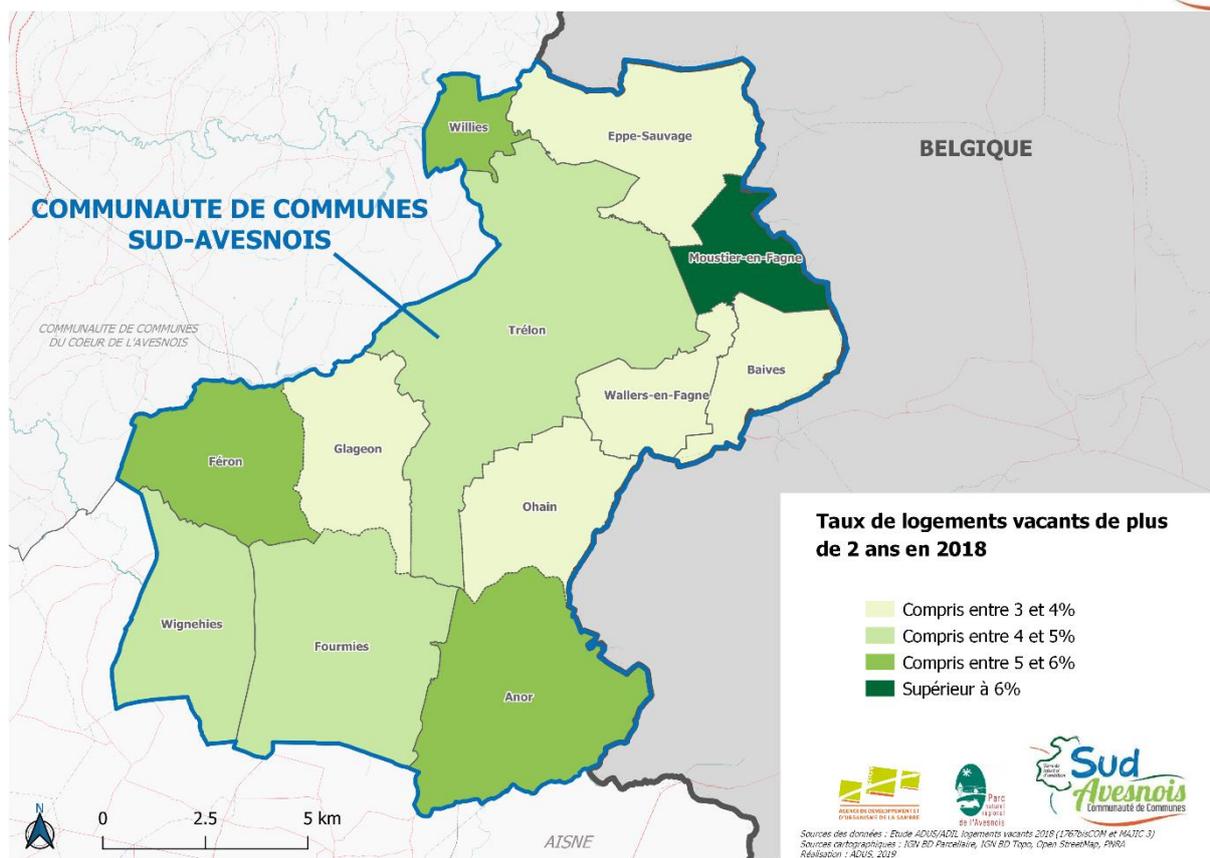
La vacance de moins de deux ans reste inférieure à 5% sur deux autres communes : Ohain (4,73%) et Baives (4,89%).

	Nombre de logements vacants total en 2018	Poids parmi les logements vacants (en %)	Poids de la classe parmi l'ensemble des logements (en %)
Depuis moins de 2 ans	1072	64,85%	8,48%
Depuis 2 à 5 ans	287	17,36%	2,27%
Depuis plus de 5 ans	294	17,79%	2,33%
CCSA	1653	100,00%	13,07%



Pour la plupart des communes de la CCSA, le taux des logements vacants depuis plus de deux ans est compris entre 3 et 6%. Moustier-en-Fagne possède un taux de vacance bien supérieur avec 9,1%. Il s'agit cependant d'un chiffre à relativiser étant donné le faible nombre de logements concernés sur cette commune (la base de données recense sur la commune trois logements vacants depuis plus de deux ans en tout).

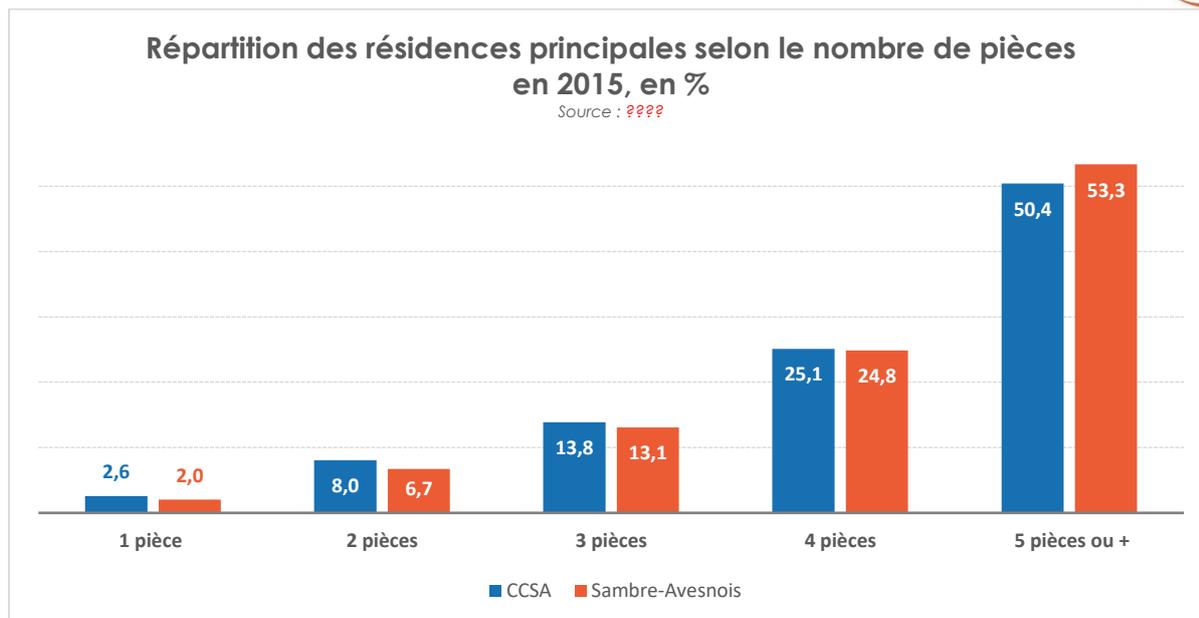
DOCUMENT PR



b. Une composition du parc de logements atypique sur l'arrondissement

A l'échelle de la communauté de communes, la majorité des logements (50,4%) font cinq pièces ou plus, cette proportion est légèrement inférieure à celle de l'arrondissement où ils représentent 53,3% des logements.

En contrepartie, pour chacune des tailles de logement inférieure à cinq pièces, la proportion dans l'offre de logement est supérieure à celle de la Sambre-Avesnois. Ceci peut s'expliquer par l'importance du poids de la commune centrale, Fourmies, où sont situés 49,7% des logements de l'EPCI et où, en tant que commune urbaine, la taille moyenne des logements a tendance à être plus petite.

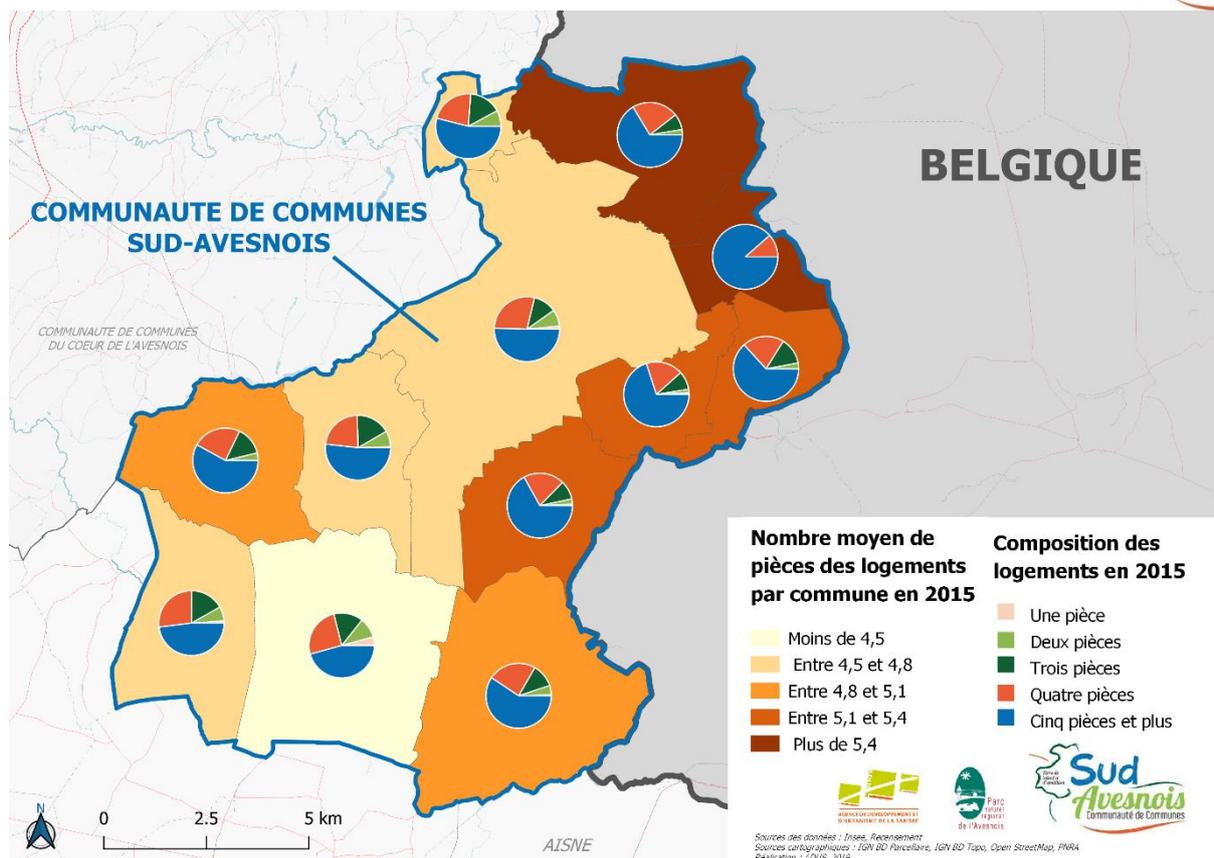


Une analyse des communes de la CCSA montre que les logements de cinq pièces ou plus sont majoritaires dans toutes les communes, et qu'excepté à Fourmies et à Wignehies, ils y représentent plus de la moitié de l'offre de logements.

Pour répondre aux différents événements de la vie des ménages, le parcours résidentiel réclame une certaine variété de typologie de logements. Si l'offre en grand logement est pléthorique sur le territoire et répond aux besoins des familles, l'offre en logements de plus petite taille (une, deux ou trois pièces) est plus limitée. En effet, ces derniers ne représentent plus d'un quart des logements que sur trois communes : Fourmies (28,9%), Glageon (25,4%) et Wignehies (25,0%).

Globalement, la taille des logements est plus grande dans les communes les plus petites, particulièrement pour les communes frontalières où les logements comptent en moyenne plus de cinq pièces. Moustier-en-Fagne est la commune où les logements sont les plus grands, ils comptent en moyenne 5,8 pièces, suivi par Eppe-Sauvage avec 5,44 pièces et Wallers-en-Fagne avec 5,38 pièces.

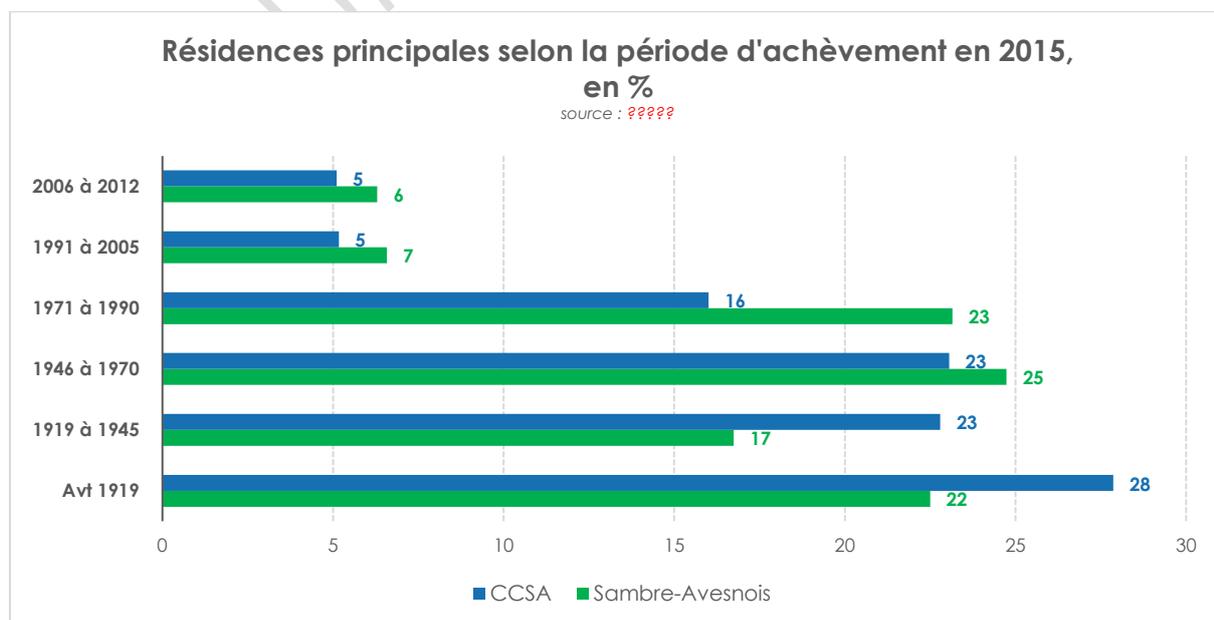
La commune de Fourmies est la commune où les logements comptent le moins de pièces avec en moyenne 4,38 pièces par logements.



Une grande majorité des logements de l'intercommunalité date d'avant 1971, 74%. Or la première réglementation thermique des bâtiments date de 1975, ce qui sous-entend un enjeu de réhabilitation de l'habitat.

Il est à noter que la période 1991 à 2005 a marqué une période creuse en termes de production de logements. Cependant, la période 2006 à 2012 marque un rebond puisqu'autant de logements sont issus de cette période alors elle ne s'étale que sur une période de 6 ans.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Sud-Avesnois compte une part non négligeable de logements datant 1919 (28%), ce qui dénote d'un potentiel intérêt patrimonial.



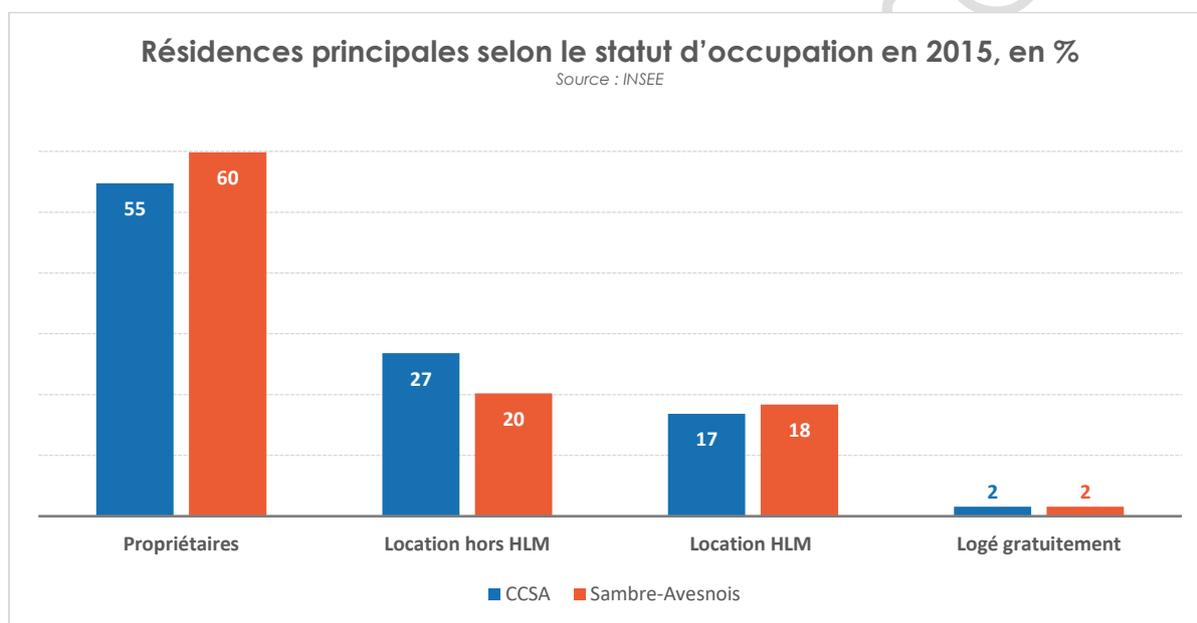
c. Une mixité sociale bien répartie sur le territoire

Comme sur l'arrondissement, les propriétaires sont majoritaires sur la CCSA puisque 55% des logements sont occupés par leur propriétaire. Cette proportion est cependant inférieure de 5 points à celle de l'Avesnois où les propriétaires représentent 60% des occupants.

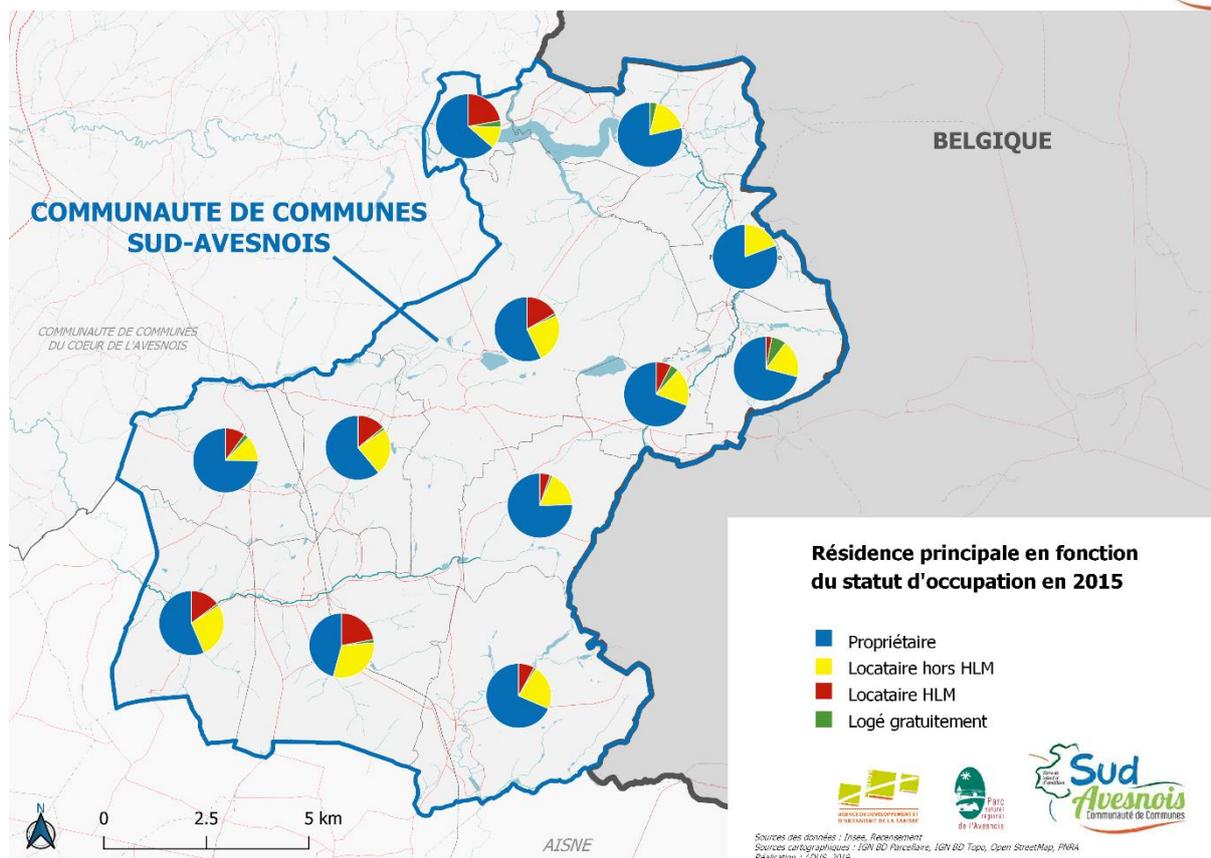
Avec 27% des logements, le territoire possède en contrepartie une plus grande proportion de locations hors HLM que l'arrondissement où ils représentent 20% du parc de logements occupés.

Enfin, la CCSA et la Sambre-Avesnois possède une proportion équivalente de locations HLM (17% et 18% du parc, respectivement) et une proportion équivalente en logement mis à disposition gratuitement (2% pour les deux).

Il est à noter que si sur l'arrondissement les locations HLM et hors HLM représentent une part équivalente du parc de logements (respectivement 18% et 20%), sur la CCSA il y a un écart de 10% entre les deux (respectivement 17% et 27%).



Une analyse des communes du territoire d'étude montre que hormis à Fourmies, les propriétaires sont partout majoritaires.



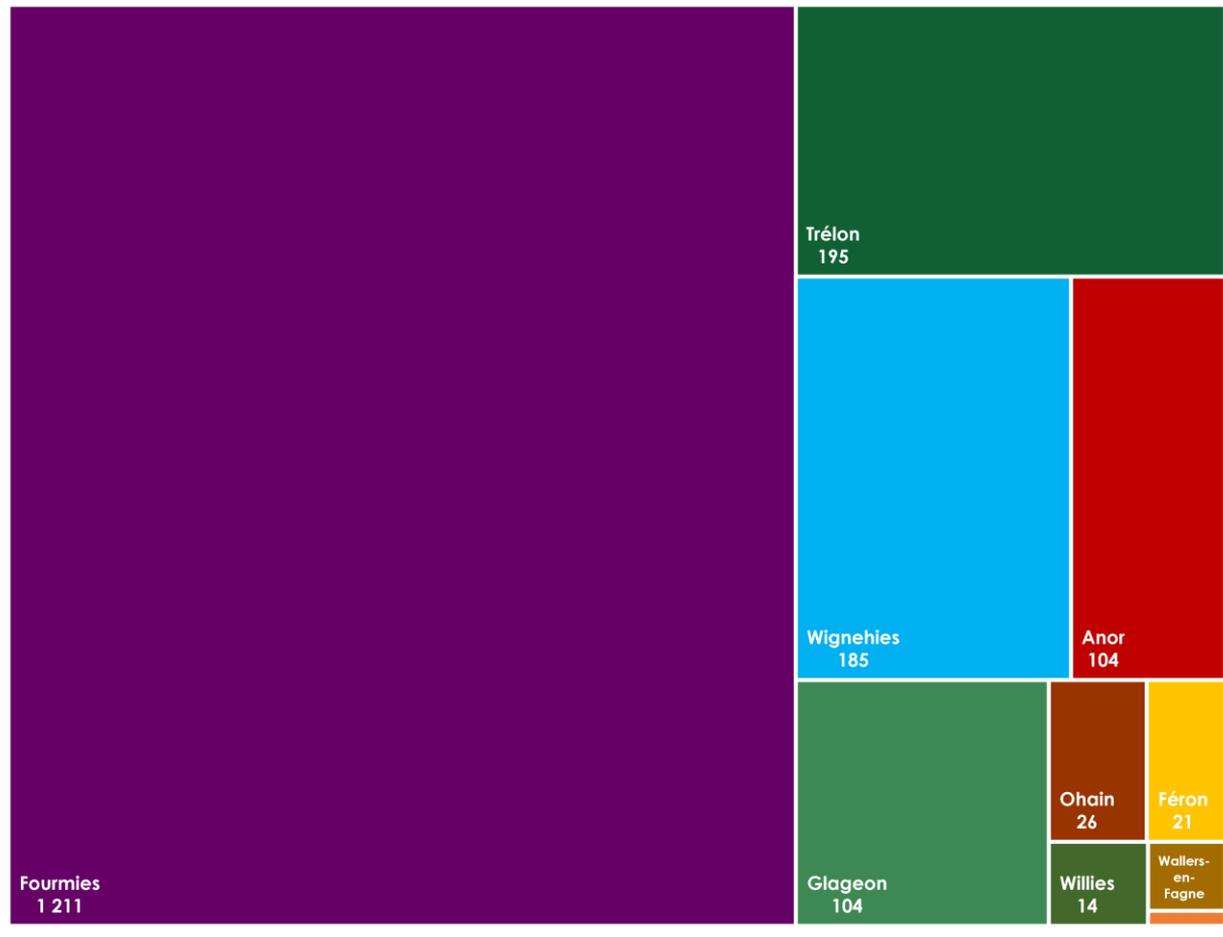
Une offre de location HLM est présente sur la plupart des communes hormis à Eppe-Sauvage et à Moustier-en-Fagne. Si avec 14 logements HLM, le nombre de logements HLM reste modeste à l'échelle de la CCSA (qui en compte 1 871 en tout), Willies est la commune qui possède le plus fort taux de logements HLM de l'intercommunalité avec 22,2%. Cette commune est suivie de près par Fourmies qui compte 22,0% de logements sociaux, mais avec 1 211 logements HLM, la commune accueille 64,7% des logements sociaux de la CCSA. Ce chiffre est à mettre au regard du fait que 49,6% des résidences principale de l'EPCI sont situées à Fourmies.

Les communes de Trélon avec 16,7% (et 195 logements HLM), de Wignehies avec 14,7% (et 185 logements), de Glageon avec 14,1% (et 104 logements HLM) sont les autres communes où le taux de logements HLM est supérieur à 10% des résidences principales.

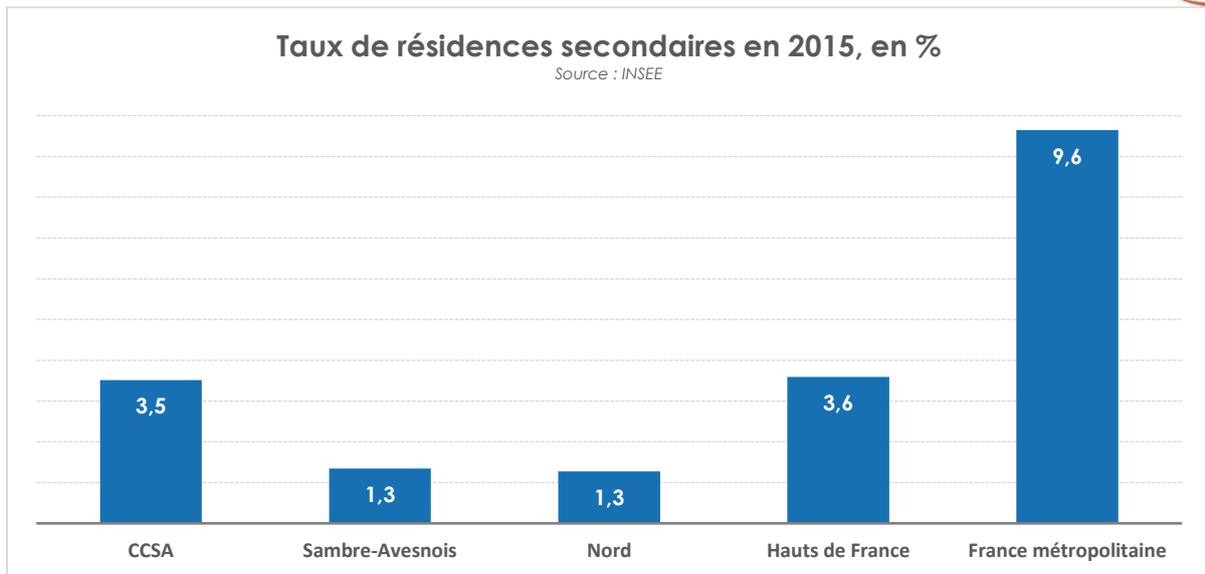
Nombre de résidences principales HLM par commune de la CCSA en 2015

La taille des rectangles est proportionnelle au nombre de logements

Source : INSEE



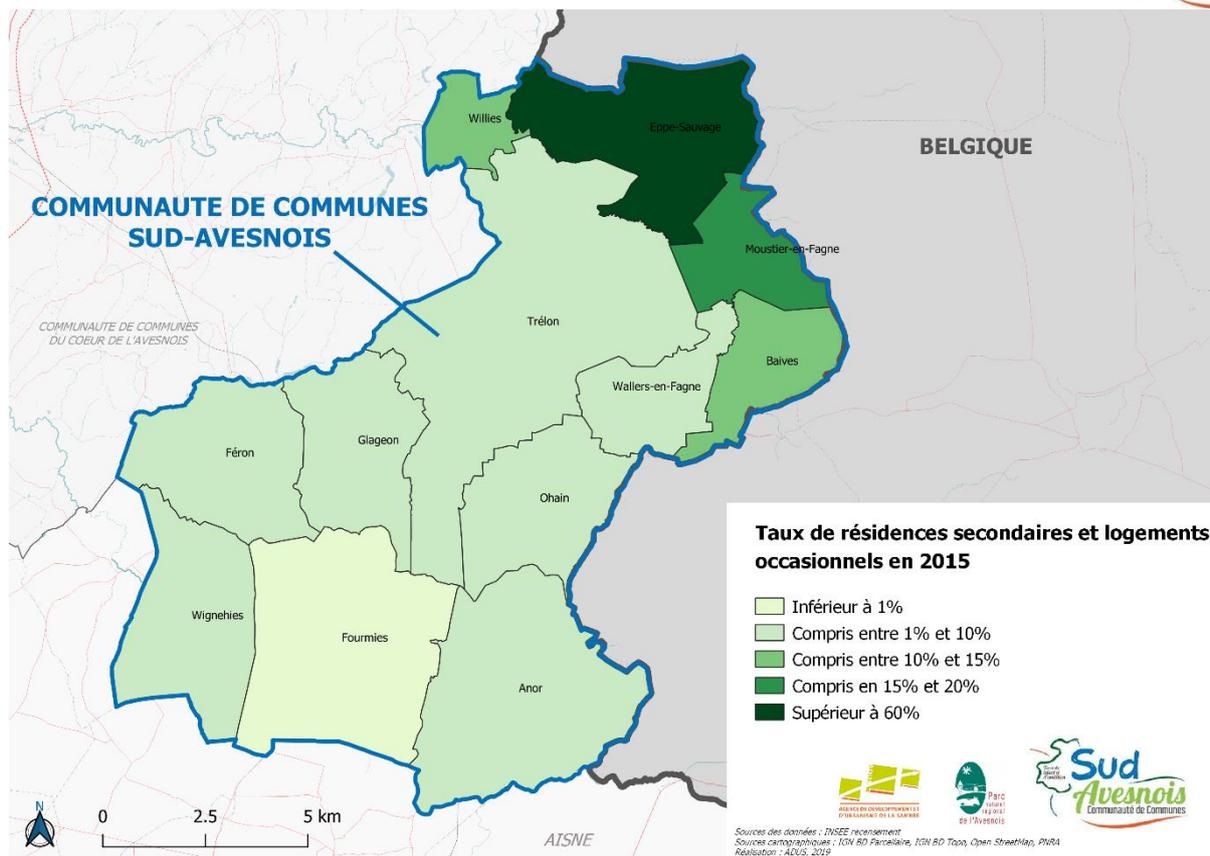
Par ailleurs le cadre de vie proposé par le territoire attire des personnes dont la résidence principale est à l'extérieur du territoire et qui possèdent une résidence secondaire. La CCSA compte 444 résidences secondaires ce qui représente un taux de résidences secondaires de 3,5%. Ce taux est bien supérieur à celui de l'arrondissement et du département qui sont tous les deux à 1,3%, il est proche de celui de la région Haut-de-France où il y a 3,6% de résidences secondaires, mais est très inférieur au taux de la France métropolitaine qui est de 9,6%.



Celles-ci ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire : plus de la moitié (51%) des résidences secondaires se trouvent à Eppe-Sauvage (225 résidences secondaires sur les 444). Le nombre élevé de résidences secondaires s'explique notamment par la présence sur la commune du Val Joly qui est un site touristique reconnu et par la proximité de la Belgique. Avec respectivement 51 et 49 résidences secondaires, les communes de Fourmies et de Anor sont les communes qui, après Eppe-Sauvage, comptent le plus de résidences secondaires.

A l'échelle de communes, les communes frontalières du nord-est du territoire possèdent le plus fort taux de résidences secondaires : à Eppe-Sauvage elles représentent 64,7% du parc de logement de la commune, à Moustier-en-Fagne, qui possède la deuxième part la plus élevée de résidences secondaires, le taux est de 18,2% et à Baives il est de 12,2%.

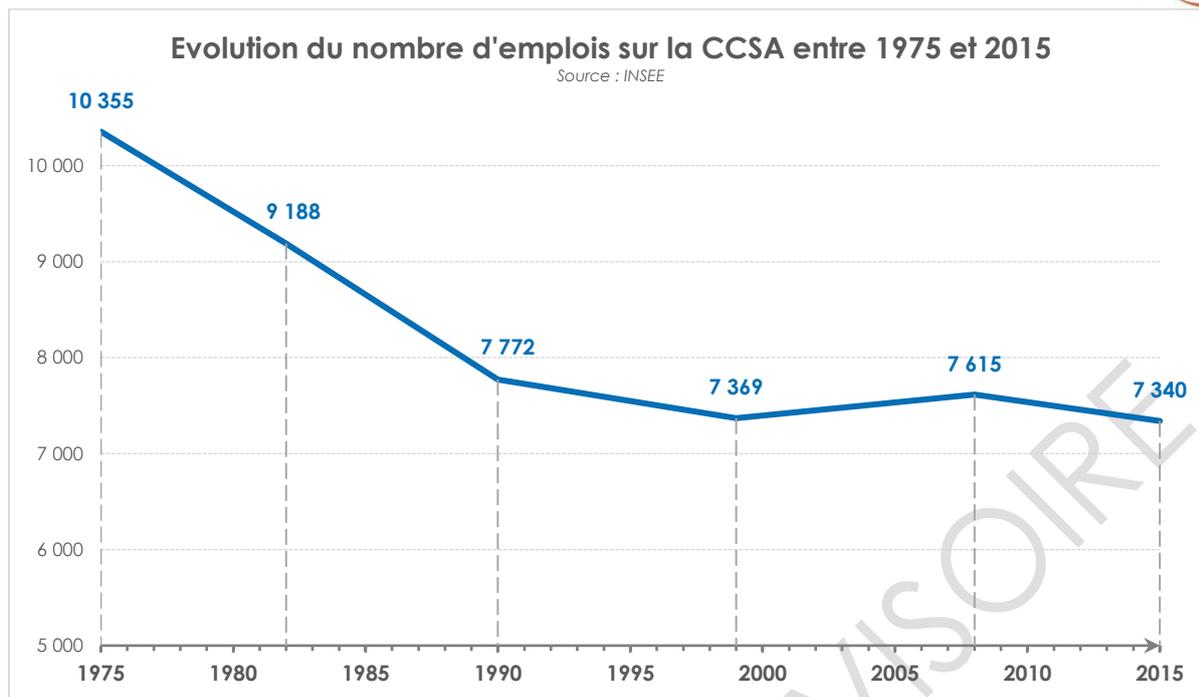
Il est à noter que si Fourmies et Anor sont les deuxièmes et troisièmes communes en termes de nombre de résidences secondaires, ceux-ci ne représentent que 0,8% du parc de logements à Fourmies et 3,2% à Anor.



IV- Economie et services marchands

A- La stabilisation du volume d'emplois

Après baisse constante et rapide de l'emploi entre 1975 et 1990, la CCSA affiche en ce début de 21^{ème} siècle un volume d'emplois relativement stable. Alors qu'elle comptait 10 355 emplois en 1975, elle en compte 7 340 en 2015.

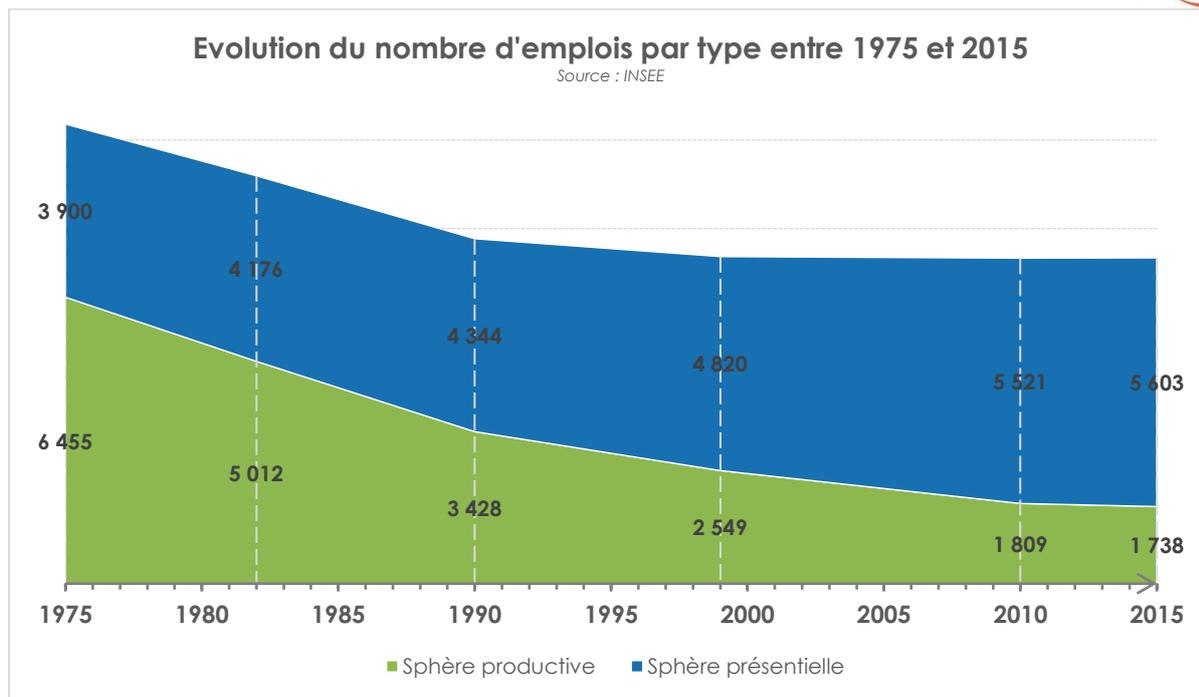


Derrière la réduction globale du nombre d'emplois se cache des évolutions différentes selon les fonctions (les activités exercées par les individus). Ces quarante dernières années ont été marquées par un des emplois de la sphère productive vers la sphère présentielle.

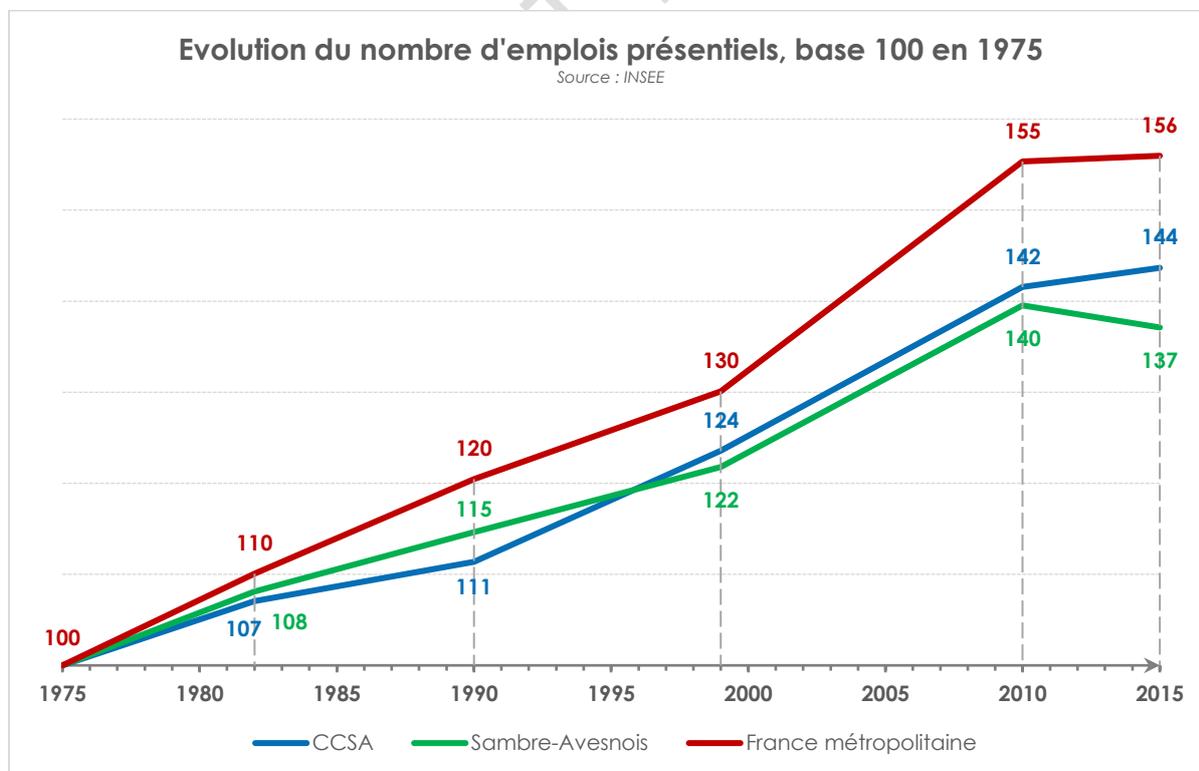
La sphère productive qui correspond à la production de biens qui seront majoritairement consommés en dehors de la zone, ainsi qu'aux activités tournées vers les entreprises correspondantes (ex : industrie, transport de marchandise, commerce de gros, services aux entreprises), était majoritaire en 1975 et représentait 6 455 emplois. Elle a connu depuis un véritable effondrement de ses effectifs jusqu'en 2010 pour représenter 1 809 emplois, ce qui représente une division des effectifs par 3,7. Cette période correspond à une période de désindustrialisation massive et d'une automatisation en parallèle des tâches. Puis les effectifs se sont stabilisés sur la période 2010-2015, la sphère productive représente 1 738 emplois en 2015.

Dans le même temps, la sphère présentielle s'est développée. Pour rappel, la sphère présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes (ex : commerce de détail, construction, services à la personne, éducation, santé, etc.). Le nombre d'emploi dans la sphère présentielle a lui été multiplié par 1,4 passant de 3 900 emplois en 1975 à 5 603 emplois en 2015.

Le dépassement du nombre d'emplois dans la sphère productive vers la sphère présentielle a eu lieu durant la période 1982-1990.



Le développement de la sphère présentielle constitue une tendance nationale, liée notamment à l'accroissement du niveau de vie et à son impact sur les services à la personne. Il est à noter que la progression de la sphère présentielle a été plus lente localement (y compris dans l'ensemble de la Sambre-Avesnois) qu'en moyenne en France. Une comparaison de l'évolution des emplois présents avec la France métropolitaine montre un écart de 12 points par rapport au pays.



La CCSA bénéficie d'une augmentation élevée des effectifs (supérieure au taux de croissance nationale) pour deux fonctions relevant du secteur public et para-public. Ce fait explique une part importante de la croissance de la sphère présentielle.

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2013, base 100 en 1982

Source : INSEE

	Administration publique	Santé, Action Sociale
CCSA	178	260
Sambre-Avesnois	170	274
France métropolitaine	161	231

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2015 sur la CCSA

Source : INSEE

	Administration publique	Santé, Action Sociale
1982	388	428
2015	653	1 114
Evolution	265	686

Une augmentation des emplois pour quatre autres fonctions est également observable, mais à un rythme moins rapide qu'en moyenne en France :

- à nouveau un domaine lié au secteur public, à savoir éducation-formation
- des activités à caractère intellectuels, mais dont le poids reste limité
- la distribution et les services de proximité, grâce à la hausse du niveau de vie

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2015 sur la CCSA

Source : INSEE

	Conception Recherche - Prestations Intellectuelles - Culture Loisirs	Distribution	Education, Formation	Services de Proximité
1982	124	672	548	488
2015	196	729	641	794
Evolution	72	57	93	306
Evolution en base 100	158	109	117	163

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2013 base 100 en 1982

Source : INSEE

	Conception Recherche - Prestations Intellectuelles - Culture Loisirs	Distribution	Education, Formation	Services de Proximité
CCSA	147	104	116	152
Sambre-Avesnois	115	91	106	162
France métropolitaine	253	123	137	183

Pour toutes les autres fonctions on relève une diminution des effectifs, avec un recul plus rapide qu'en moyenne en France.

Que ce soit en valeur absolue ou par rapport à la France, il faut mettre l'accent sur le recul de la fonction fabrication.

La fonction agriculture affiche également un recul très marqué, mais proche de la norme nationale.

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2015 sur la CCSA

Source : INSEE

	Agriculture	BTP	Commerce inter-entreprises	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique
1982	564	644	196	744	2 892	792	708
2015	157	403	184	734	698	556	483
Evolution	-407	-241	-12	-10	-2 194	-236	-225

Evolution du nombre d'emplois par fonctions 1982 à 2013 base 100 en 1982

Source : INSEE

	Agriculture	BTP	Commerce inter-entreprises	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique
CCSA	34	69	84	87	27	79	78
Sambre-Avesnois	33	79	101	92	40	89	67
France métropolitaine	39	90	171	119	60	125	110

B- Un tissu économique dense et relativement diversifié

Le textile est désormais un secteur parmi d'autres. La CCSA est caractérisée par la juxtaposition de nombreux secteurs industriels, avec des volumes d'établissements et de salariés relativement faibles mais qui, de par leur nombre total et leur diversité continue à donner une réelle dimension industrielle au territoire.

Les chiffres montrent notamment que l'agroalimentaire est un secteur qui compte un nombre important d'établissements, mais relativement peu d'employés par rapport à d'autres secteurs.

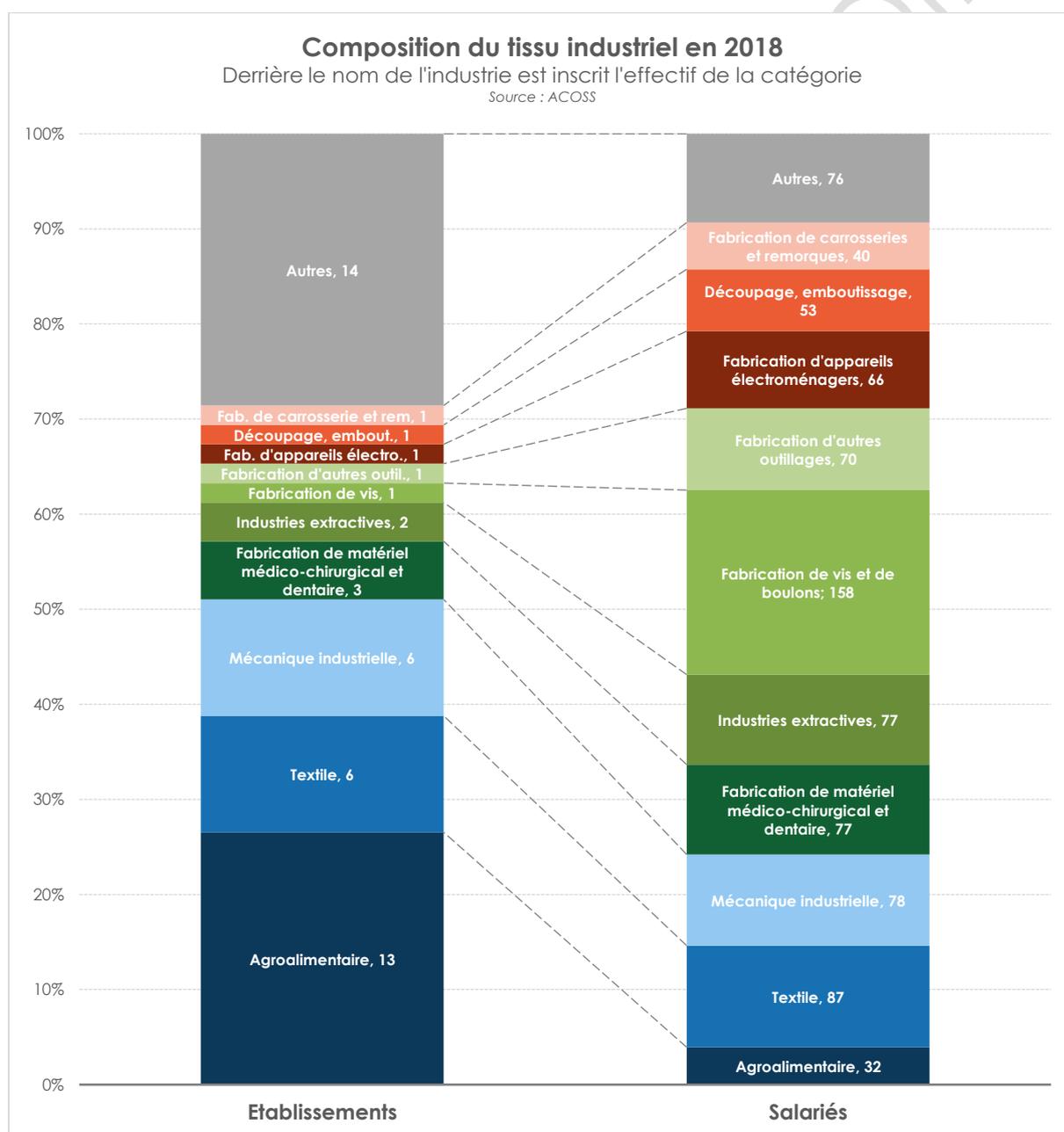
Il ressort aussi que le plus gros employeur du territoire dans le secteur industriel est un établissement de fabrication de vis et de boulons.

Composition du tissu industriel au sein de la CCSA au 1^{er} janvier 2018

Source : ACCOS

Activité	Etablissements	Salariés
Industries extractives	2	77
Agroalimentaire	13	32
Textile	6	87
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	1	5
Autre imprimerie (labeur)	1	11
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1	20
Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	1	2
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1	2
Découpage, emboutissage	1	53
Mécanique industrielle	6	78

Fabrication d'autres outillages	1	70
Fabrication de vis et de boulons	1	158
Fabrication d'appareils électroménagers	1	66
Fabrication d'autres machines spécialisées	1	4
Fabrication de carrosseries et remorques	1	40
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	1	2
Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	3	77
Réparation de machines et équipements mécaniques	1	1
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	1	5
Energie-eau	3	16
Récupération de déchets triés	2	8



Les différents types de services basiques sont présents et on peut également relever quelques activités relativement rares. Ceci montre que le tissu d'entreprise dans ce secteur est varié.

Il apparaît que le secteur médico-social est le premier employeur pour les entreprises de services. Ce secteur comprend notamment avec un nombre important d'employés qui travaillent notamment dans l'aide à domicile (350 employés), dans les activités médicales (178 employés), dans l'hébergement médicalisé ou social (305 employés), dans l'aide par le travail (149 employés) et dans l'action sociale sans hébergement (96 employés).

Composition du tissu serviciel au sein de la CCSA au 1^{er} janvier 2018

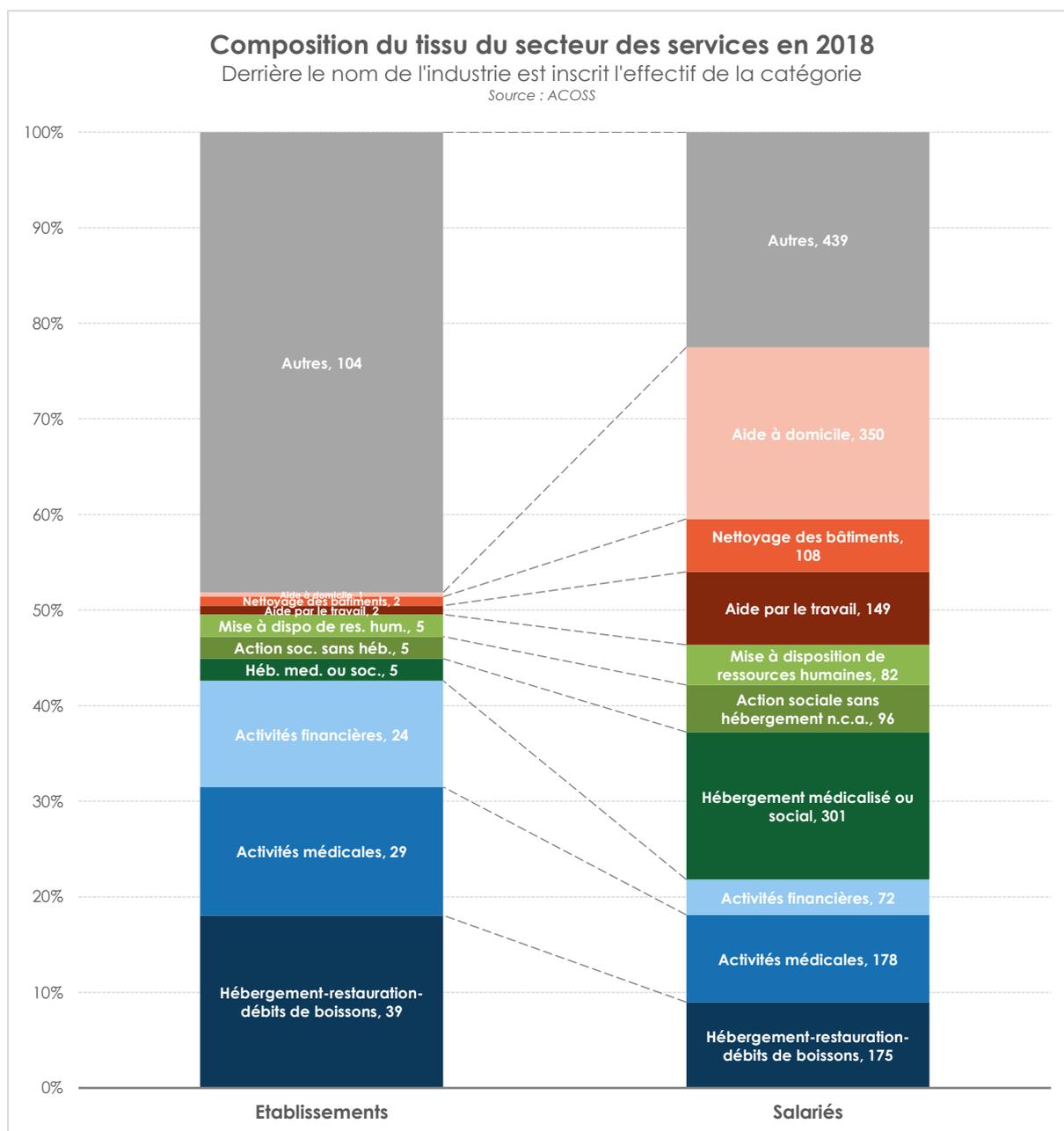
Source : ACCOS

Activité	Etablissements	Salariés
Transport-logistique	14	50
Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	36
Hébergement-restauration-débits de boissons	39	175
Édition et diffusion de programmes radio	1	3
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	2	4
Activités financières	24	72
Immobilier	5	32
Activités juridiques comptables et conseil de gestion	8	52
Activités d'architecture	2	2
Contrôle technique automobile	2	4
Analyses, essais et inspections techniques	1	1
Activités des agences de publicité	1	1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	1	1
Activités vétérinaires	2	5
Mise à disposition de ressources humaines	5	82
Autres services de réservation et activités connexes	1	2
Nettoyage des bâtiments	2	108
Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	4	17
Activités de conditionnement	1	30
Activités générales de sécurité sociale	1	10
Enseignement et formation	9	47
Activités médicales	29	178
Hébergement médicalisé ou social	5	301
Aide à domicile	1	350
Aide par le travail	2	149
Accueil de jeunes enfants	2	13
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	2	19
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	2	17
Action sociale sans hébergement n.c.a.	5	96
Art sport et loisirs	16	45
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	10	13
Réparation de chaussures et d'articles en cuir	1	1
Coiffure	12	25

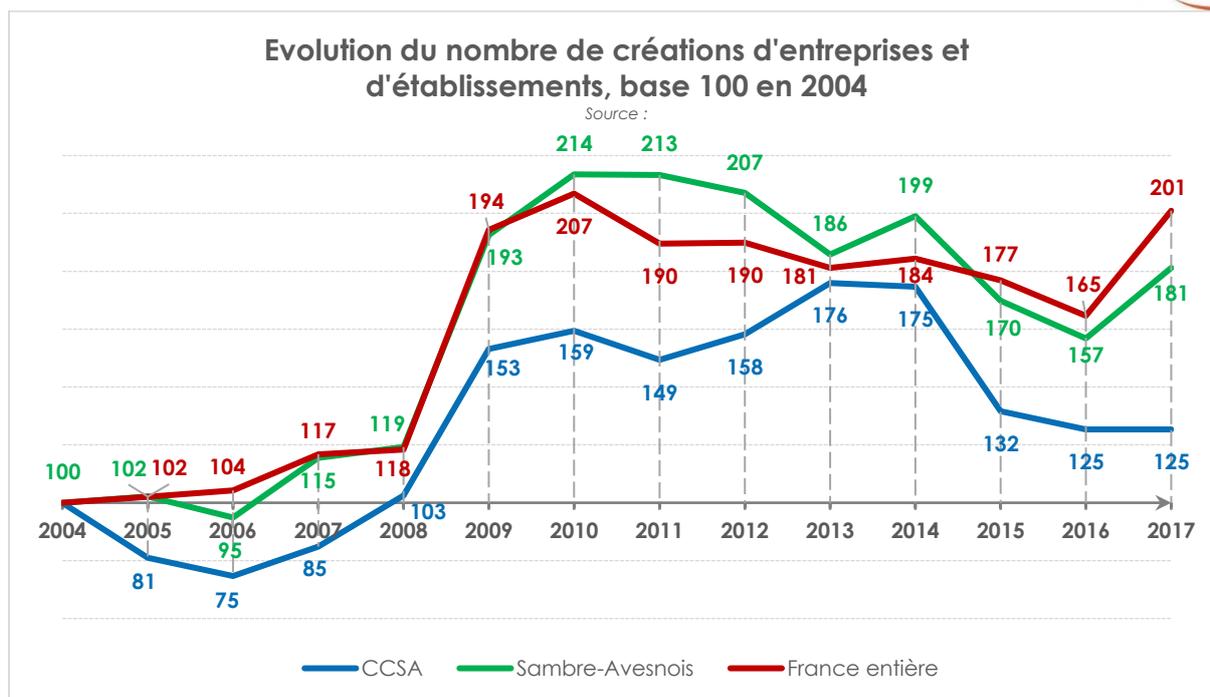
Services funéraires

2

9

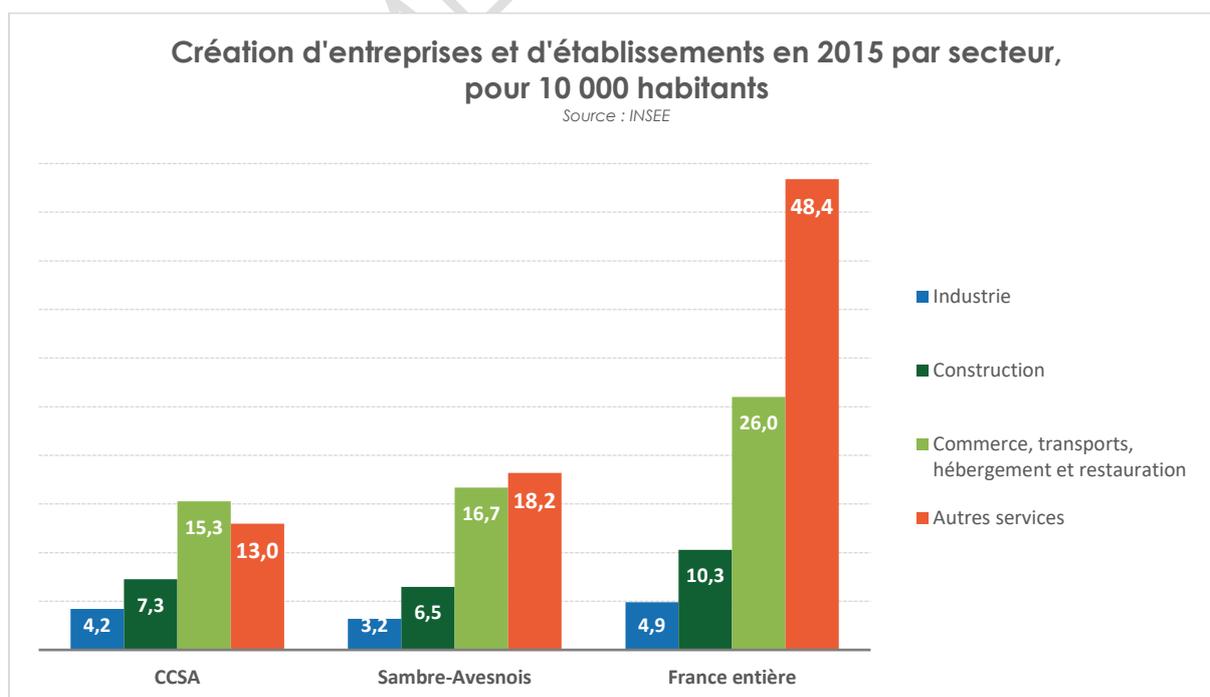


La création du dispositif auto-entrepreneur en janvier 2009 a généré une importante augmentation d'entreprise en France, la CCSA a elle aussi été pris dans ce mouvement. Cependant l'évolution du nombre de création d'entreprises CCSA est restée moins favorable que sur la Sambre-Avesnois et sur l'ensemble du pays.



En 2015, sur la CCSA, il y a 39,7 entreprises créées pour 10 000 habitants. Le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration est le premier secteur de création d'entreprises avec 15,3 entreprises créées pour 10 000 habitants, suivi par le secteur des « autres services » avec 13,0 entreprises pour 10 000 habitants.

Si les valeurs du territoire sont relativement similaires à celle de la Sambre-Avesnois (avec toutefois un moindre dynamisme du secteur des « autres services »), la CCSA montre surtout d'importants écarts avec les valeurs issues l'ensemble du pays. En effet, à l'échelle de la France entières, il y a 89,6 créations d'entreprises pour 10 000 habitants. 48,4 d'entre elles sont issues du secteur des « autres services », soit plus de la moitié des créations d'entreprises au niveau national.



C- Une augmentation de la densité artisanale

Suivant les années, depuis 2010, de 23 à 52 entreprises artisanales ont été créées sur le territoire de la CCSA. L'année 2013 a marqué un tournant, puisque depuis, autour de 50 entreprises artisanales sont créées chaque année.

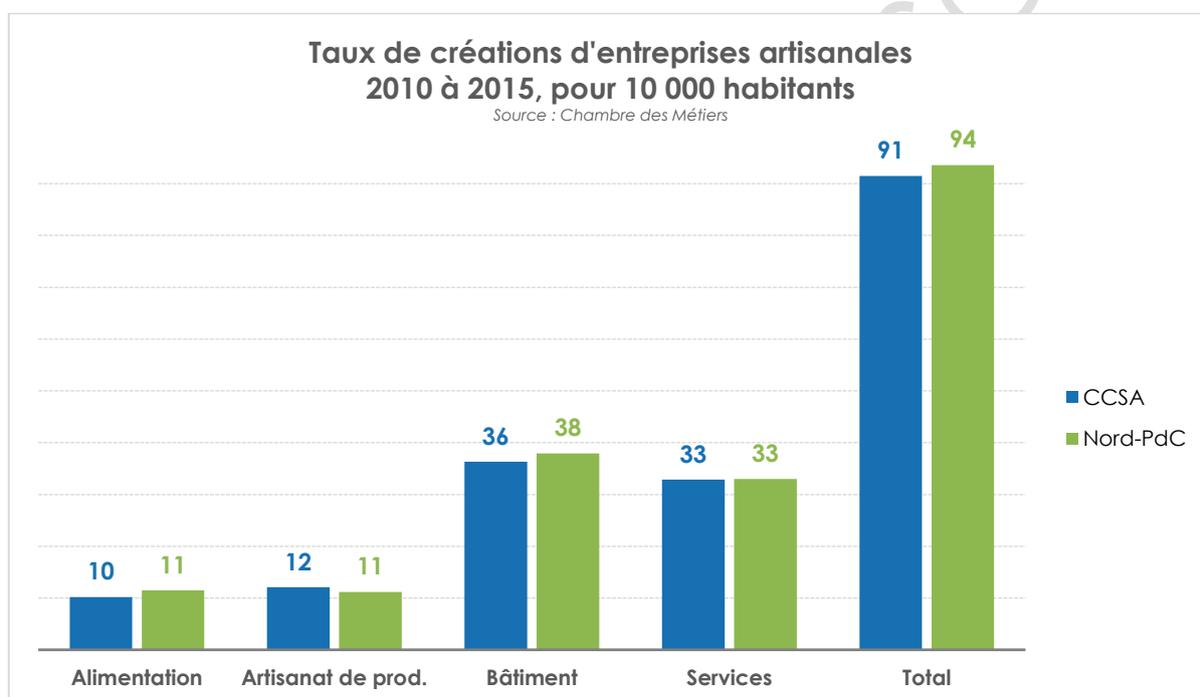
Créations d'entreprises artisanales sur la CCSA sur la période 2010-2015

Créations pures

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Répertoire des Métiers

2010	2011	2012	2013	2014	2015
31	35	23	52	49	52

L'intercommunalité affiche un taux de créations d'entreprises artisanales légèrement inférieur à la moyenne de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais. Ce sont les secteurs de l'alimentation et du bâtiment qui sont à l'origine de cette situation.



Ces créations ont été plus nombreuses que les cessations d'activité, d'où une légère augmentation du nombre d'entreprises artisanales (+ 8% de 2011 à 2016).

Nombre d'Entreprises artisanales sur la CCSA sur la période 2011-2016

Valeur au 1^{er} janvier

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Répertoire des Métiers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
En nombre	281	283	285	288	285	303
Base 100 en 2011	100	101	101	102	101	108

C'est d'abord le bâtiment qui a généré cette évolution, suivi des services. En revanche l'artisanat de production a reculé.

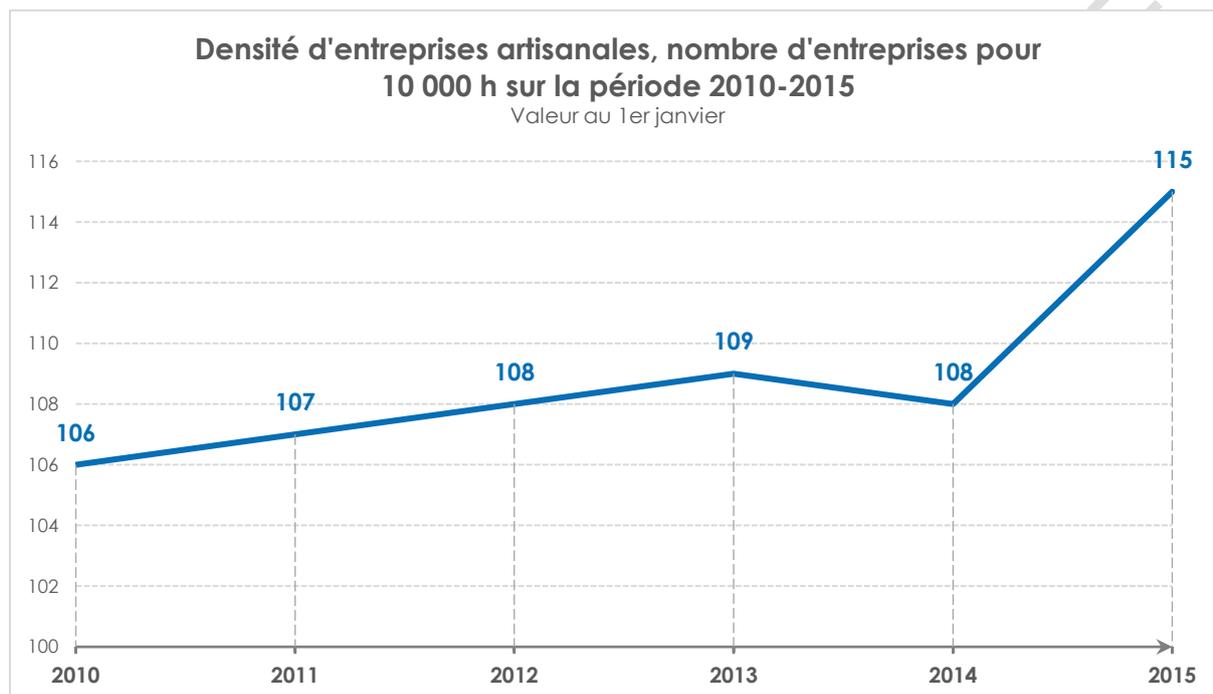
Evolution du nombre d'entreprises artisanales par domaine sur la CCSA sur la période 2011-2016

Valeur au 1^{er} janvier

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Répertoire des Métiers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol. 2011 à 2016	
							En nb	En %
Alimentation	36	34	31	32	34	38	2	6
Artisanat de production	68	70	71	59	60	59	-9	-13
Bâtiment	80	84	86	94	93	98	18	23
Services	97	95	97	103	98	108	11	11
Total	281	283	285	288	285	303	22	8

Il en résulte une augmentation de la densité d'entreprises artisanales



40% des artisans se sont dotés d'un ou plusieurs salariés et il est à noter que six entreprises artisanales comptent au moins 15 salariés.

Répartition des établissements artisanaux employeurs par tranche d'effectif sur la CCSA en 2016

Source : URSSAF/ACOSS

Effectif	Nombre d'établissements
1 à 4	91
5 à 9	21
10 à 14	4
15 à 19	5
20 à 49	1
Total	122

Ces entreprises regroupent 460 salariés, avec une prédominance du bâtiment et de l'artisanat de production.

Nombre de salariés des entreprises artisanales sur la CCSA en 2016

Source : URSSAF/ACOSS

Catégorie	Nombre de salariés
Alimentation	64
Artisanat de production	139
Bâtiment	160
Services	99
Total	462

D- Les caractéristiques commerciales

Avec un hypermarché, sept supermarchés et une grande surface de bricolage, la CCSA compte 34 grandes surfaces pour 100 000 habitants, elle présente donc une densité de grandes surfaces commerciales supérieure à la moyenne française qui est de 27 grandes surfaces pour 100 000 habitants.

En contrepartie, la densité de petits commerces est beaucoup plus faible localement, à la fois pour l'alimentaire, le commerce de biens destinés aux foyers ainsi que les magasins de biens à la personne.

Nombre de magasin pour 100 000 habitants en 2017

source : INSEE

	Grandes surfaces	Alimentation	Commerces spécialisés non alimentaires, tournés vers :	
			La personne	Le foyer
CCSA	34	134	160	61
Sambre-Avesnois	30	109	122	70
France entière	27	166	226	98

Une analyse des petits commerces présentant les volumes d'établissements les plus élevés, met en exergue un écart de densité par rapport à la norme nationale extrêmement élevé pour les magasins de vêtements (deux fois plus nombreux en moyenne en France). Par contre, pour les boulangeries et les boucheries les écarts par rapport à la norme française sont relativement faibles.

Nombre de magasin pour 100 000 habitants en 2017

Source : INSEE

	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Vêtements
CCSA	69	38	57
Sambre-Avesnois	48	32	49
France entière	72	34	111

Le petit commerce alimentaire est diversifié, mais le territoire ne compte aucun commerce de produits surgelés.

Nombre de magasins d'alimentation en 2017

Source : INSEE

Supérette	Epicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Produits surgelés	Poissonnerie	Total
2	4	18	10	0	1	35

Les différents types de commerces spécialisés dans les biens destinés à la personne sont présents.

Nombre de commerces non alimentaire tournés vers la personne en 2017

Source : INSEE

Librairie papeterie journaux	Vêtements	Chaussures	Sports et de loisirs	Parfumerie	Horlogerie-Bijouterie	Magasin d'optique	Total
7	15	5	6	2	3	4	42

Pour les biens d'équipement du foyer, seul les commerces de revêtement murs et sols sont absents de la communauté de communes.

Nombre de commerces spécialisés non-alimentaire tournés vers le foyer 2017

Source : INSEE

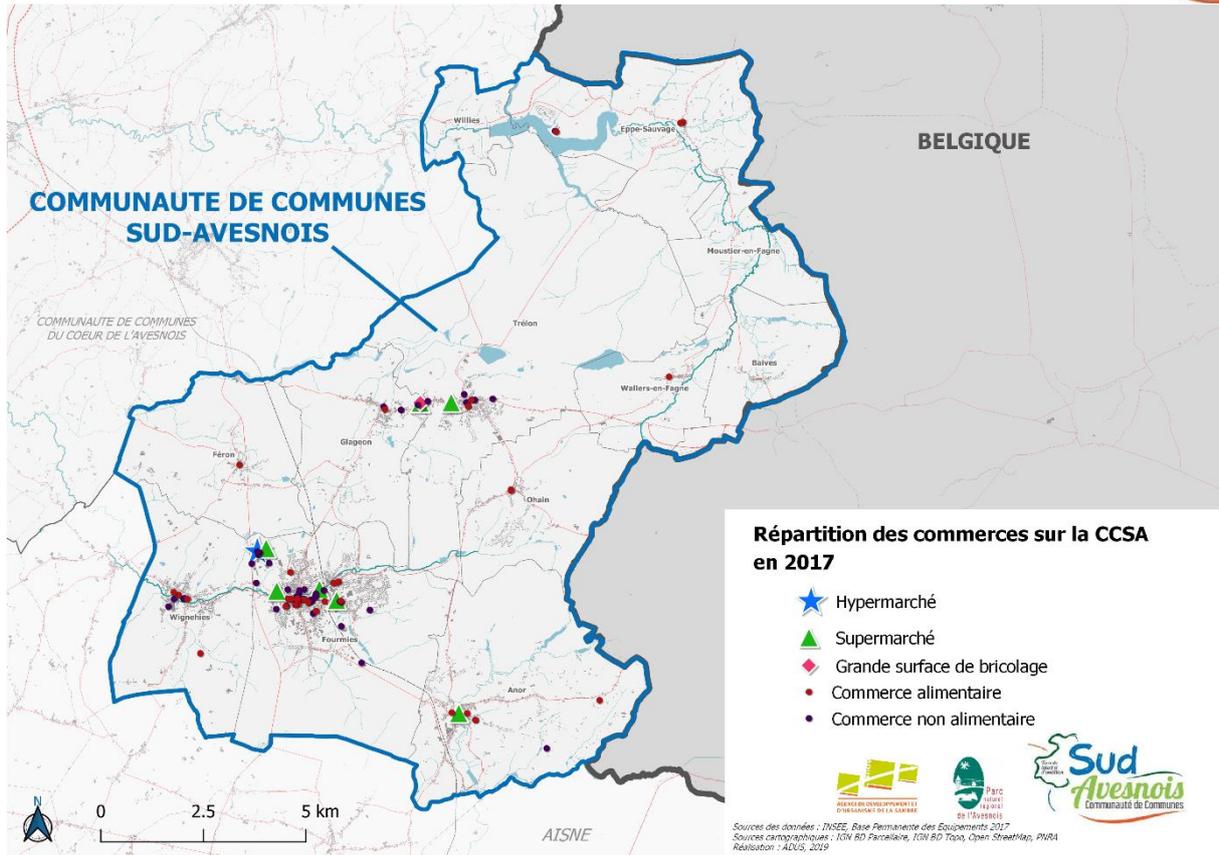
Equipements du foyer	Electroménager et matériel audio-vidéo	Meubles	Revêtements murs et sols	Droguerie quincaillerie bricolage	Fleuriste	Total
7	2	1	0	2	4	16

L'offre en commerce est principalement située à Fourmies. La base permanente des équipements de 2017 de l'INSEE y recense un hypermarché, quatre supermarchés, seize commerces spécialisés alimentaires et 51 commerces spécialisés non alimentaires. Les commerces sont localisés sur deux zones préférentielles : le centre-ville d'une part et la zone d'activité de la Marlière d'autre part. Cette dernière constitue l'unique zone de commerce périphérique du territoire.

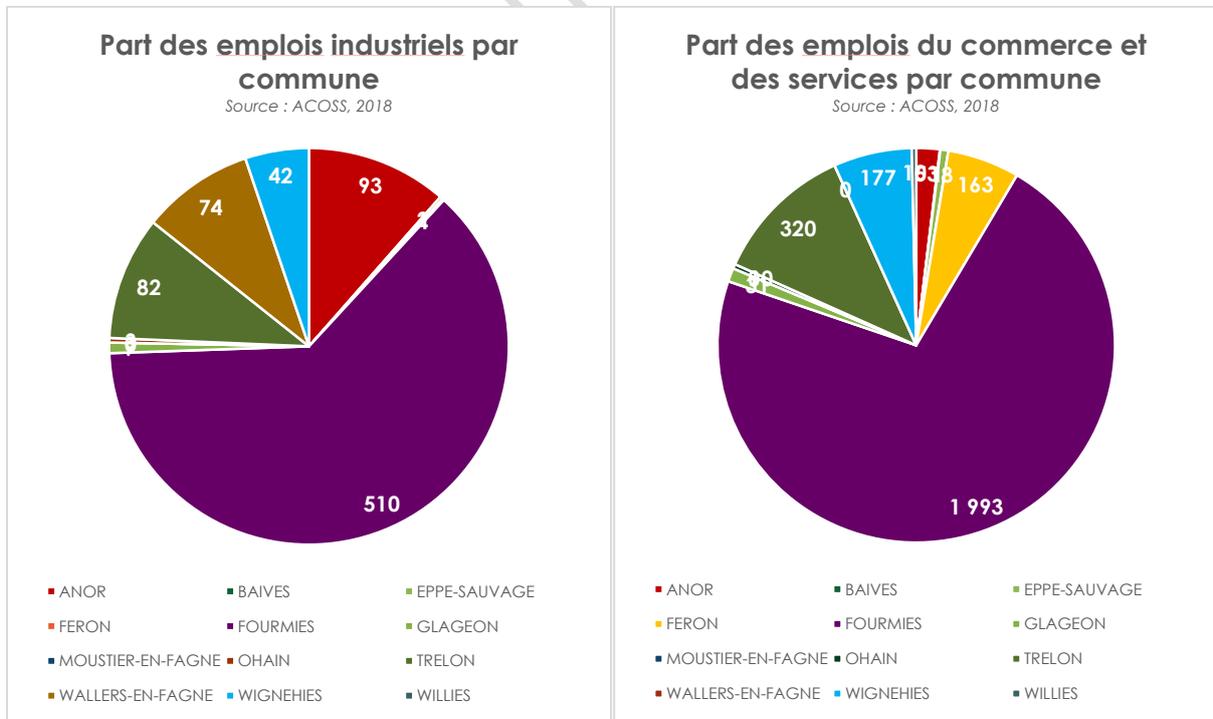
Par ailleurs, les centres-villes de Wignehies et d'Anor ainsi que la liaison D951 qui relie les centres-villes de Glageon et de Trélon constituent des centralités commerciales.

Il faut noter qu'une offre de commerce alimentaire est présente dans la plupart des bourgs du territoire. Le plus souvent, il s'agit de boulangerie.

DOCUMENT PROJET



E- Une concentration des emplois dans la commune de Fourmies



Les chiffres issues d'ACOSS montre que Fourmies concentre la majorité des emplois que ce soit pour le secteur industriel (68,7%) ou le secteur des services (71,8%). Ces concentrations d'emplois sont supérieur au poids de la population de la commune.

Il est à noter que les communes de Wallers-en-Fagne et de Trélon comptent un nombre relativement important d'emplois industriels, ceci est à mettre en lien avec la présence de carrières sur ces communes.

V- Equipements et services non marchands

La méthodologie choisie pour recenser les équipements du territoire repose sur l'utilisation de la base permanente des équipements 2017 de l'INSEE. Mise à jour chaque année, elle permet d'évaluer le niveau de services rendus à la population. En effet, elle recense un large panel d'équipements et services qui va du commerce, à l'éducation, en passant par la santé, les transports, les loisirs, les services aux particuliers, etc. En tout, 186 types d'équipements et 2,3 millions d'équipements y sont répertoriés.

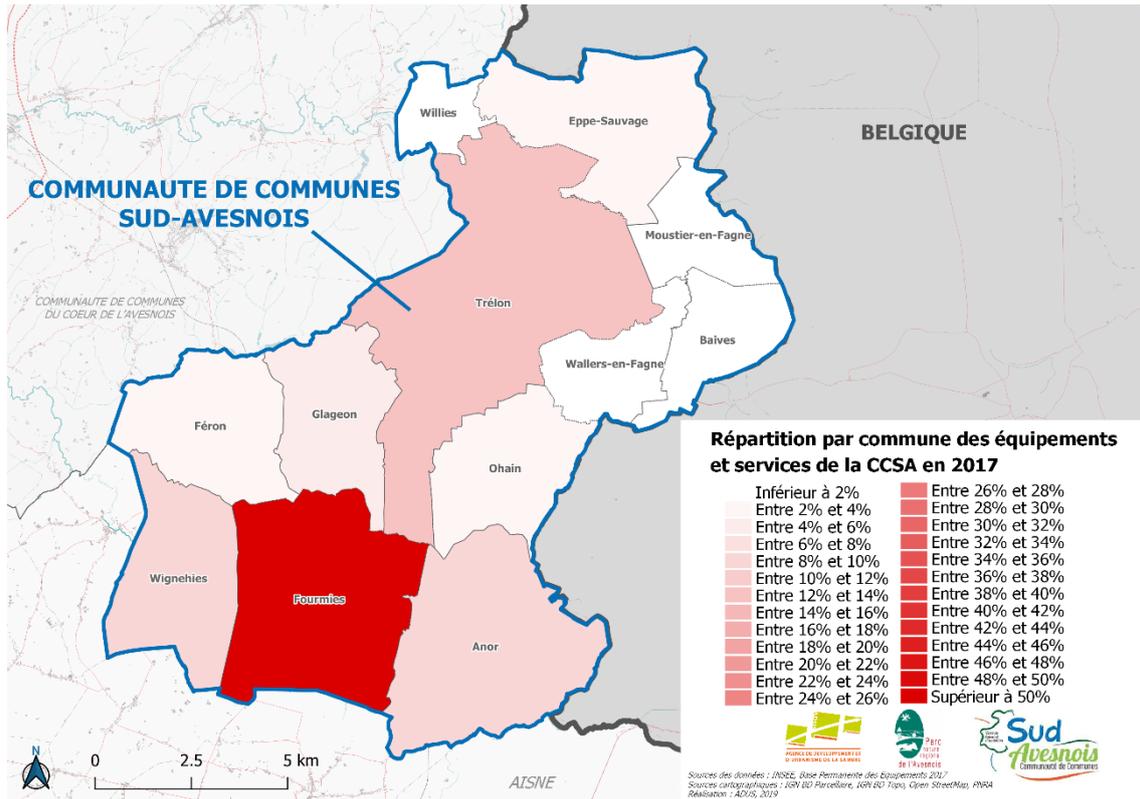
Au sein de la BPE, un équipement est défini comme étant un service rendu par un établissement, ainsi il se peut qu'un établissement qui rende plusieurs services apparaisse plusieurs fois dans la base de données. A titre d'exemple, un hôpital qui offre un service de soin de courte durée et des services de soins de suite et réadaptation comptera deux fois ; une fois en tant qu'établissement de santé de court séjour et une fois en tant qu'établissement de santé de moyen séjour.

Par ailleurs l'INSEE a mis en place une classification des équipements en gamme, en réunissant ensemble des équipements qui suivent une logique d'implantation similaire, c'est-à-dire ceux qui sont présents sur le même type de commune. Ceci permet de faire ressortir une organisation hiérarchisée du territoire. Cette classification se fait selon trois gammes : la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure. Par exemple, les écoles maternelles, les pharmacies, boulangeries font partie de la gamme de proximité ; les collèges, les orthophonistes, les supermarchés, la police et la gendarmerie de la gamme intermédiaire ; les lycées, les maternités, les hypermarchés, les agences pôle emploi de la gamme supérieure.

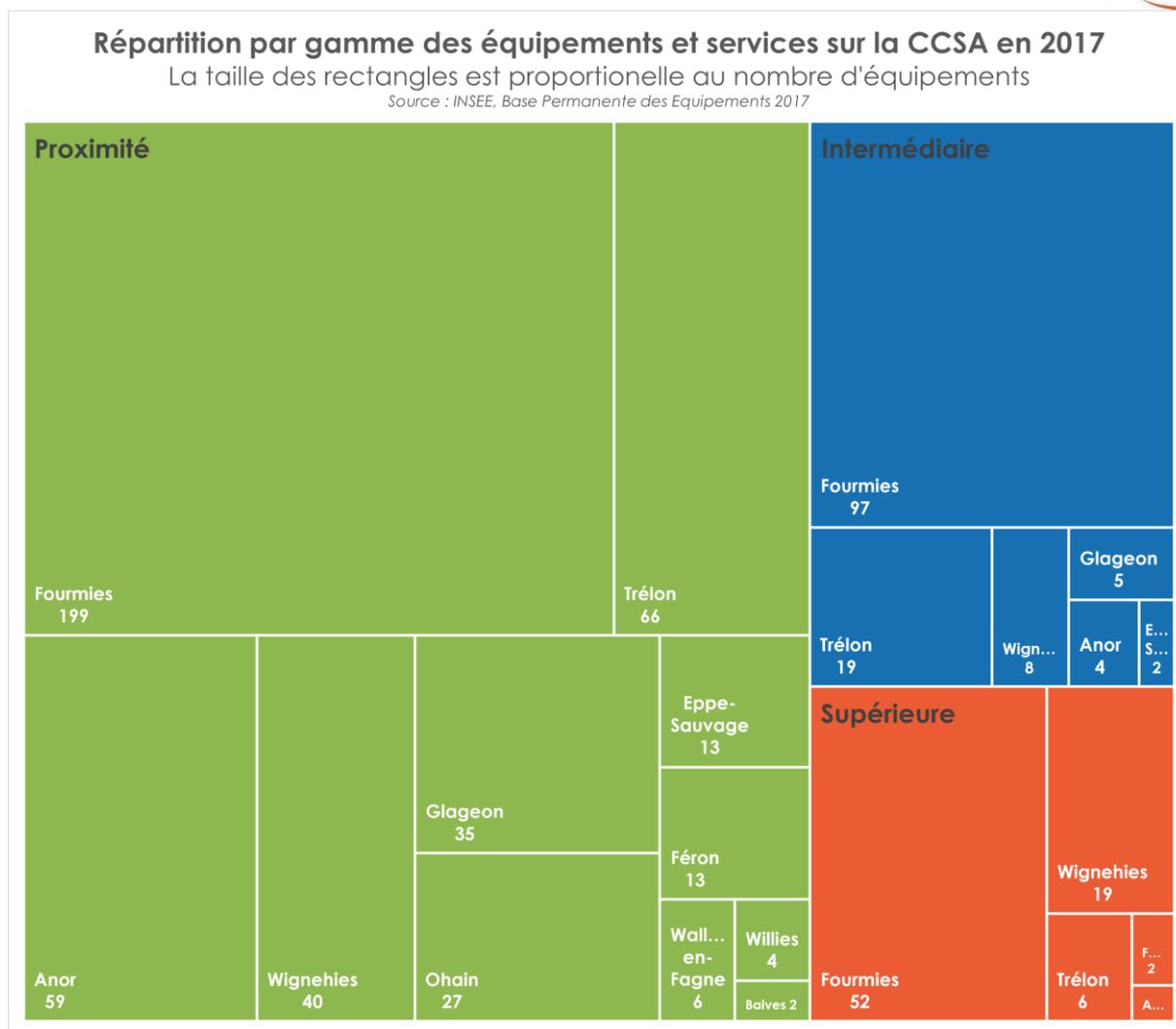
La gamme de proximité compte 27 types d'équipements, la gamme intermédiaire compte 36 types d'équipements et la gamme supérieure compte 47 types d'équipements. Certains types d'équipements ne sont pas inclus dans cette classification en gamme, il a été décidé de les faire apparaître en tant qu'équipement « sans catégorie ».

La Base Permanente des Equipements 2017 répertorie sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois 700 équipements soit 26,7 équipements pour 10 000 habitants. A titre de comparaison, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe comptabilise 26,6 équipements pour 1 000 habitants, le département du Nord présente une densité en équipement supérieure avec de 28,1 équipements pour 1 000 habitants, de même que la France qui compte 36,4 équipements pour 1 000 habitants.

Les équipements se répartissent de la manière suivante : 66,3% des équipements sont de la gamme de proximité, 19,3% sont de la gamme intermédiaire, 11,4% de la gamme supérieure et 3,0% sont hors gamme. La majorité des équipements (50,86%) sont situés à Fourmies. Pour les équipements de la gamme supérieur, 65,0% d'entre-eux se trouvent dans la commune centre.



DOCUMENT PRO



A- Des équipements publics majoritairement situés à Fourmies

La base permanente des équipements recense en 2017 sur le territoire sept équipements et services publics. Ces équipements se décomposent en cinq équipements intermédiaires : un commissariat à Fourmies, deux gendarmeries, à Fourmies et Trélon, et deux services de la Direction Régionale des Finances Publiques, à Fourmies et à Trélon ; et deux équipements de catégories supérieures avec deux bureaux du réseau de proximité Pôle Emplois, situés à Fourmies.

B- Un maillage d'équipements et services scolaires dense

La base permanente des équipements répertorie 10 écoles maternelles et 18 écoles élémentaires qui sont considérés comme des établissements de proximité.

Les écoles maternelles sont des écoles maternelles au sens strict, c'est-à-dire que les écoles élémentaires qui accueillent des classes de petites, moyennes et grandes sections ne sont pas compatibles en tant qu'école maternelles. En conséquence, les écoles maternelles sont moins nombreuses et sont principalement situées en commune urbaine.

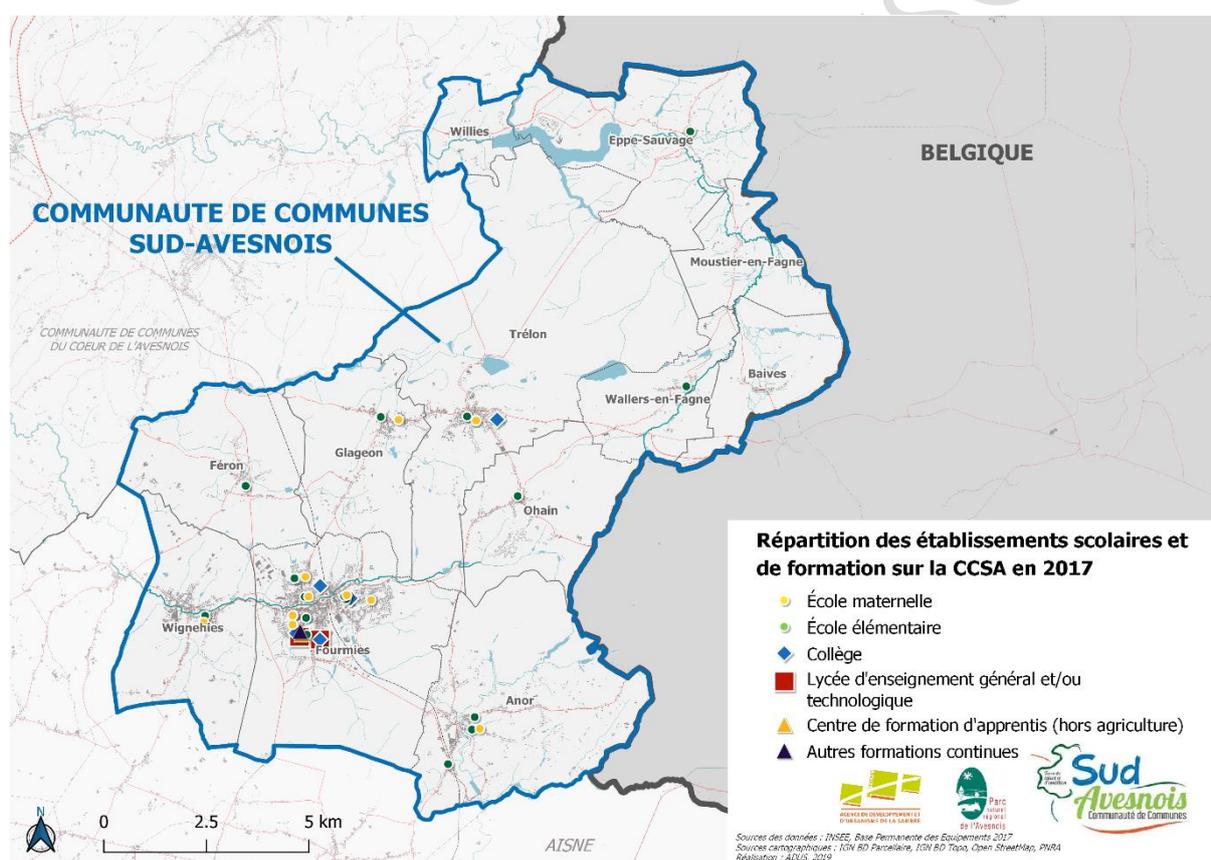
Le maillage d'établissements scolaires est assez dense sur le territoire, la plupart des communes possédant au moins une école élémentaire. Seule trois communes n'en comptent aucune : Willies, Moustier-en-Fagne et Baives, ce qui correspond aux trois communes les moins peuplées de l'EPCI.

Le territoire compte 5 collèges en 2017, dont 4 sont présents à Fourmies et 1 est situé à Trélon. Il s'agit d'établissements de la gamme intermédiaire.

Enfin, seuls 2 lycées d'enseignement général et/ou technologique sont recensés sur le territoire. Il est important de noter que ces lycées polyvalents sont susceptibles d'accueillir aussi des classes d'enseignement professionnel ; la catégorie lycée d'enseignement professionnel (il s'agit de lycée fournissant exclusivement des enseignements professionnels) existe dans la base permanente des équipements, cependant, il n'y en a pas de recensé sur la CCSA.

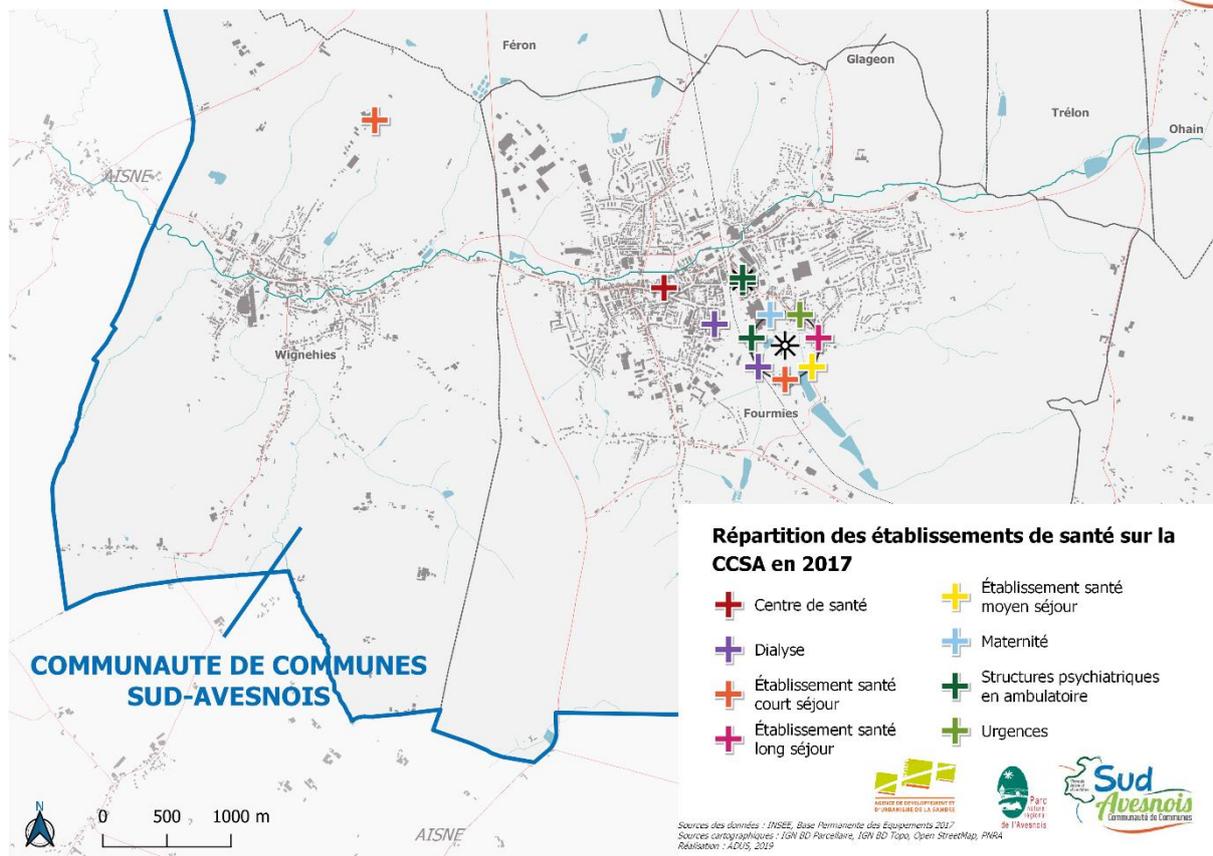
La commune ne possède pas de centre d'enseignement supérieur, les universités les plus proches sont situées à Maubeuge, Valenciennes ou Mons. Les personnes souhaitant suivre un cursus après le baccalauréat doivent donc pouvoir être mobile, voire sont obligées de trouver un logement en dehors du territoire, pour suivre ces formations.

En revanche, deux établissements situés à Fourmies sont recensés comme proposant des formations continues. Il s'agit d'un centre de formation d'apprentis (hors agriculture) et d'un centre de formations de type « autres formations ». Ces deux formations sont a priori proposées au sein du Lycée Camille Claudel de Fourmies.



C- Des disparités en matière de santé

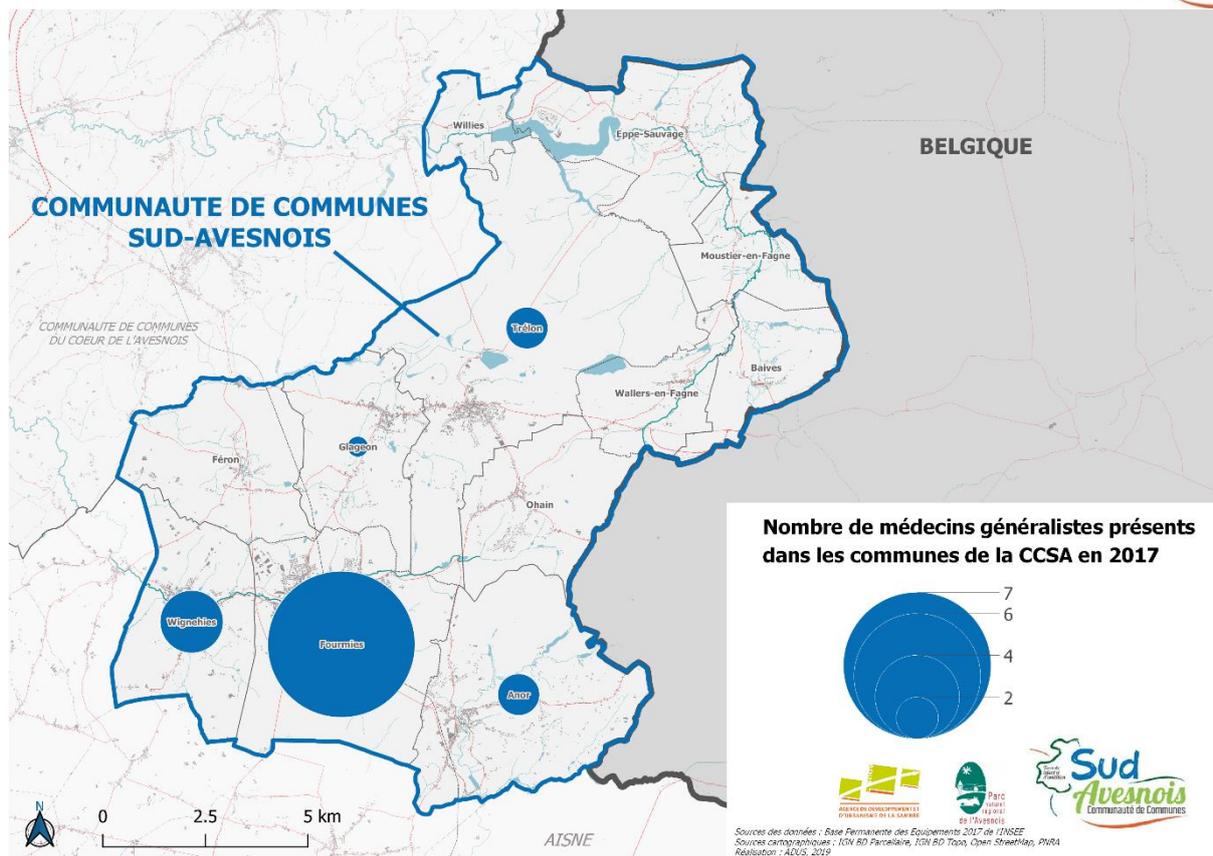
L'ensemble des équipements de santé du territoire d'étude est répertorié sur les communes de Wignehies et de Fourmies. La première compte une polyclinique et la seconde accueille un centre hospitalier où la base de données recense une maternité, des urgences, un centre de dialyse, un établissement pour les courts, moyens et longs séjours et une structure psychiatrique en ambulatoire.



La CCSA compte quinze médecins omnipraticiens sur son territoire, soit 5,7 médecins généralistes pour 10 000 habitants (autrement dit, un médecin pour 1 754 habitants). En comparaison, l'ensemble du département du Nord compte 9,88 médecins généralistes pour 10 000 habitants (soit un médecin pour 1 012 habitants) et la France métropolitaine compte 9,4 médecins omnipraticiens recensés pour 10 000 habitants (soit un médecin pour 1 060 habitants). La CCSA présente donc un déficit conséquent en médecin en comparaison du département et du pays.

Les communes qui comptent le plus de médecins généralistes sont aussi les communes les plus peuplées du territoire. La base permanente des équipements en répertorie 7 à Fourmies, 3 à Wignehies, 2 à Anor et Trélon et 1 à Glageon.

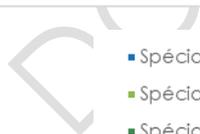
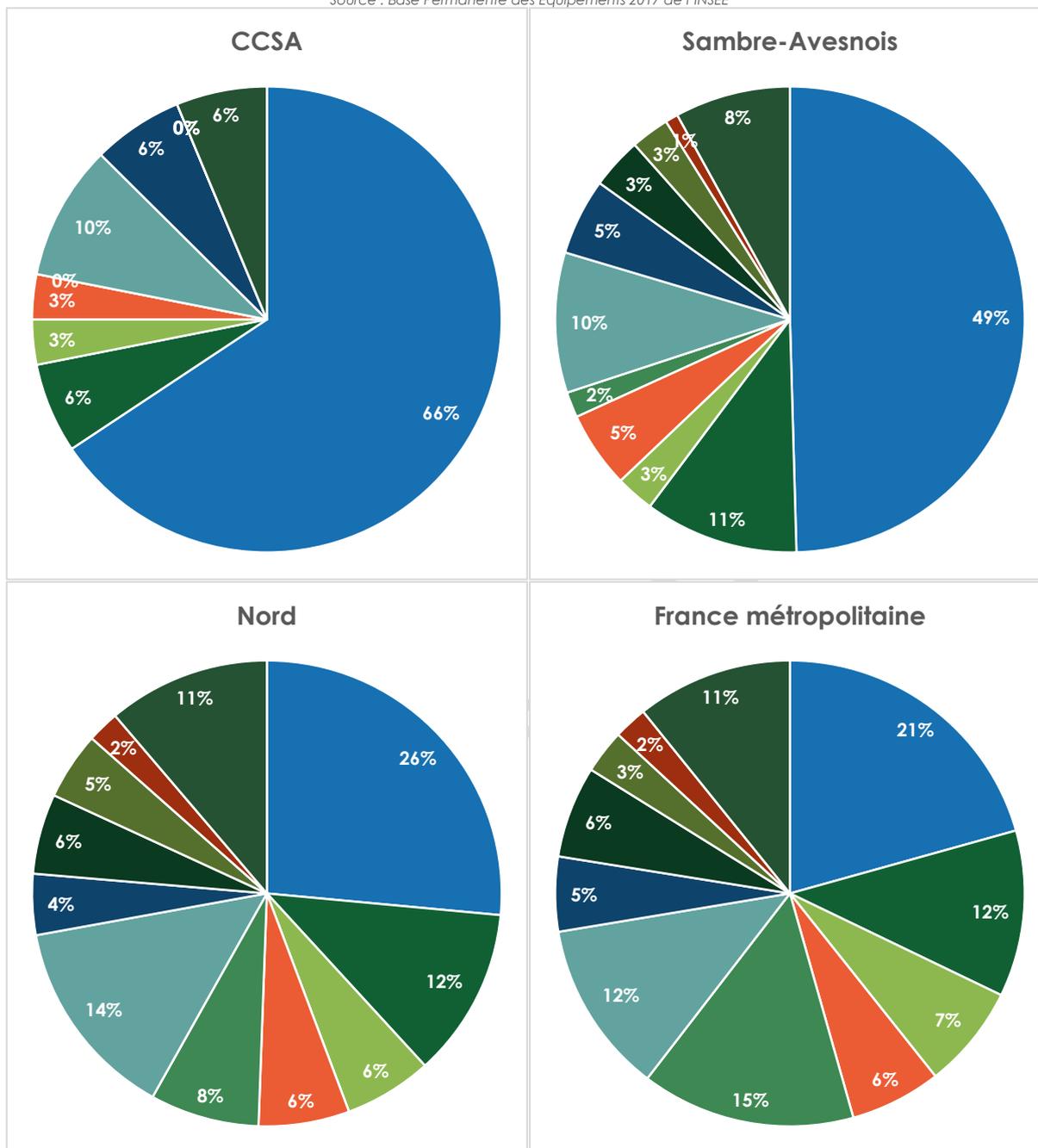
Malgré le déficit en médecin généraliste, il est important de noter que le territoire possède un maillage en médecin. En effet, toutes les communes où aucun médecin n'est répertorié possèdent au moins une commune limitrophe qui en compte au moins un médecin généraliste, assurant une certaine couverture médicale du territoire.



Le territoire compte 12,2 médecins spécialistes pour 10 000 habitants. Cette situation est bien meilleure que sur l'ensemble de la Sambre Avesnois qui compte 4,9 médecins spécialistes pour 10 000 habitants, le Nord où sont recensés 6,1 médecins spécialistes pour 10 000 habitants sur le département du Nord et 6,8 spécialistes pour 10 000 habitants en France métropolitaine. Ces chiffres sont cependant à relativiser, car si la CCSA compte plus de médecins spécialistes que les territoires auxquels elle est comparée, ces spécialistes sont en grande majorité des spécialistes en radiographie et imagerie médicale. En effet, ces derniers représentent près des deux tiers des médecins spécialistes de la CCSA. Les médecins spécialistes sont concentrés à Fourmies et à Wignehies. Il s'agit de deux des trois communes les plus peuplées du territoire. La base permanente des équipements répertorie 15 médecins spécialistes installés à Fourmies et 17 à Wignehies. Ces communes accueillent l'ensemble des établissements de santé du territoire répertoriés par la base de données.

Répartition par spécialité des médecins spécialistes en 2017

Source : Base Permanente des Equipements 2017 de l'INSEE



- Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
- Spécialiste en cardiologie
- Spécialiste en dermatologie vénéréologie
- Spécialiste en gastro-entérologie
- Spécialiste en psychiatrie
- Spécialiste en ophtalmologie
- Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
- Spécialiste en pédiatrie
- Spécialiste en pneumologie
- Spécialiste en stomatologie
- Spécialiste en gynécologie

En prenant en compte le recensement de l'ensemble des médecins spécialisés en dehors des spécialistes en imagerie médicale et radiologie, le nombre de spécialistes en 2017 sur la CCSA, l'arrondissement de la Sambre-Avesnois, le département du Nord et la France métropolitaine est respectivement de 4,2 ; 2,5 ; 4,5 ; et de 5,2 médecins spécialistes pour 10 000 habitants. Si

La Sambre-Avesnois présente un déficit important en médecins spécialistes, la CCSA possède des valeurs proches du département et du pays, indiquant une bonne couverture. Néanmoins certaines spécialités sont absentes du territoire comme les spécialistes en psychiatrie, en pédiatrie, en pneumologie et en stomatologie, alors qu'au niveau national ils représentent respectivement 15%, 6%, 3% et 2% des effectifs des médecins spécialistes.

Les ALD (Affections de Longue Durée) constituent un indicateur synthétique du niveau de santé.

L'hétérogénéité des taux de personnes en ALD suivant les communes fait écho aux disparités des situations sur le plan social.

Taux de personnes en ALD*

CCSA
2015

Sources : DRSM



* Par rapport à la population 45 ans et + de 2013

** Le taux moyen en France a été estimé à partir du nombre d'ALD en France, en Sambre-Avesnois et du nombre de personnes en ALD dans l'arrondissement

Orange : Moyenne Sambre-Avesnois <
Yellow : Moyenne française <...<moyenne Sambre-Avesnois
Green : < Moyenne française **



Selon une étude de l'ORS publiée en 2017, la zone de contact entre l'Aisne et le département du Nord est, avec le littoral de la région au sud de Boulogne-sur-Mer, un des ensembles territoriaux le plus exposé à un accroissement de la part de personnes âgées.

Les chiffres concernant la santé des habitants sont inquiétants. En effet, un rapport de l'ORS publié en 2017, fait apparaître qu'en Sambre-Avesnois, la mortalité est 30% supérieure à la moyenne française et que la mortalité prématurée (c'est-à-dire avant 75 ans) est supérieure à 40% par rapport à la moyenne française. Ceci en fait le 5^{ème} territoire en région, après Lens-Hénin, Thiérache, Valenciennes Nord et Cambrai.

L'ORS identifie également des indices comparatifs de mortalité « évitables », c'est-à-dire des qui englobe les décès qui peuvent être évités, soit par des actions de prévention visant à réduire l'exposition au risque par des changements de comportements individuels (messages préventifs vis-à-vis de la consommation de boissons alcoolisées, de tabac, etc.). Soit par des actions organisées par le système de soins, ciblant différentes populations à risque (mise en place du dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, vaccination, etc.).

Dans le premier cas, la mortalité évitable liée à la prévention, la mortalité sur la 3CA est 10 à 20% supérieure par rapport à la moyenne française. Elle est 40% supérieure sur l'ensemble de l'arrondissement, les autres EPCI présentant tous une mortalité supérieure à la 3CA.

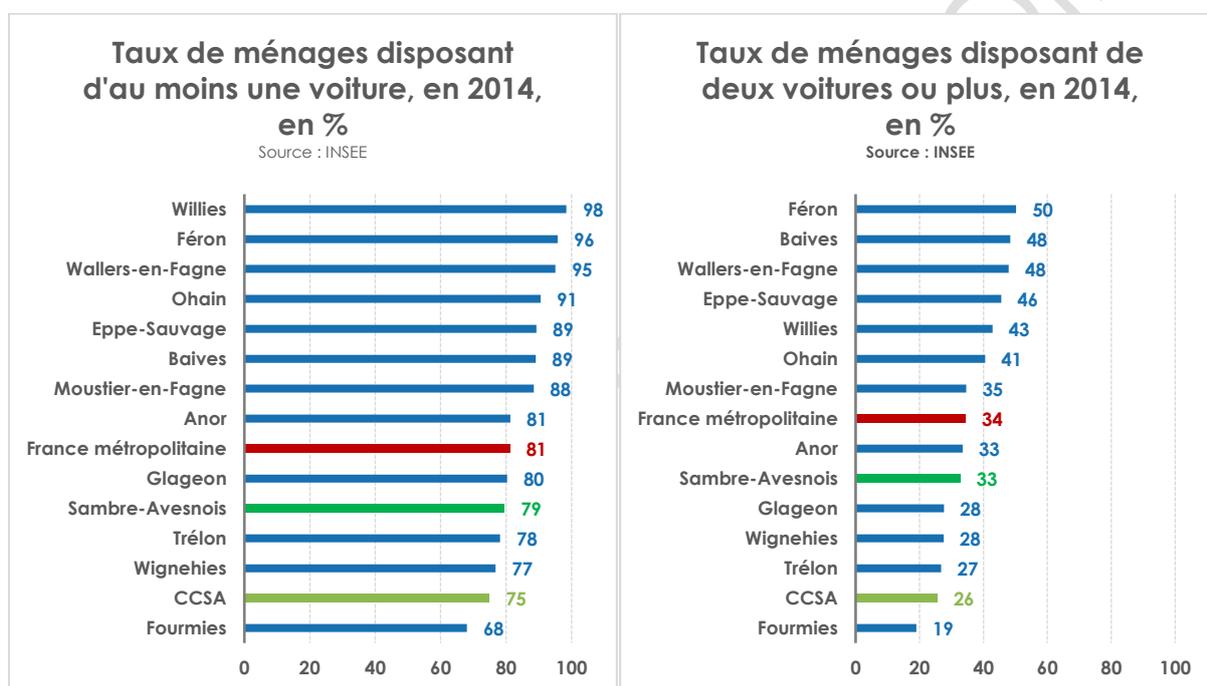
Dans le second cas, la mortalité évitable liée au système de soin, la mortalité sur la 3CA est 45% supérieure par rapport à la moyenne française. La mortalité en Sambre-Avesnois est supérieure de 51% par rapport à la moyenne française. Ce qui en fait le 3^{ème} territoire le plus problématique identifiée par l'ORS, après Len-Hénin et Valenciennes Nord.

DOCUMENT PROVISOIRE

VI- Mobilité et transport

Un faible taux d'équipement automobile

Huit des douze communes de la CCSA possèdent un taux d'équipement automobile supérieur à la moyenne française. Cependant, les ménages fourmisiens se distinguent par un taux d'équipement nettement inférieur à la moyenne française (68%). Ce constat peut s'expliquer notamment par le faible niveau de revenu moyen de la commune, mais aussi par la plus grande proximité des services et des équipements. Ainsi, malgré le caractère rural du territoire intercommunal, le taux d'équipement automobile de la CCSA est inférieur à celui de la France métropolitaine.



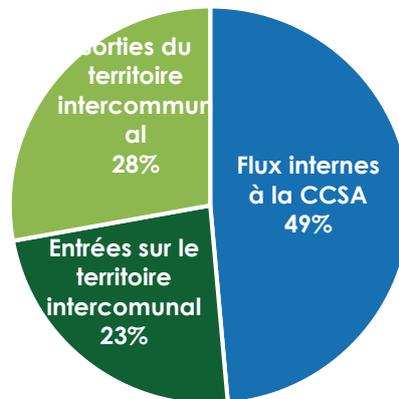
Il y a par ailleurs une importante disparité pour les ménages qui disposent de deux voitures ou plus. Les communes rurales possèdent un taux d'équipement supérieur voire nettement supérieur à la moyenne française, dans la mesure où il s'agit de communes plus éloignées des services et qui possèdent en moyenne de plus hauts revenus que Fourmies, Wignehies ou Trélon.

Des migrations domicile-travail fortement dépendantes de la voiture

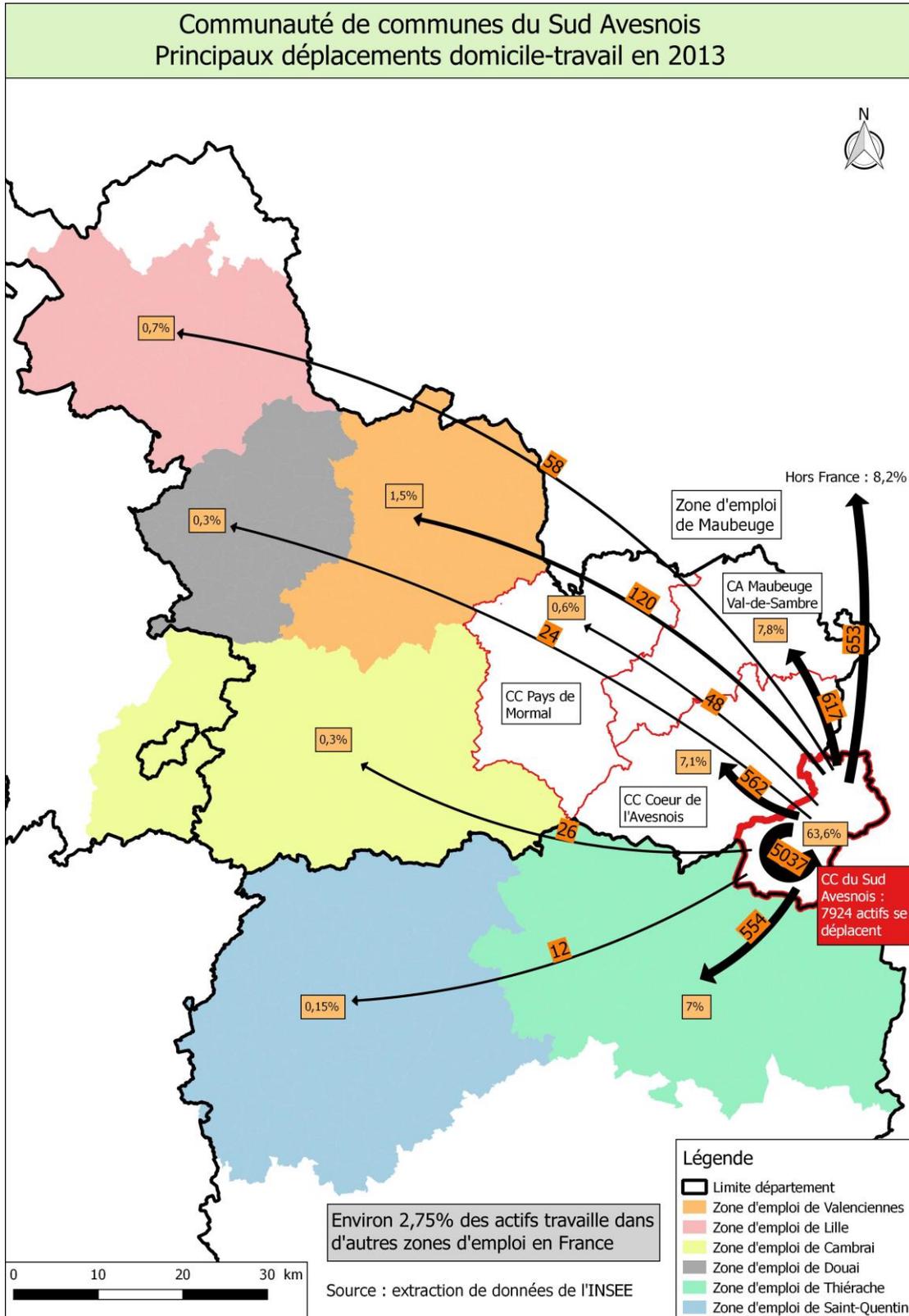
En 2013 selon l'INSEE, le nombre de déplacements domicile-travail est réparti de manière sensiblement équivalente entre les flux internes à la CCSA (5037 déplacements quotidiens) et les flux entrants et sortants du territoire intercommunal (5329 déplacements quotidiens). Autrement dit, le territoire de la CCSA se caractérise par le nombre important de ses habitants qui travaillent sur le territoire, avec une couverture en emploi local théorique de 63,60 %.

Répartition des flux de migrations domicile-travail en 2013

Source : INSEE



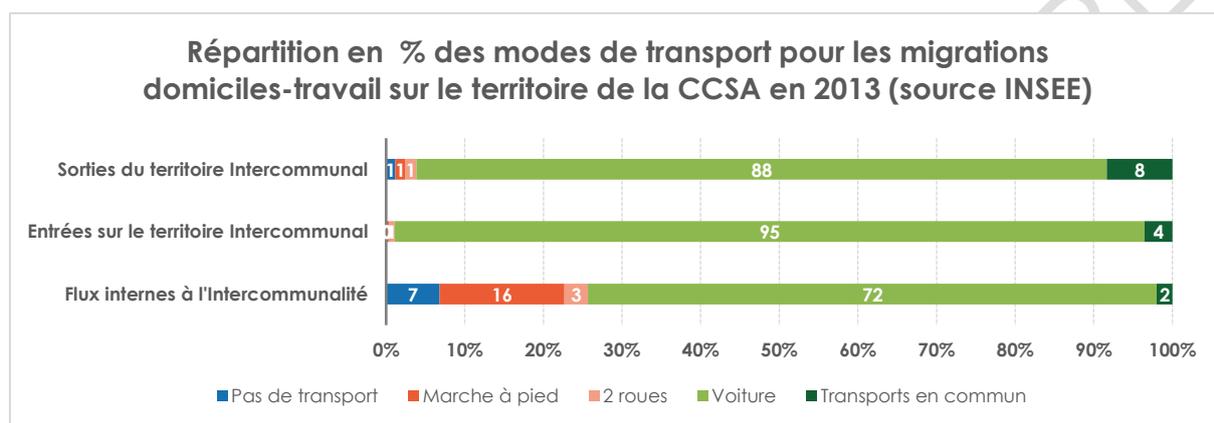
Les habitants de la CCSA sortant du territoire pour se rendre sur leur lieu de travail représentent 2887 déplacements quotidiens. Ceux-ci se dirigent majoritairement vers les territoires voisins comme la Belgique, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes des Trois Rivières. Par ailleurs, la CCSA reste attractive par son emploi puisque 2442 déplacements sont effectués quotidiennement par des habitants d'autres territoires qui s'y rendent pour y travailler (provenant majoritairement de la Belgique, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes des Trois Rivières).



Source : Etude Mobilités DT de l'Avesnois

La grande majorité des déplacements domicile-travail s'effectue en automobile. Néanmoins, concernant les flux internes à la CCSA, la part de l'automobile est plus faible et les modes de déplacement actifs (deux roues et marche à pied) représentent une part relativement importante des flux (19%).

En outre, 8% des déplacements domicile-travail sortant du territoire intercommunal sont effectués en transport en commun. En effet, Fourmies possède des liaisons ferroviaires directes vers plusieurs pôles d'emplois importants comme Hirson, Valenciennes ou Lille.



Accidentologie

Entre 2010 et 2018, 118 accidents ont été relevés sur le territoire par la base de données des accidents de la circulation fournie par le Ministère de l'intérieur.

La majorité des accidents se situe à Fourmies, ce qui s'explique notamment par la population plus importante de la commune.

Sur cette période, il n'y a pas d'accident relevé sur les communes de Willies et de Moustier-en-Fagne.

La répartition des accidents par année est la suivante :

Commune	Année (de 2010 à 2018)								Total général	Part des accidents
	10	11	13	14	15	16	17	18		
Anor	4	2		1	2	6	1		16	13,6%
Baives	2						1		3	2,5%
Eppe-Sauvage		2							2	1,7%
Féron	2	2	1	1		1		1	8	6,8%
Fourmies	10	10	4	6	6	5	9	4	54	45,8%
Glageon	6	2				1	2		11	9,3%
Ohain		2		1	1		1		5	4,2%
Trélon	2		3		2	1	2	1	11	9,3%
Wallers-en-Fagne				1					1	0,8%

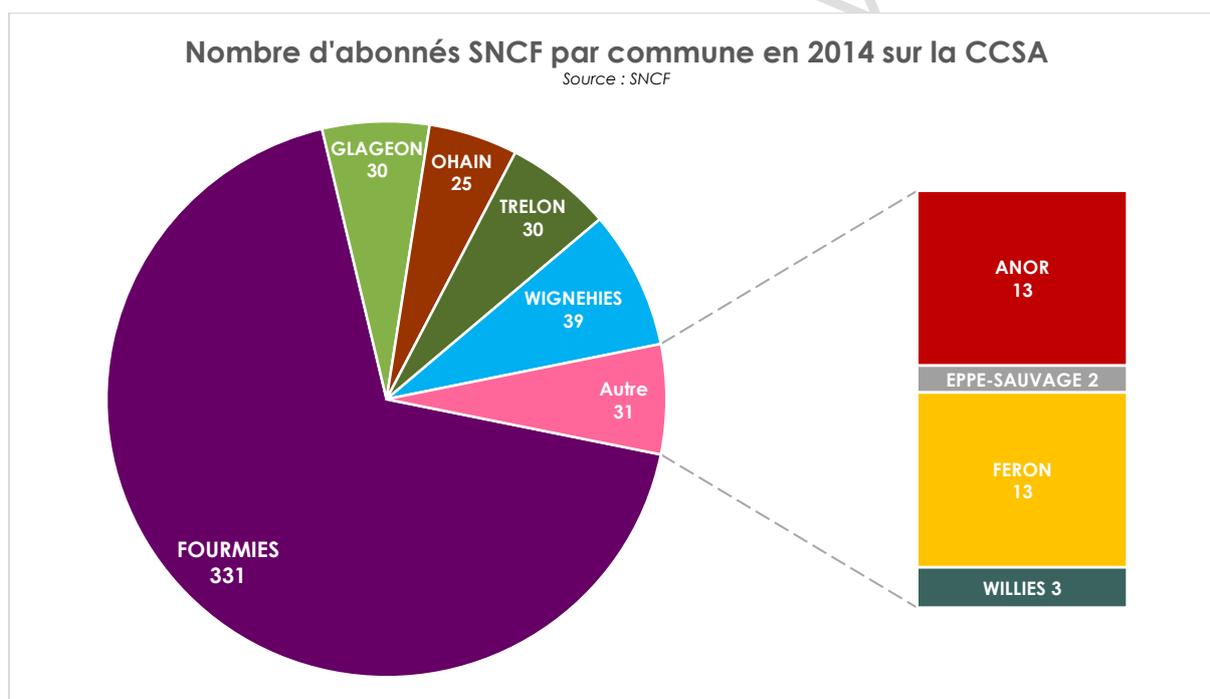
Wignehies			4		1	2		7	5,9%	
Total général	26	20	12	10	11	15	18	6	118	100,0%

10 de ces 118 accidents ont été mortels ; ces accidents ont fait en tout 10 victimes.

Des transports en communs majoritairement utilisés par les étudiants

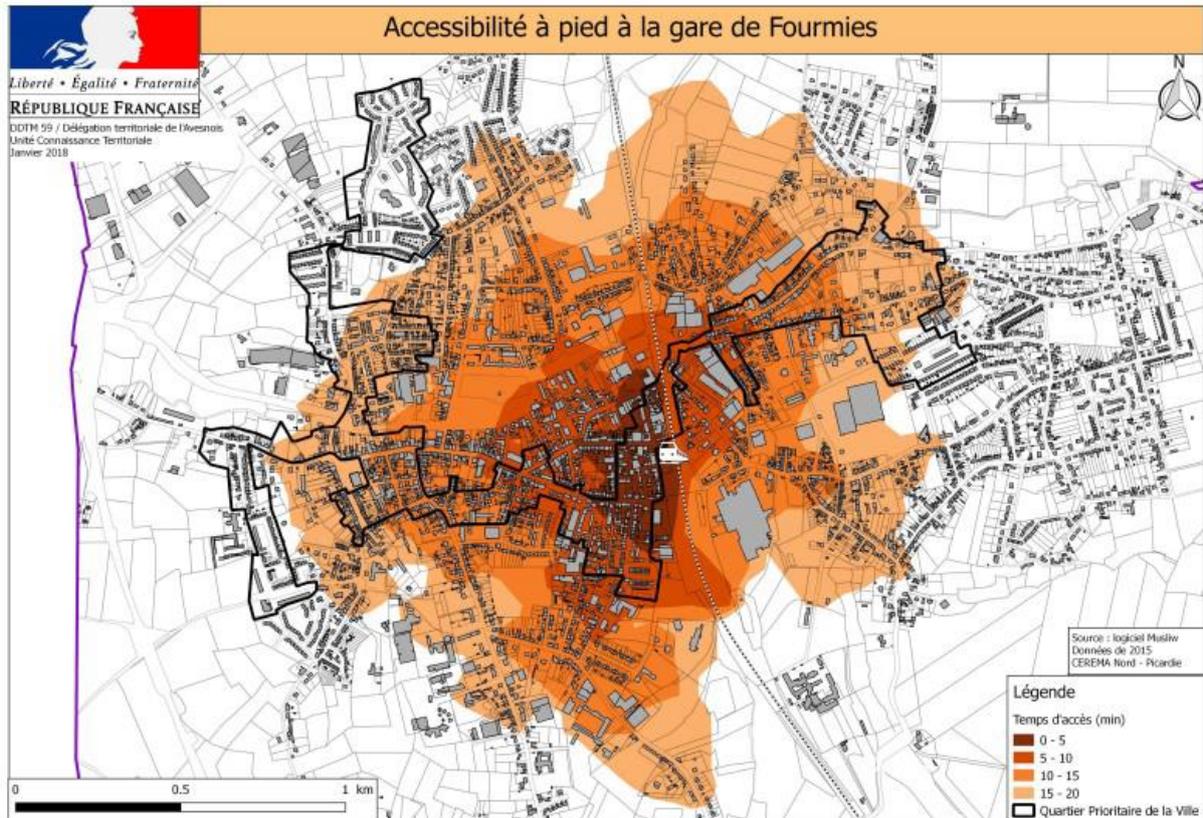
En 2014, la CCSA compte 486 abonnés SNCF. La majorité d'entre eux (467 sur 486, soit 96%) ont pour gare d'origine Fourmies, celle-ci étant la seule gare de voyageurs présente sur le territoire de la CCSA. A l'extérieur de la CCSA, les deux gares les plus proches sont celles de Saint-du-Nord et d'Avesnes-sur-Helpe qui comptent respectivement 5 et 8 abonnés.

La SNCF propose deux types d'abonnement : l'abonnement de travail et l'abonnement étudiant. La majorité des abonnés du territoire possèdent un abonnement étudiant (63% des abonnés SNCF). Cela s'explique notamment par le fait qu'en 2014 il n'y a pas d'établissement d'études supérieures sur la CCSA. Via le réseau ferré, les étudiants peuvent se rendre sur les villes universitaires du département comme Valenciennes, Lille ou encore Maubeuge.



331 abonnés, soit 68% des abonnés, proviennent de Fourmies. Les habitants de Fourmies sont donc « sur-représentés » par rapport au poids démographique de la commune. La présence de la gare sur la commune explique en partie ce résultat. Fourmies est aussi la commune la plus urbaine du territoire, le taux de motorisation y est moindre que sur les autres communes avec seulement 68% des ménages possédant au moins une voiture.

Il est à noter par ailleurs que la gare de Fourmies bénéficie d'un emplacement favorable à son accessibilité par les modes doux. La grande majorité de la ville est en effet située à moins de 20 minutes à pied de la gare. Ceci permet le développement des pratiques multimodales et le maintien de la faible part de la voiture voire sa diminution.



Source : Etude Mobilités DT de l'Avesnois

Les principaux générateurs de déplacements

Les pôles d'emploi et d'activités

Les pôles d'emploi sont des générateurs de flux importants au regard des déplacements pendulaires qu'ils engendrent.

Les principaux employeurs du territoire de la CCSA sont majoritairement concentrés sur la commune de Fourmies. Celle-ci accueille notamment les deux plus gros employeurs du territoire intercommunal, que sont le Centre hospitalier et le Lycée polyvalent Camille Claudel. Néanmoins, l'emploi est bien réparti sur l'ensemble du territoire intercommunal, y compris en milieu rural comme à Eppe-Sauvage et Wallers-en-Fagne, ce qui induit une certaine diffusion des flux entre les communes.

NOM	COMMUNE	EFFECTIF
ANOR DISTRI P LODIGEOIS CONSULTANT	ANOR	20 à 49 salariés
MATHIS	ANOR	20 à 49 salariés
SM STATION TOURISTIQUE DEP VALJOLY	EPPE SAUVAGE	20 à 49 salariés
CC DU SUD AVEVNOIS	FOURMIES	20 à 49 salariés
MANUFACTURE DES TEXTILES EUROPEENS	FOURMIES	20 à 49 salariés
INTERMARCHÉ	FOURMIES	20 à 49 salariés
ACTIFORME DURANDAL PASSAT OUTILLAGE TE	FOURMIES	20 à 49 salariés
REMORQUES HUBIERE	FOURMIES	20 à 49 salariés
LA POSTE	FOURMIES	20 à 49 salariés
AIDE FAMILIALE DE LA REGION DE FOURMIE	FOURMIES	20 à 49 salariés
ATAC	FOURMIES	20 à 49 salariés
G I A	FOURMIES	20 à 49 salariés
ETABLISSEMENTS DESJARDIN	FOURMIES	20 à 49 salariés
ENTREPRISE DE BARBA	FOURMIES	20 à 49 salariés
ETABLISSEMENTS ANDRE IMBERT	FOURMIES	20 à 49 salariés
LABORATOIRES GOBLET DAUMAS	FOURMIES	20 à 49 salariés
MEUBLES BUT	FOURMIES	20 à 49 salariés
MC DONALD S CTRE COMMERCIAL CARREFOUR	FOURMIES	20 à 49 salariés
SARL EURO PERFORMANCE	FOURMIES	20 à 49 salariés
MEDTRONIC FABRICATION	FOURMIES	20 à 49 salariés
FRANCE ACTION	FOURMIES	20 à 49 salariés
ORGANISME DE GESTION DE ST PIERRE	FOURMIES	20 à 49 salariés
MAISON DES ENFANTS	FOURMIES	20 à 49 salariés
CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES	FOURMIES	20 à 49 salariés
ECOMUSEE DE L AVEVNOIS	FOURMIES	20 à 49 salariés
NMC FRANCE	FOURMIES	20 à 49 salariés
COMMUNE DE GLAGEON	GLAGEON	20 à 49 salariés
ECOMARCHE	GLAGEON	20 à 49 salariés
COMMUNE DE OHAIN	OHAIN	20 à 49 salariés
TIT	TRELON	20 à 49 salariés
ETABLISSEMENTS VIEVILLE SAS	TRELON	20 à 49 salariés
SARL LAURENT	TRELON	20 à 49 salariés
CORDERIE HOUZE	TRELON	20 à 49 salariés
MAIRIE	WIGNEHIES	20 à 49 salariés
AEP ASSOC EDUCATION PREVENTION	WIGNEHIES	20 à 49 salariés

NOM	COMMUNE	EFFECTIF
MAIRIE	ANOR	50 à 99 salariés
ACIERIES ET FORGES D ANOR	ANOR	50 à 99 salariés
CAISSE DES ECOLES DE FOURMIES	FOURMIES	50 à 99 salariés
EUROCAVE	FOURMIES	50 à 99 salariés
LEO FRANCOIS	FOURMIES	50 à 99 salariés
AGENOR FOURMIES	FOURMIES	50 à 99 salariés
ORGANISME DE GESTION DE ST PIERRE	FOURMIES	50 à 99 salariés
CENTRE SOCIO CULTUREL DE FOURMIES	FOURMIES	50 à 99 salariés
COMMUNE DE TRELON	TRELON	50 à 99 salariés
EHPAD RESIDENCE DU CHEMIN VERT	TRELON	50 à 99 salariés
COMPTOIR DES CALCAIRES ET MATERIAUX	WALLERS-EN-FAGNE	50 à 99 salariés
MAISON DE RETRAITE VERTES ANNEES	WIGNEHIES	50 à 99 salariés
TEXAM INTERNATIONAL	FOURMIES	100 à 199 salariés
AGRATI FOURMIES S A S	FOURMIES	100 à 199 salariés
CARREFOUR HYPERMARCHES	FOURMIES	100 à 199 salariés
ETS PUB DEP SOINS ADAPTATION EDUCATION	TRELON	100 à 199 salariés
POLYCLINIQUE DE LA THIERACHE	WIGNEHIES	100 à 199 salariés
MAISON DES ENFANTS	TRELON	200 à 249 salariés
MAISON DES ENFANTS	FERON	250 à 499 salariés
COMMUNE DE FOURMIES	FOURMIES	250 à 499 salariés
SERVICE D AIDE MENAGERE	FOURMIES	250 à 499 salariés
CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES	FOURMIES	500 à 999 salariés
LYCEE POLYVALENT CAMILLE CLAUDEL	FOURMIES	500 à 999 salariés

Source : SIRENE 2017

Les équipements

Les écoles, collèges et lycées font partie des pôles générant une forte mobilité quotidienne. Chaque établissement scolaire constitue une source de perturbation pour le secteur où il se situe en raison notamment de l'apport et de la concentration de flux qu'il génère (arrivée et départ des élèves, arrivée et départ des personnels, dépose et reprise des élèves par les parents ou les transports collectifs). Le territoire comporte au total 5 collèges et lycées.

Collèges

Commune	Nom	Nombre d'élèves
FOURMIES	LEO LAGRANGE	431
FOURMIES	JOLIOT CURIE	264
FOURMIES	CAMILLE CLAUDEL	214
FOURMIES	SAINT PIERRE	219
TRELON	DENIS SAURAT	231

Lycées d'enseignement général et technologique

Commune	Nom	Nombre d'élèves
FOURMIES	SAINT PIERRE	116
FOURMIES	CAMILLE CLAUDEL	453

Lycées d'enseignement professionnel

Commune	Nom	Nombre d'élèves
FOURMIES	SAINT PIERRE	220
FOURMIES	CAMILLE CLAUDEL	300

Par ailleurs, les pôles de santé sont également d'importants générateurs de flux. Au-delà du nombre conséquent de salariés qu'ils emploient, ils sont à l'origine de nombreux autres déplacements : patients en court ou moyen séjour, consultations, visites, urgences, etc.

Outre le Centre hospitalier de Fourmies, le territoire de la CCSA comporte 4 établissements de santé générant d'importants flux de déplacement :

Commune	Nom	Type d'établissement
Fourmies	Résidence Delloue	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Trélon	Résidence du Chemin Vert	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Trélon	Maison des enfants	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
Wignehies	Les Vertes Années	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Enfin, les équipements et sites touristiques génèrent des flux de déplacement qu'il ne faut pas négliger, notamment le Val Joly (Epepe-Sauvage), l'écomusée de l'Avesnois (Fourmies et Trélon), l'étang des Moines (Fourmies), le Château de Trélon, les Monts de Baives.

Les capacités de stationnement

Le territoire de la CCSA comporte environ 4 556 places de stationnement ouvertes au public et matérialisées. S'ajoute à cela 93 places de stationnement dédiées aux Personnes à Mobilité Réduite, situées à proximité des équipements ainsi que 13 places réservées aux autocars desservant les lieux touristiques.

Capacités de stationnement approximatives de la CCSA en 2018

Commune/Site	Nombre de stationnements publics pour véhicules légers	Nombre de stationnements publics réservés aux Personnes à Mobilité Réduite	Stationnements réservés aux cars
ANOR	555	18	
BAIVES	45	1	
EPPE SAUVAGE	45	2	
FERON	70		
FOURMIES	2000	30	6
GLAGEON	300	19	
OHAIN	30	2	
MOUSTIER-EN-FAGNE	15	1	
TRELON	350	5	
VAL JOLY (Epepe-Sauvage et Willies)	885	7	7
WALLERS-EN-FAGNE	80		
WIGNEHIES	175	7	

WILLIES	6	1	
TOTAL	4556	93	13

VII- Consommation de l'espace

L'analyse présentée ici couvre la période 2005-2015. Les données sont issues de la Base de données régionale intitulée « OCS2D ».

Cette base de données géographique dénommée « OCS2D » distinguant le couvert du sol (CS) et l'usage du sol (US) pour les années 2005 et 2015, sur le périmètre de l'ex-Région Nord Pas de Calais. Cette base de données diachronique d'occupation du sol en deux dimensions a été réalisée à partir de la photo-interprétation assistée par ordinateur d'orthophotographies des années 2015 et 2005.

La précision de la base de données permet de :

- Déterminer la nature exacte des sols artificialisés (friches, habitat, vocation économique, voiries, carrières...), des sols agricoles (cultures, prairies...) et naturels (boisement, cours d'eau, marais...).
- Constater le rythme d'artificialisation des terres agricoles et naturelles ainsi que la destination de ces nouvelles terres artificialisées et donc d'en déduire les grandes tendances d'évolution de l'occupation du sol.
- Constater, par un croisement de cette analyse avec les dynamiques d'évolution de la population du territoire, les phénomènes d'étalement urbain en cours sur le territoire.

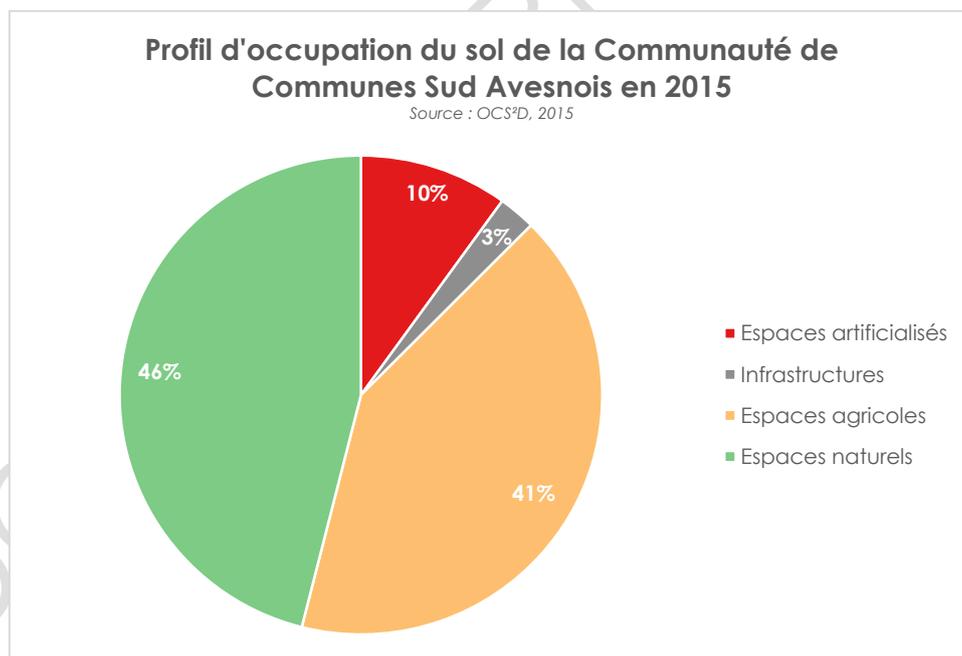
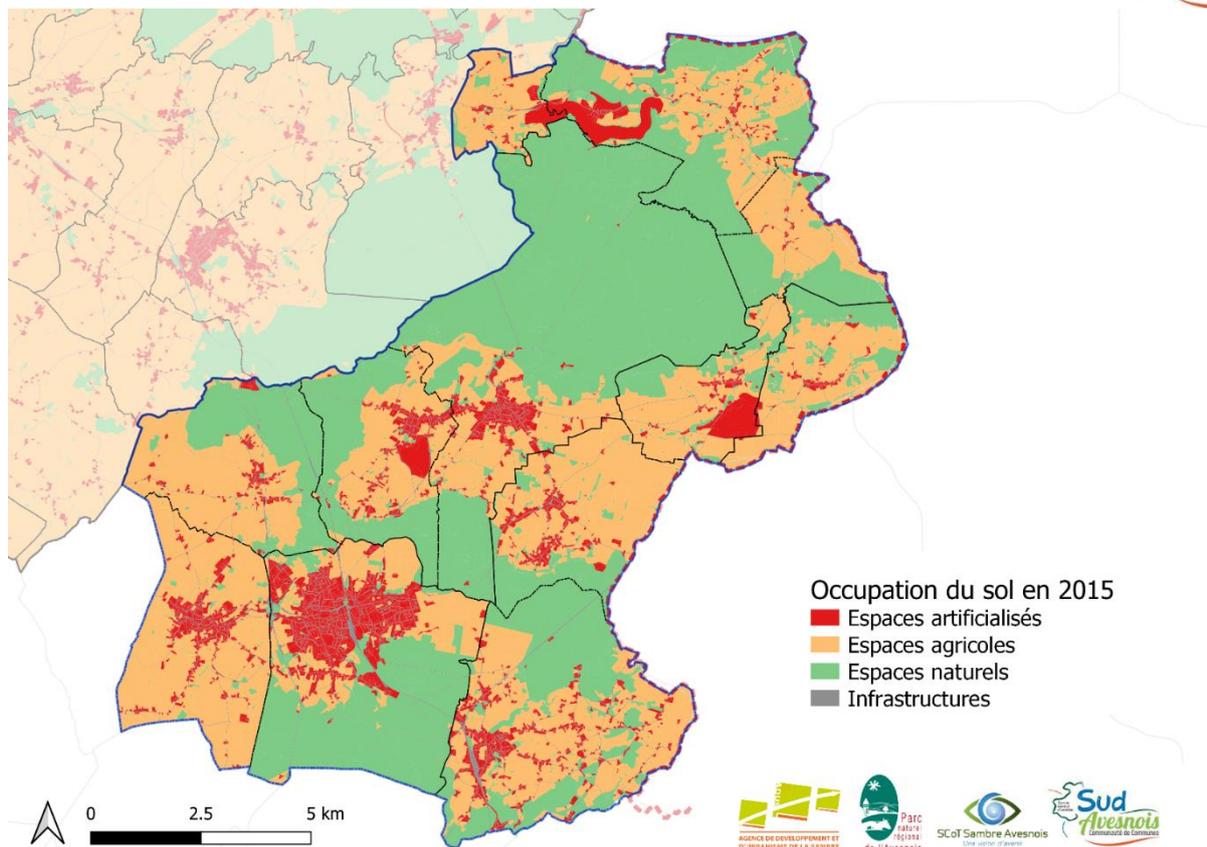
Deux nomenclatures synthétisent l'information 2D. Elles reposent sur des associations couvert-usage :

- La nomenclature « 4 postes » repose sur la ventilation des associations CS-US dans trois espaces généralisés : artificialisés (avec la distinction « infrastructures »), agricoles et naturels.
- La nomenclature « 21 postes » a été spécifiquement générée dans le cadre de la création d'atlas, pour produire des cartographies de type « traditionnel » en croisant « Usage du sol » et « Couvert du Sol ».

Les grands équilibres du territoire

La superficie de la Communauté de Communes Sud Avesnois est de 17 959 hectares.

En 2015, l'ensemble des espaces artificialisés (espaces artificialisés + infrastructures) représentent 13% de la surface intercommunale, soit 2 239 hectares. Parmi ces 2 239 hectares, 806 sont considérés comme imperméabilisés, ce qui représente 4,5% de la surface du territoire. Les espaces artificialisés sont à mettre en lien avec la tâche urbaine, mais aussi avec les carrières et le Val Joly.



A titre de comparaison, l'artificialisation est plus élevée en moyenne dans l'Arrondissement d'Avesnes avec 13,2% d'espaces artificialisés (en comptant les infrastructures) et l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais avec 19,0%.

En 2015, les espaces naturels représentent 46% de la surface intercommunale, contre 12% à l'échelle de l'ex-Région Nord Pas-de-Calais et 22% à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Il s'agit de l'intercommunalité qui présente la plus large part d'espaces naturels de l'arrondissement. L'importance de la forêt de Trélon et de Fourmies sur le territoire explique notamment cette caractéristique.

Il n'est donc pas étonnant que d'après l'OCS2D 42,6% du territoire est couvert par des formations arborescentes.

En 2015, les espaces agricoles représentent 41,5% de la surface intercommunale, contre près de 70% à l'échelle de la Région Nord Pas-de-Calais et 64,2% à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Il s'agit de l'intercommunalité qui présente la moins large part d'espaces agricoles de l'arrondissement (75% pour la 3CA, 63% pour la CCPM, 65% pour la CAMVS).

Par ailleurs, 33,8% du territoire est couvert par des prairies en 2015.

L'usage du sol est essentiellement tourné vers la production primaire. Cette caractéristique se retrouve à l'échelle de l'arrondissement. La CCSA présente cependant la particularité de présenter une part très importante de sylviculture (43,5%) par rapport à l'agriculture (5,3%).

Les espaces boisés et les prairies participent grandement à caractériser ce territoire et mettent en avant sont caractère naturel et rural.

Etat des lieux du couvert du sol au niveau 1 en 2015	Communauté de Communes Sud Avesnois		SCoT Sambre Avesnois	NPDC	CCPM	3CA	CAMVS
	Surface en ha	%	%	%	%	%	%
CS1 Surfaces revêtues ou stabilisées	1 095	6,09%	6,73%	9,54%	5,40%	4,94%	11,03%
CS2 Sols nus	0	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,01%
CS3 Surfaces en eau	304	1,69%	0,73%	0,92%	0,48%	0,52%	0,82%
CS4 Formations arborescentes	7 659	42,65%	21,69%	11,11%	25,96%	15,97%	11,96%
CS5 Formations arbustives et sous-arbrisseaux	253	1,41%	0,60%	1,14%	0,53%	0,31%	0,63%
CS6 Formations herbacées ou basses	8 649	48,16%	70,25%	77,20%	67,63%	78,26%	75,55%

Etat des lieux de l'usage du sol au niveau 1 en 2015	Communauté de Communes Sud Avesnois		SCoT Sambre Avesnois	NPDC	CCPM	3CA	CAMVS
	Surface en ha	%	%	%	%	%	%
US1 Production primaire	15 519	86,42%	86,48%	79,63%	89,18%	91,75%	76,47%
US2 Activités économiques secondaires et tertiaires	150	0,83%	0,98%	2,00%	0,47%	0,33%	2,52%
US3 Services et usages collectifs	243	1,35%	1,33%	2,18%	1,00%	0,72%	2,50%
US4 Réseaux de transports, logistiques et infrastructures	450	2,50%	2,92%	4,40%	2,43%	1,97%	4,97%
US5 Habitat	970	5,40%	6,24%	8,53%	5,46%	3,91%	10,55%
US6 Usages temporaires	30	0,17%	0,23%	0,58%	0,13%	0,07%	0,59%
US7 Usages indéterminés	597	3,33%	1,82%	3%	1,33%	1,25%	2,40%

En 2015, 970 hectares du territoire ont un usage d'habitat sur la communauté de communes. Il s'agit pour plus de 87,1% d'habitat situé à l'intérieur du tissu urbain, et pour 12,9% d'habitat

isolé (défini comme un habitat individuel ou petit ensemble d'habitat individuel (6 maisons maximum) isolé de plus de 80 mètres du tissu urbain existant et séparé par des zones naturelles et/ou agricoles). A l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, le bâti isolé représente 11,8% de l'habitat total. Seule la 3CA présente une part d'habitat isolé supérieure à celle de la CCSA (28,1%).

Au sein de l'habitat situé à l'intérieur du tissu urbain :

- 0,1% de l'habitat est fortement compact, c'est-à-dire avec une forte proportion d'espaces bâtis (supérieure à 80%), soit la part la plus faible de l'arrondissement.
- 15,3% de l'habitat est moyennement compact, c'est-à-dire avec une proportion d'espace bâtis comprise entre 30 et 80%.
- 70,7% de l'habitat est faiblement compact, c'est-à-dire avec une surface d'espaces bâtis inférieure à 30%.

Composition de l'habitat dans les intercommunalités de la Sambre-Avesnois en 2015

Source : OCS2D, 2018

	CCSA	3CA	CCPM	CAMVS
Tissu urbain fortement compact	0,1%	0,4%	0,5%	0,3%
Tissu urbain moyennement compact	15,3%	8,8%	14,5%	23,5%
Tissu urbain faiblement compact	70,7%	62,1%	73,6%	68,1%
Collectifs	0,8%	0,6%	0,5%	3,3%
Habitat isolé	13,1%	28,1%	11,0%	4,7%

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Baives

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

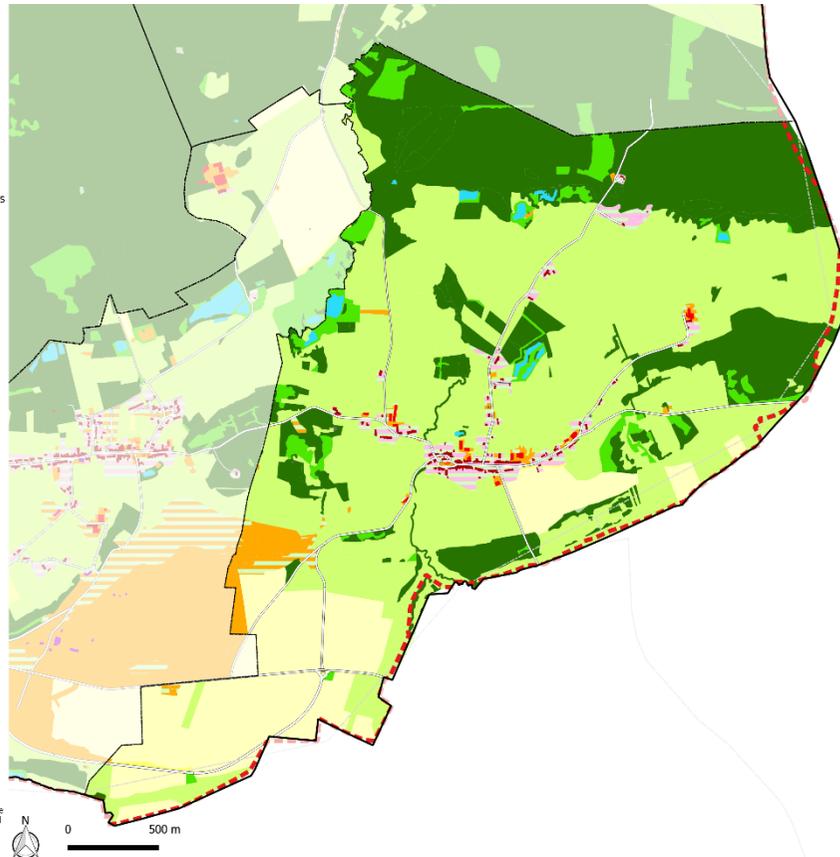
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD - PEICE APDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Anor

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

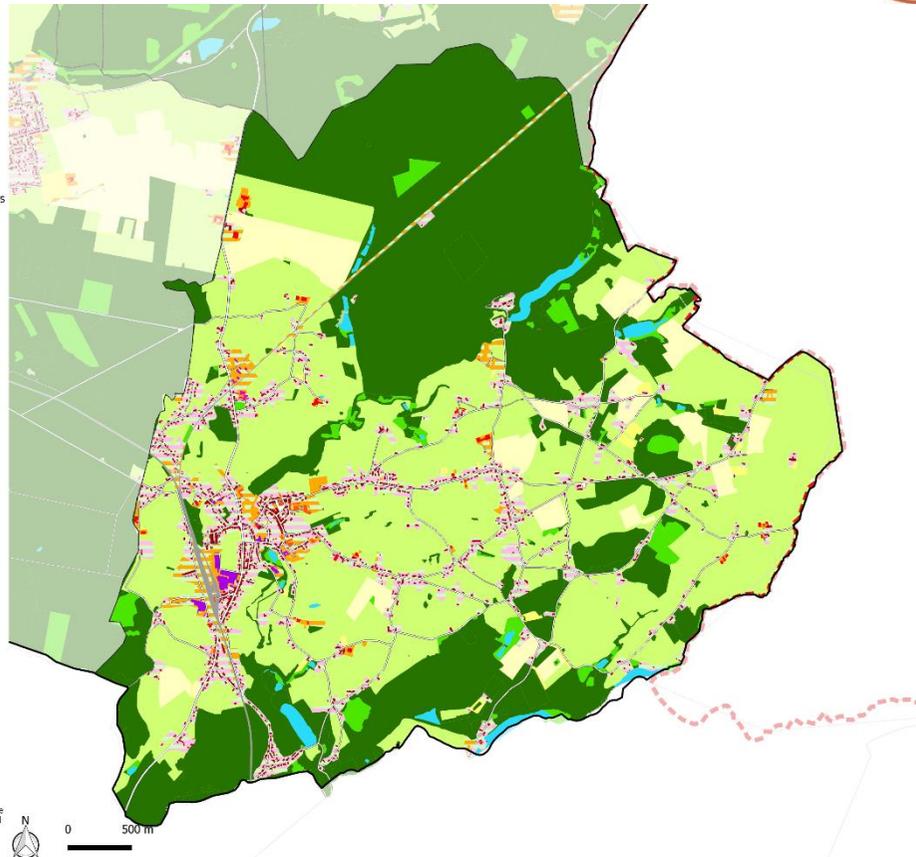
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD/PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Péricliffe, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couvertures du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Eppe-Sauvage

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

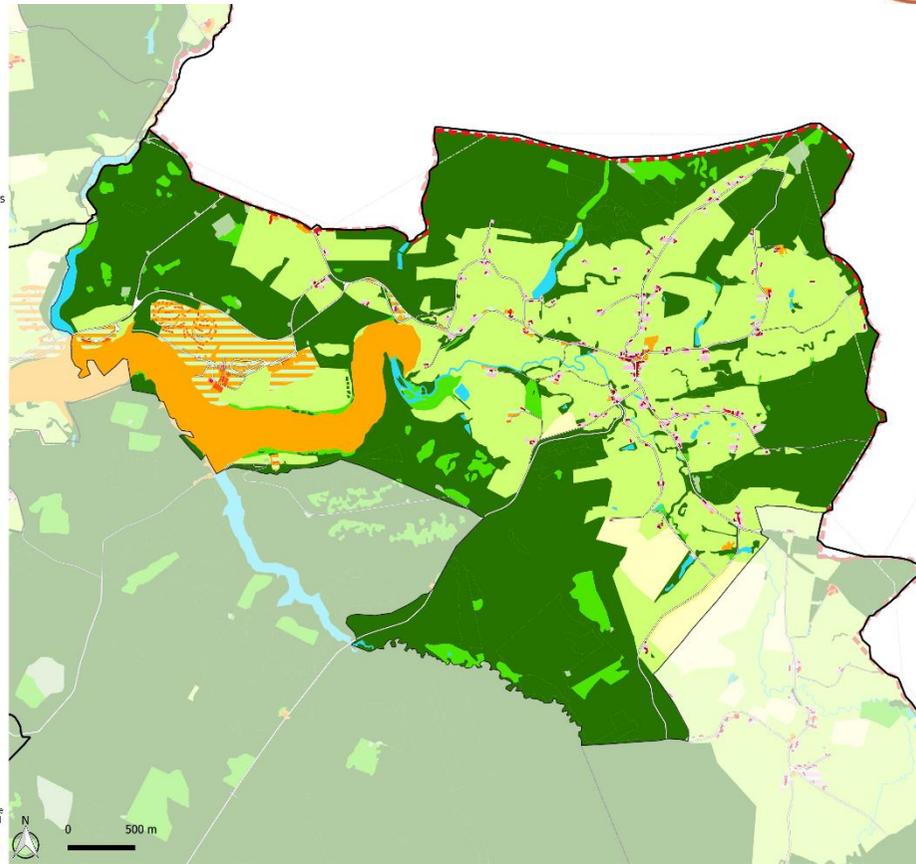
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD, PEICE, NPDC, 2018
Sources cartographiques : IGN, BD, Percellaire, IGN, BD, Topo
Réalisation : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Féron

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

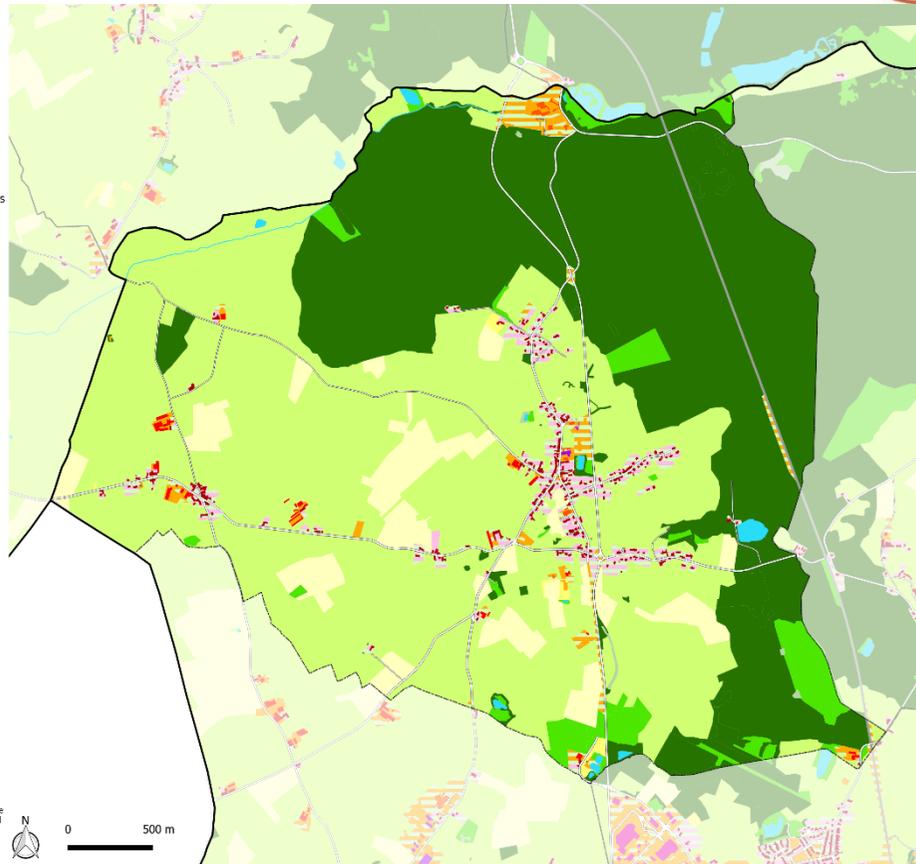
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Source des données : CCSD/PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Fourmies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

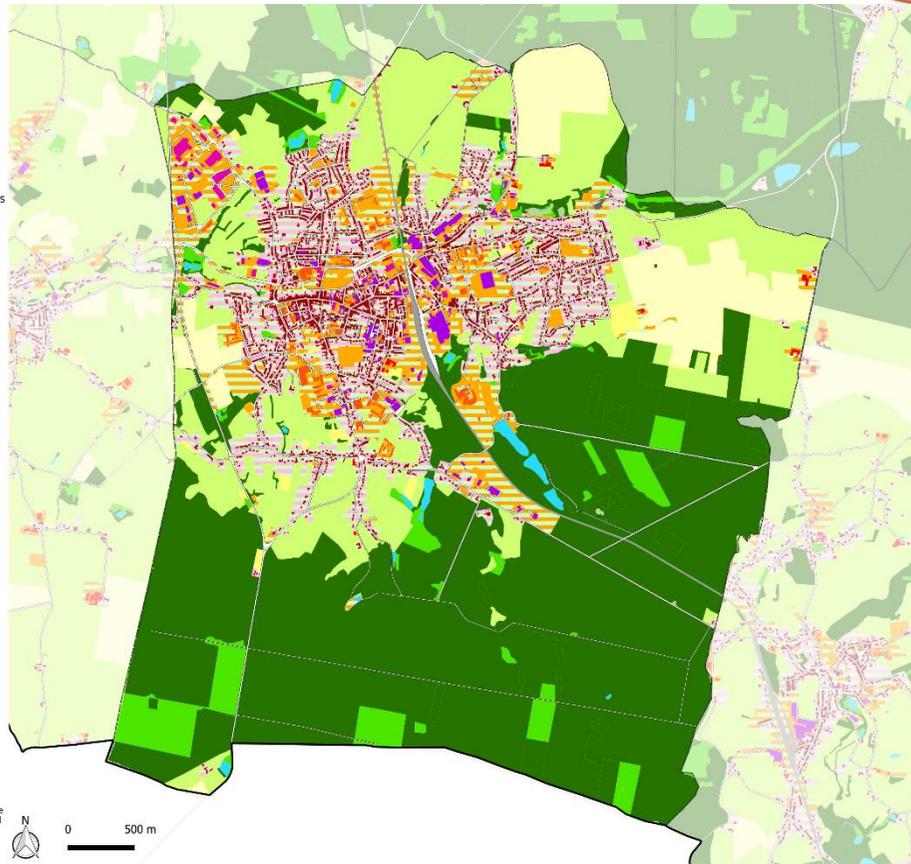
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD, PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couvertes du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Glageon

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

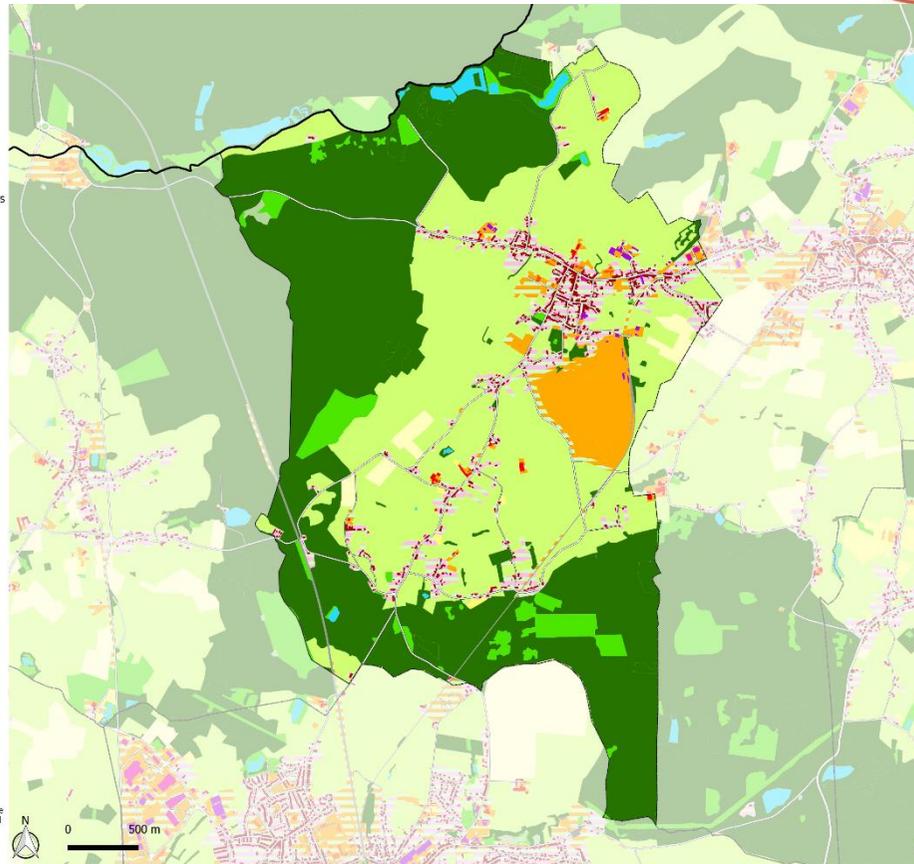
- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD - PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



DOCUMENT

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Moustier-en-Fagne

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

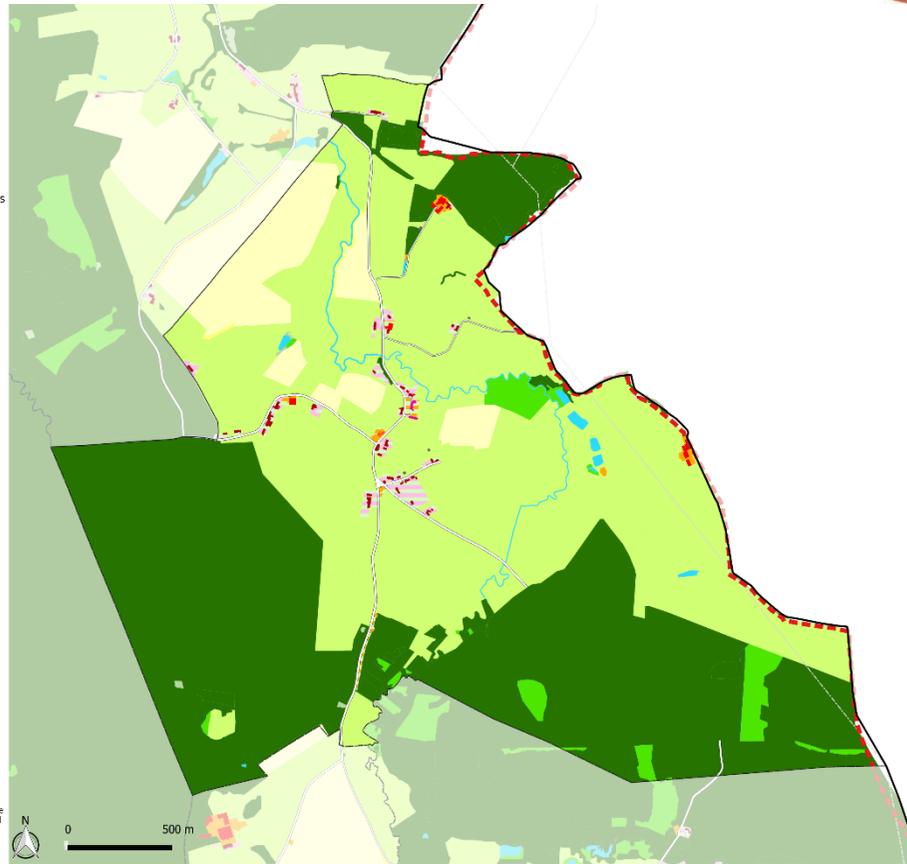
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Source des données : CCSD - PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couvertures du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Ohain

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

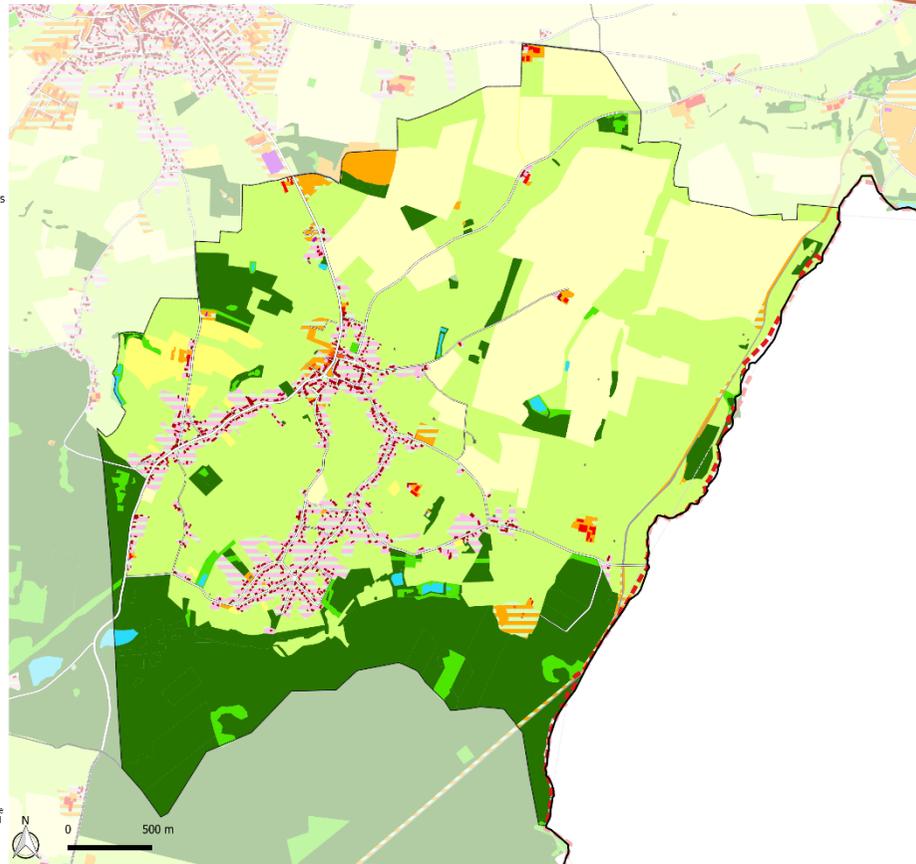
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Source des données : CCSD/PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Trélon

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

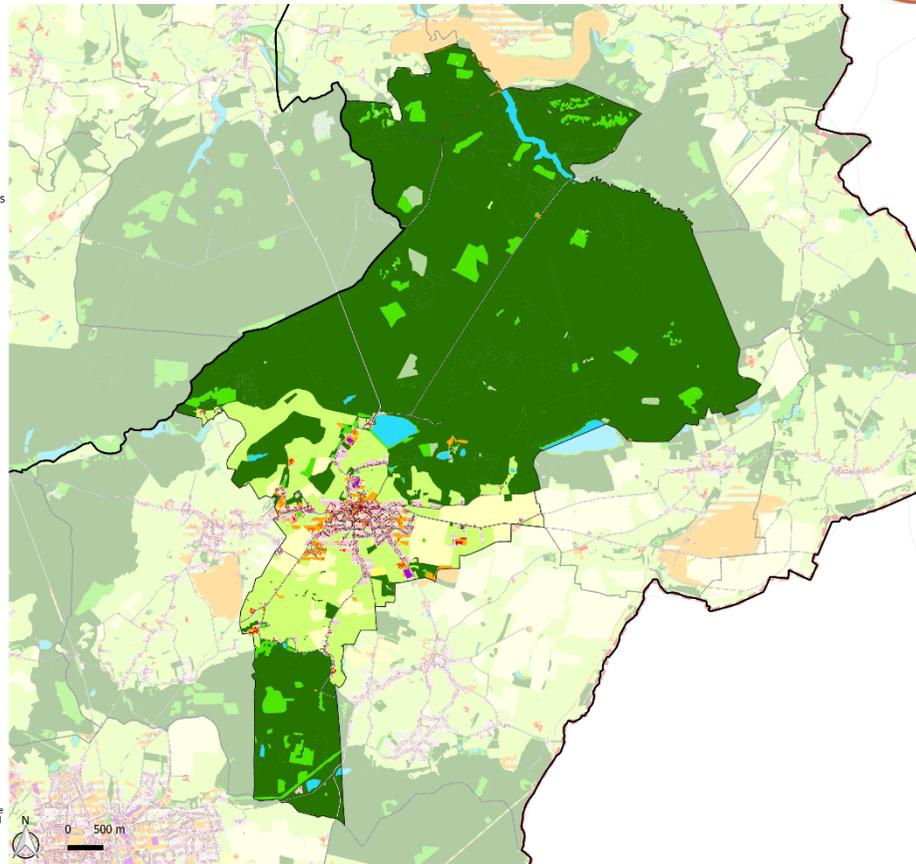
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD - PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couvertes du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Wallers-en-Fagne

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

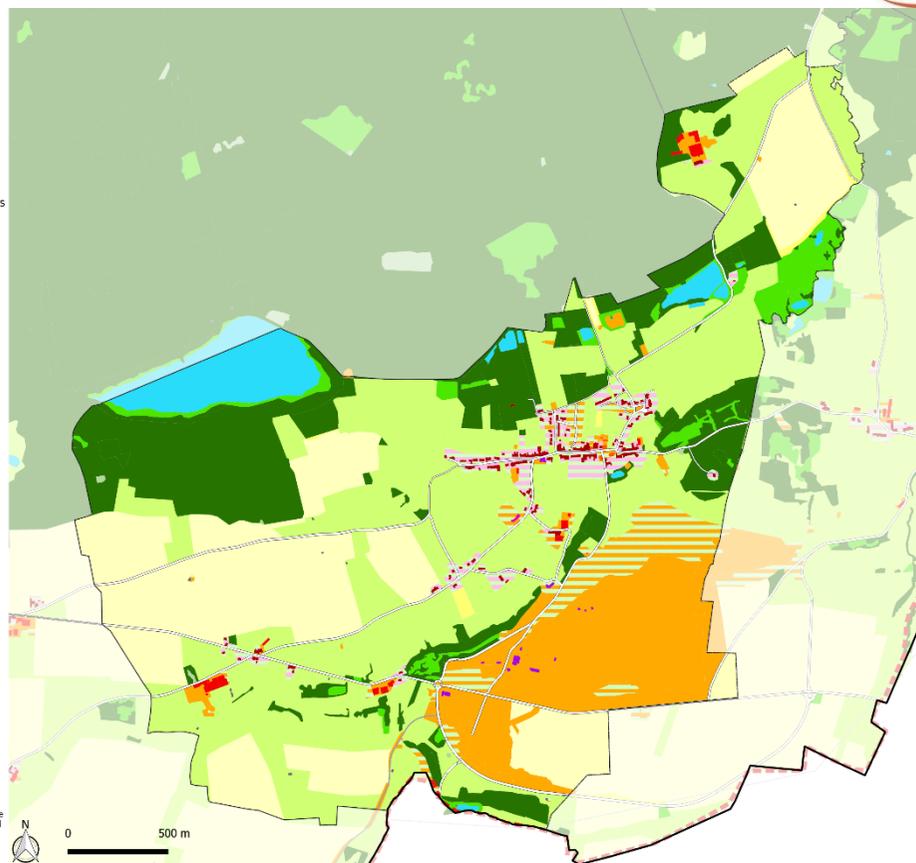
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Sources des données : CCSD - PEICE APDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 30 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Wignehies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

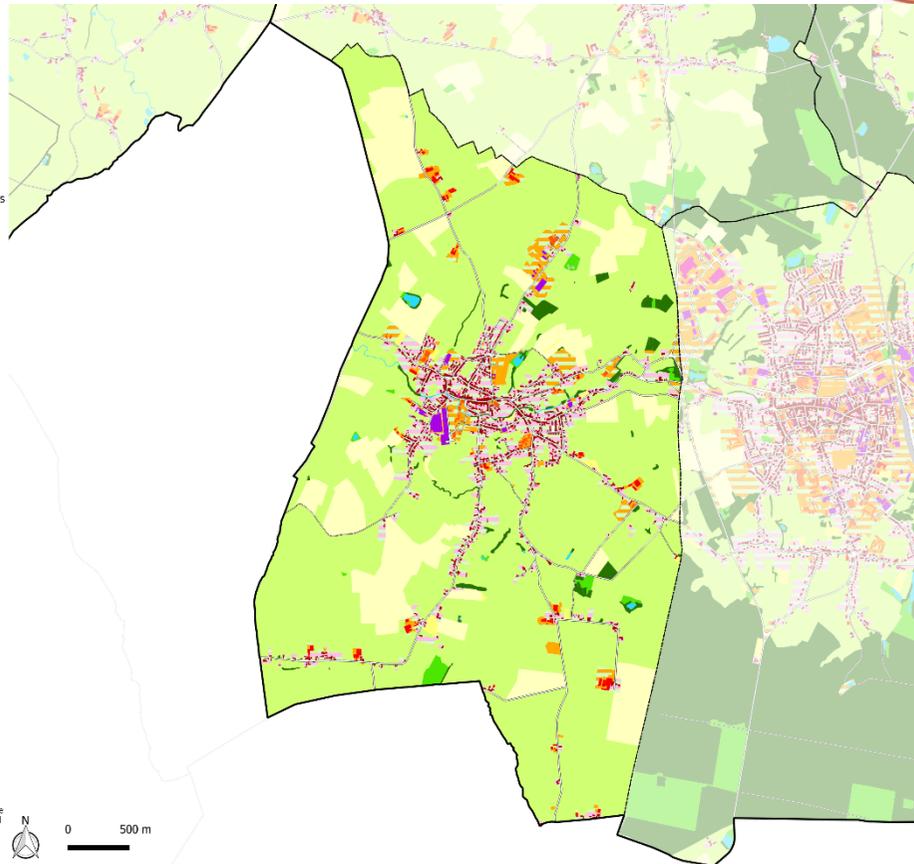
Espaces agricoles

- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales



Source des données : CCSD/PEICE NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



**Occupation du sol en 2015
(couvert/usage en 21 postes)**

Willies

Espaces artificialisés

- Bâti de l'habitat
- Bâti des exploitations agricoles
- Bâti commercial
- Bâti industriel et autres activités économiques
- Bâti des services et transports
- Autres bâti
- Routes
- Voies ferrées
- Zones aéroportuaires
- Canaux et rivières navigables
- Espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces non végétalisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés

Espaces agricoles

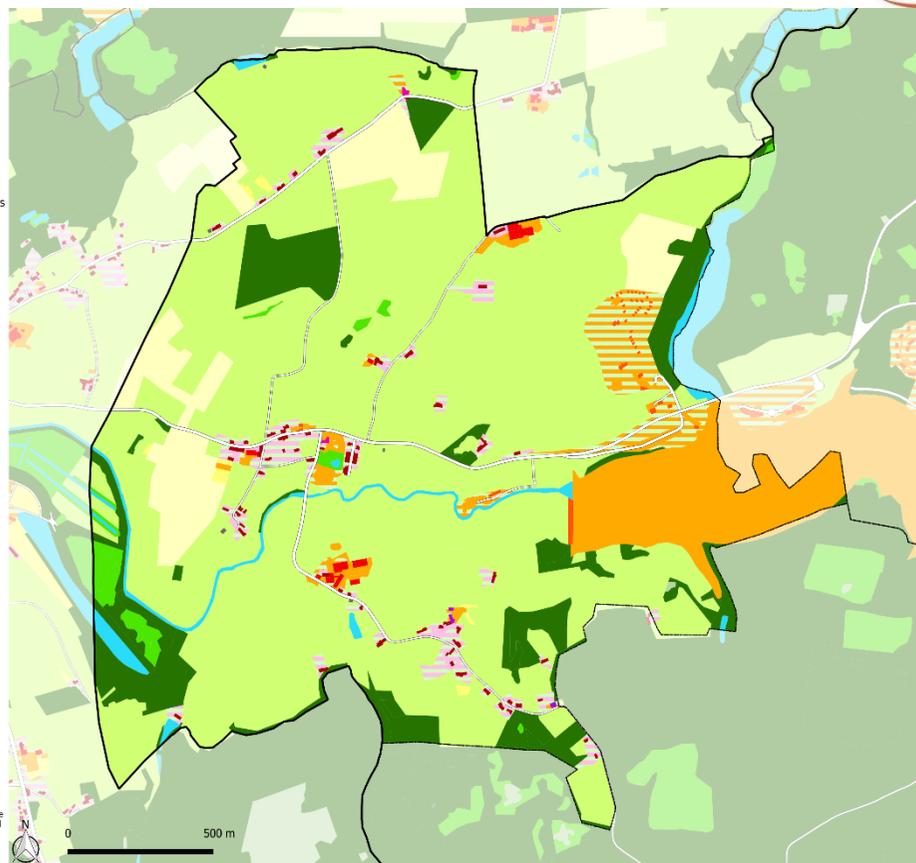
- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles

Espaces naturels

- Surfaces en eau
- Espaces boisés
- Espaces végétalisés non boisés
- Espaces non végétalisés

Limites communales

-



Source des données : CCSD - PERCE - NPDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Révision : ADUS, 2019

A noter : La nomenclature "21 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 22 couverts du sol identifiés dans la base de données CCSD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Analyse de la consommation d'espaces 2005-2015

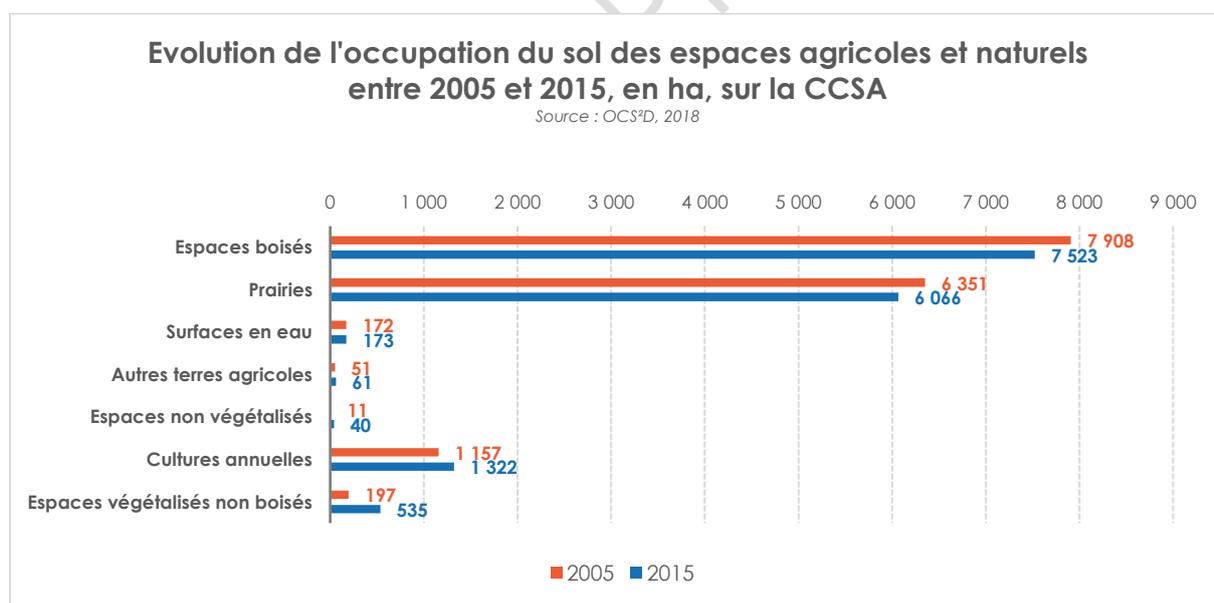
L'artificialisation correspond à une perte irréversible des qualités physiques et fonctionnelles d'un site naturel ou agricole.

Le bilan total de l'artificialisation entre 2005 et 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes est de 127 hectares (passage de 2 111 hectares artificialisés en 2005 à 2 239 ha artificialisés en 2015). Le taux d'évolution de l'artificialisation en 10 ans est de +6,06%, soit une moyenne d'environ 13 ha par an.

La CCSA est l'intercommunalité qui a, comparativement aux autres EPCI du périmètre de la Sambre-Avesnois, le moins artificialisé d'hectares (26 hectares pour la CCPM, 42 hectares pour la CAMVS et 22 pour la 3CA).

Entre 2005 et 2015, l'artificialisation s'est principalement réalisée au détriment des espaces agricoles, leur surface ayant diminué de 109 hectares au total.

Sur la période, ce sont les espaces boisés qui ont été le plus impactés par le changement d'usage. Leur surface a diminué de 385 hectares entre 2005 et 2015. La surface des prairies a diminué de 284 hectares, le plus généralement au profit d'espaces de culture (+165 ha sur la période).



Evolution de l'occupation des sols des espaces artificiels entre 2005 et 2015 (en ha) sur la CCSA

Source : OCS²D, 2018



DOCUMENT

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Anor

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

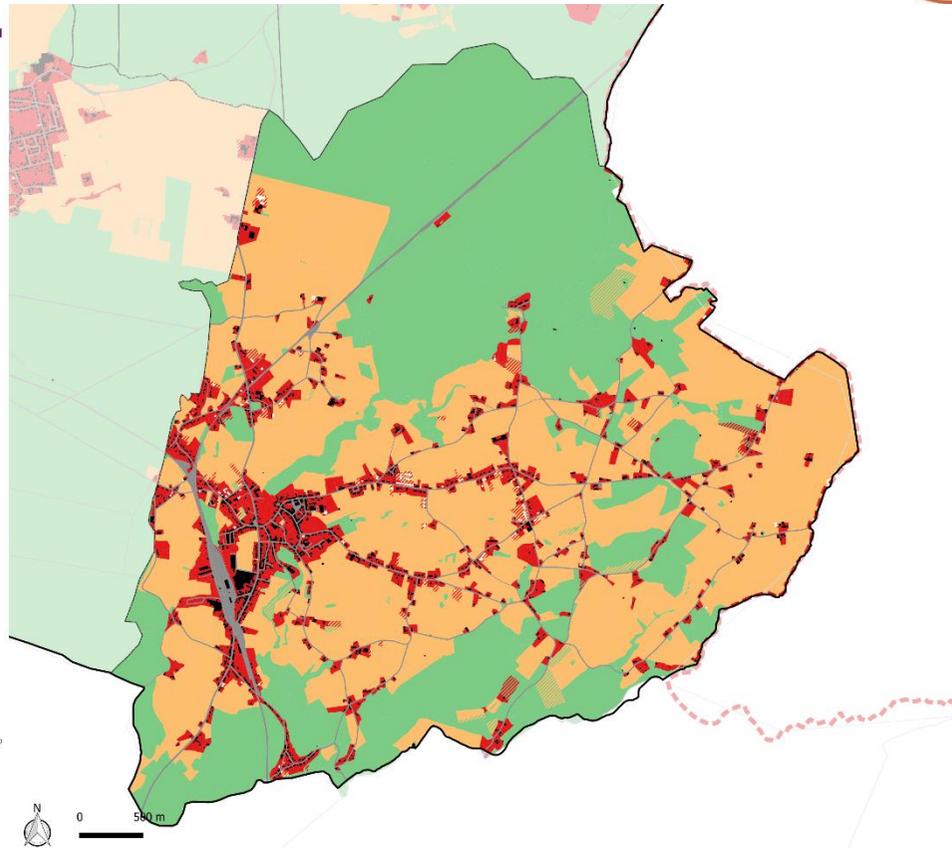
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

DOCUMENT

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Baives

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

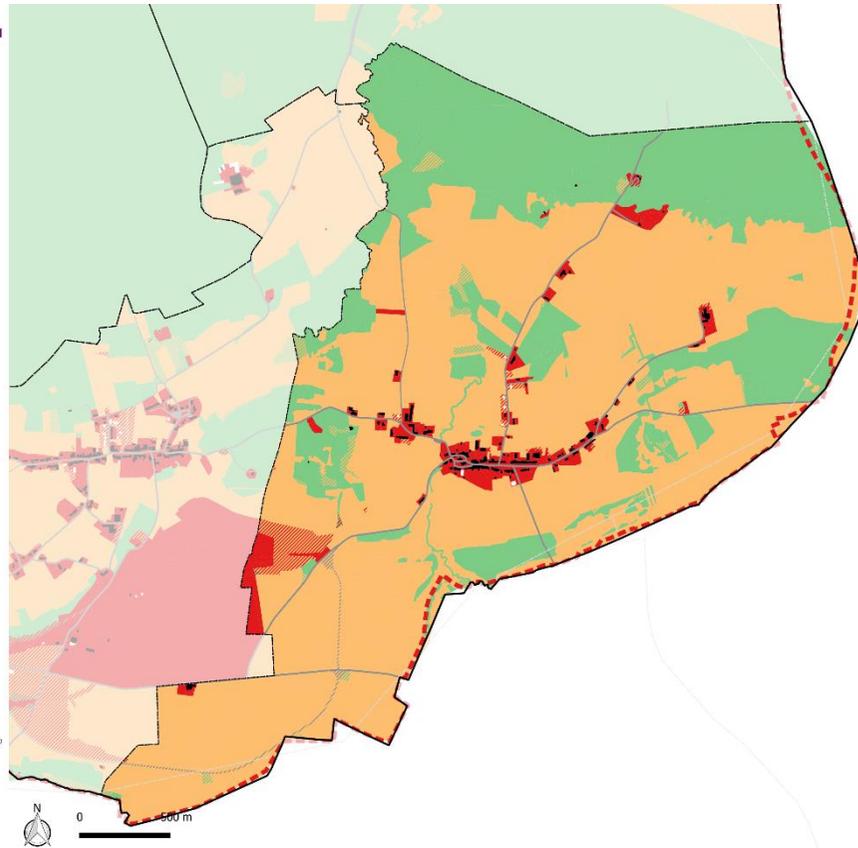
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D PRIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

DOCUMENT

DOCUMENT

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Eppe-Sauvage

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

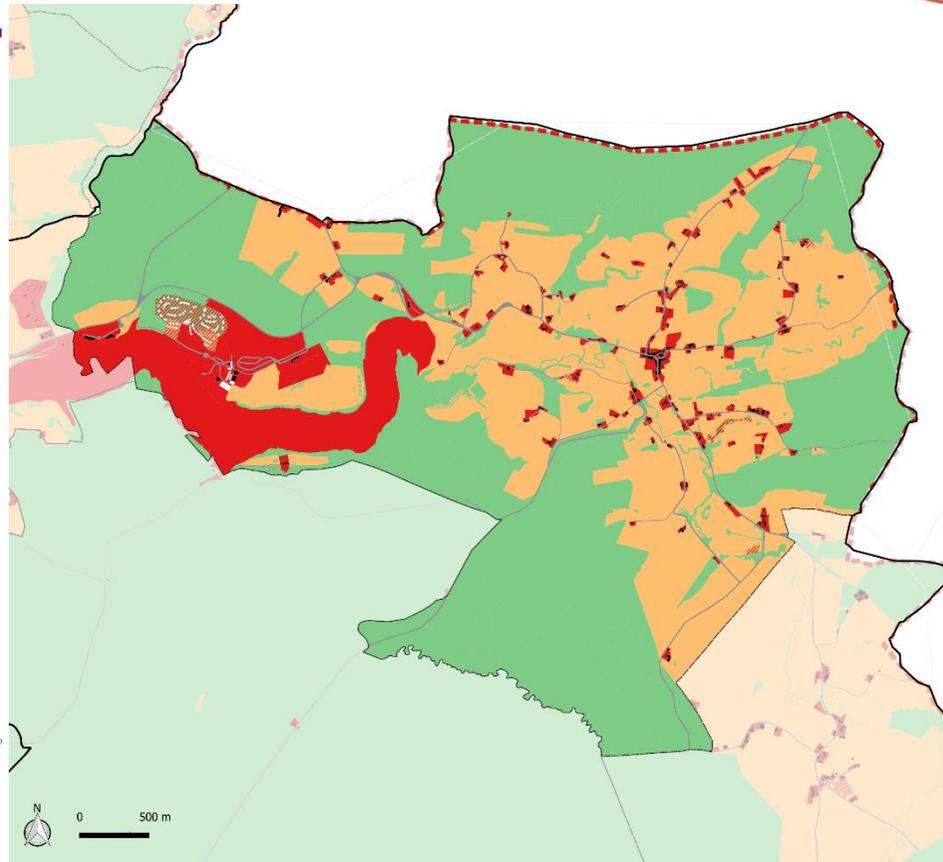
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : A2US, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Féron

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

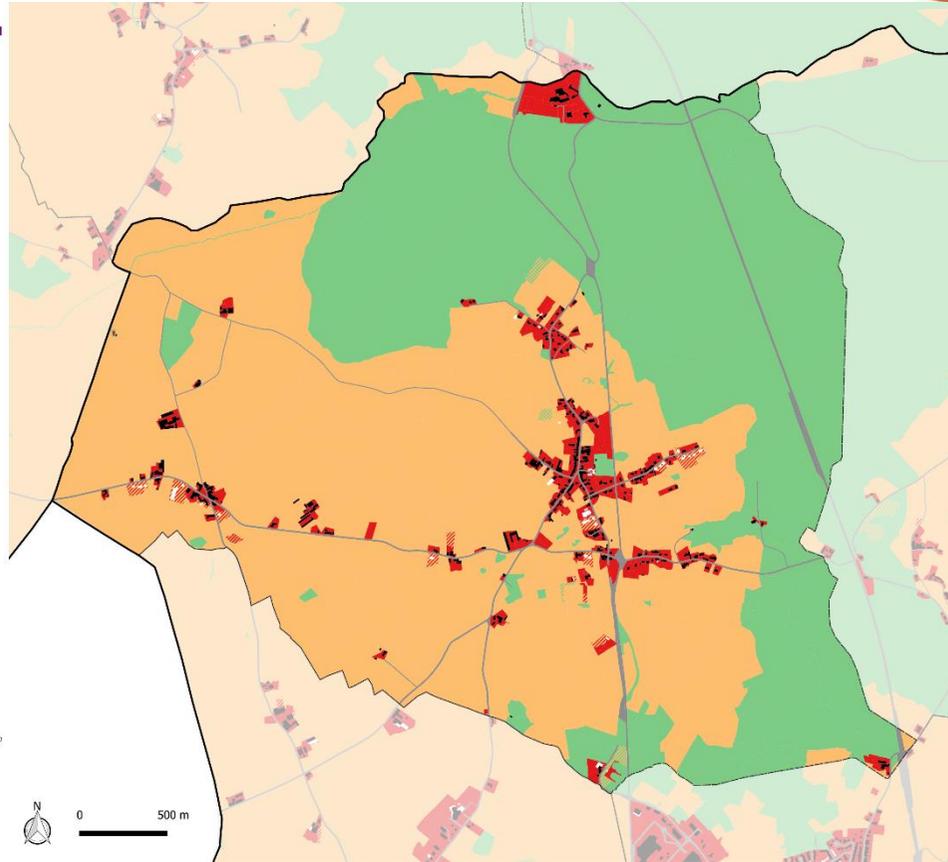
Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Fourmies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

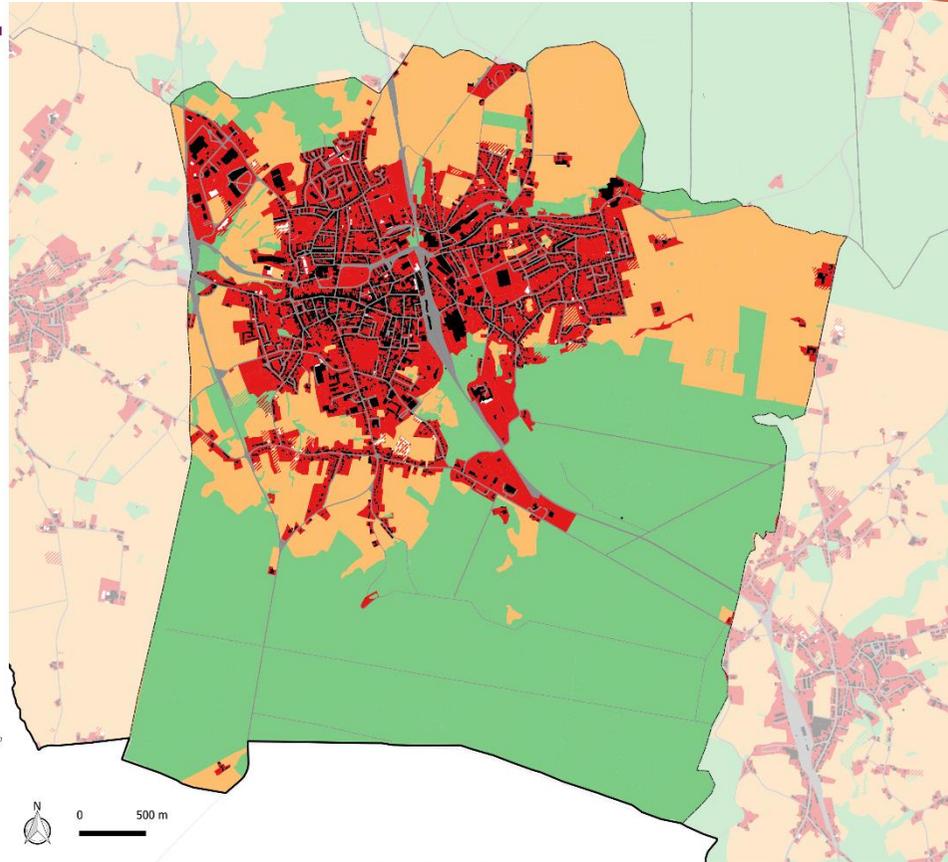
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Glageon

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

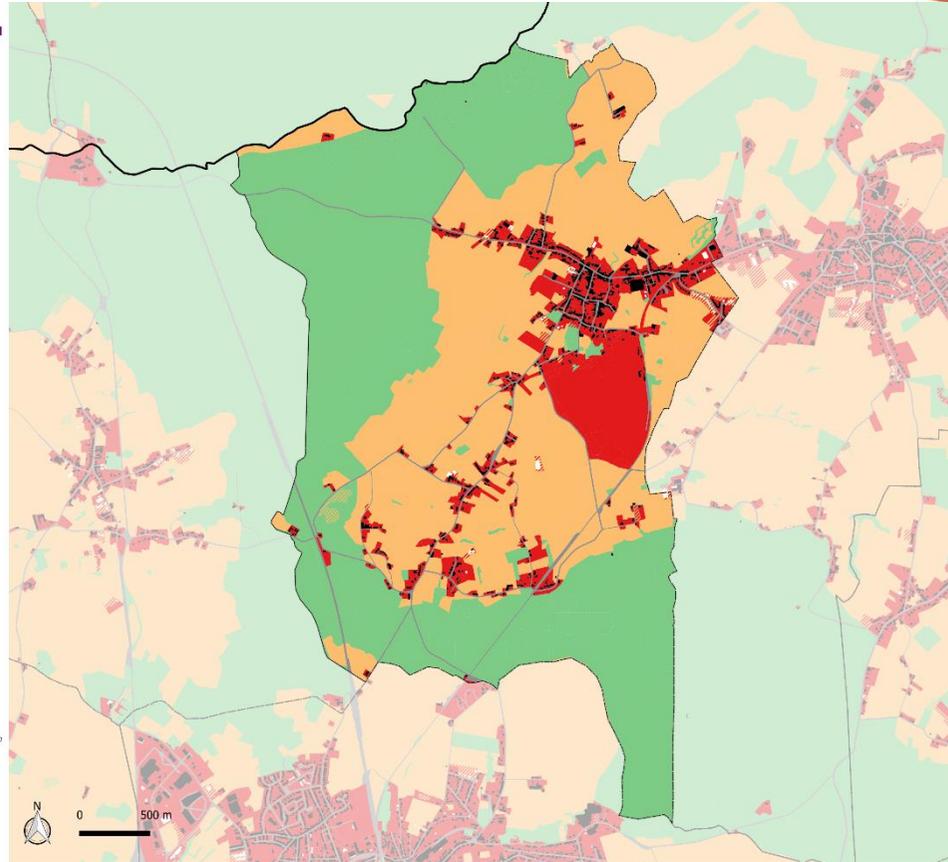
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Moustier-en-Fagne

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

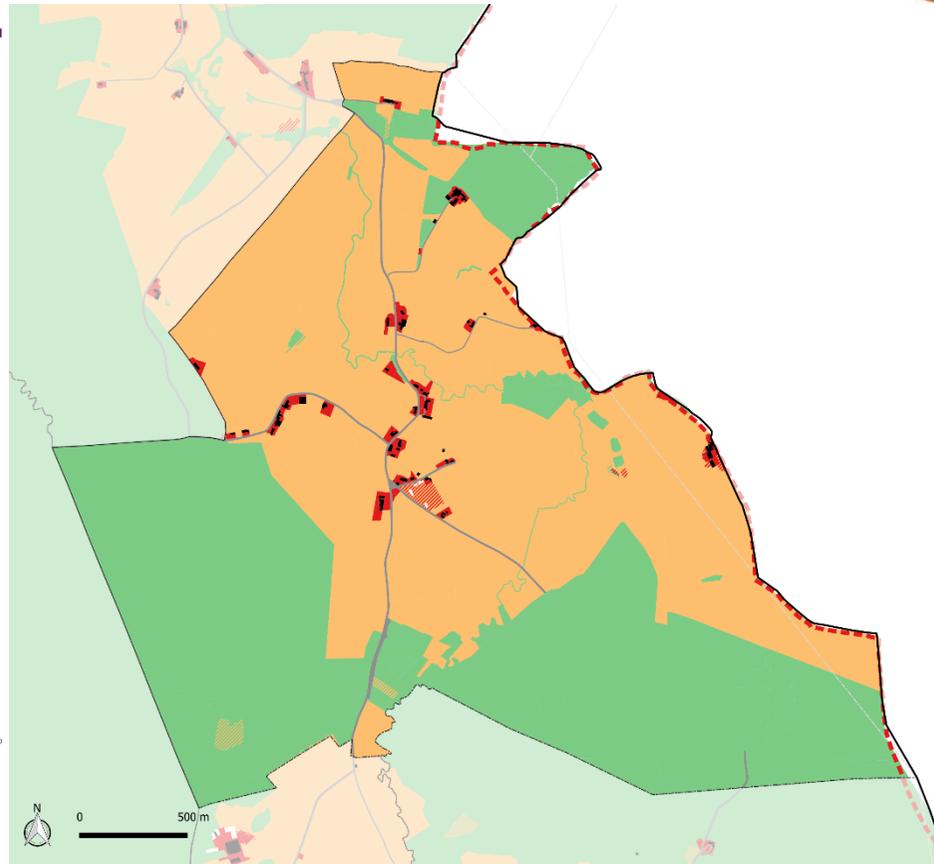
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D PRIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Ohain

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

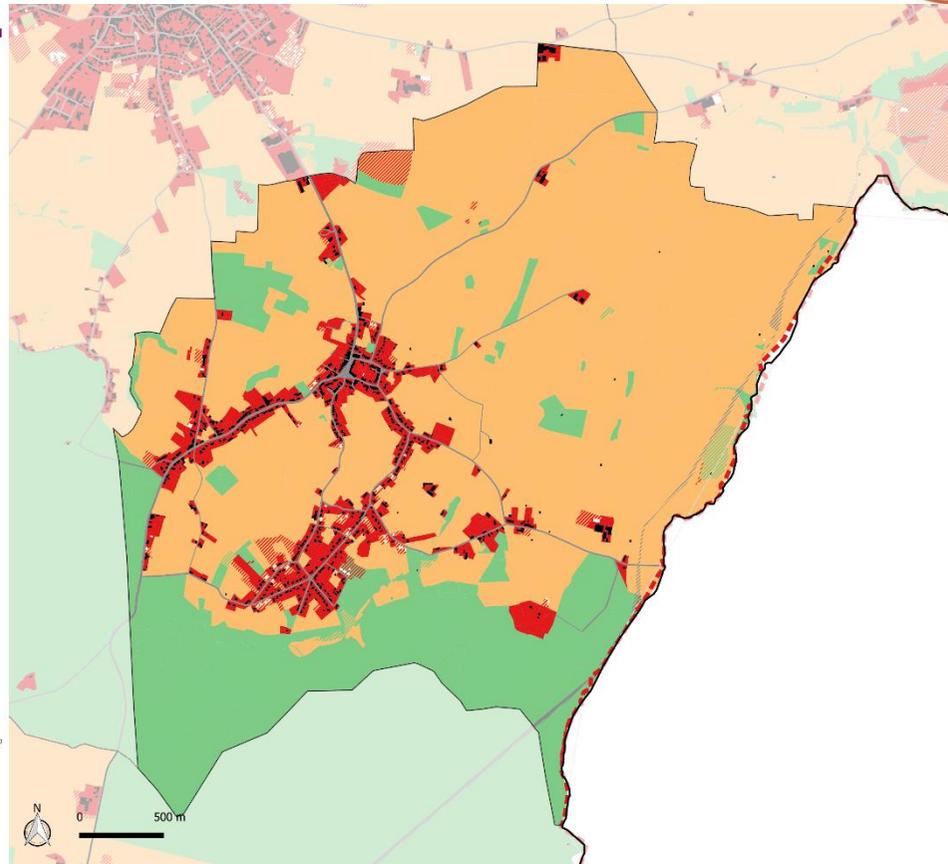
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Trélon

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

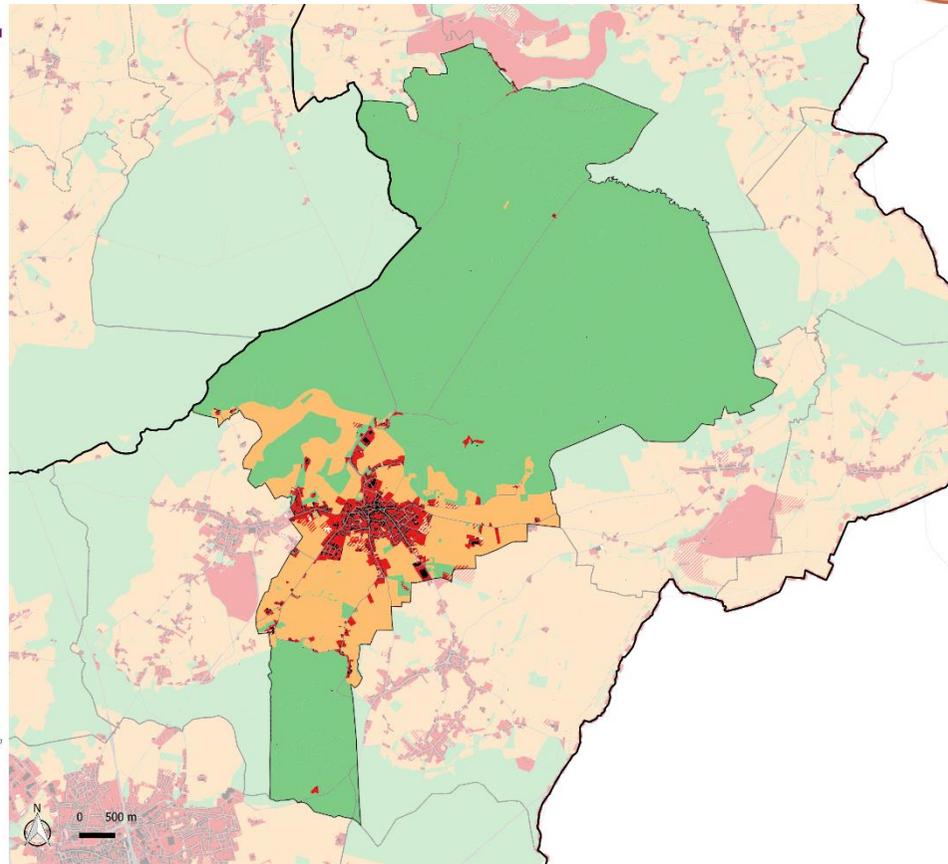
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Wallers-en-Fagne

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

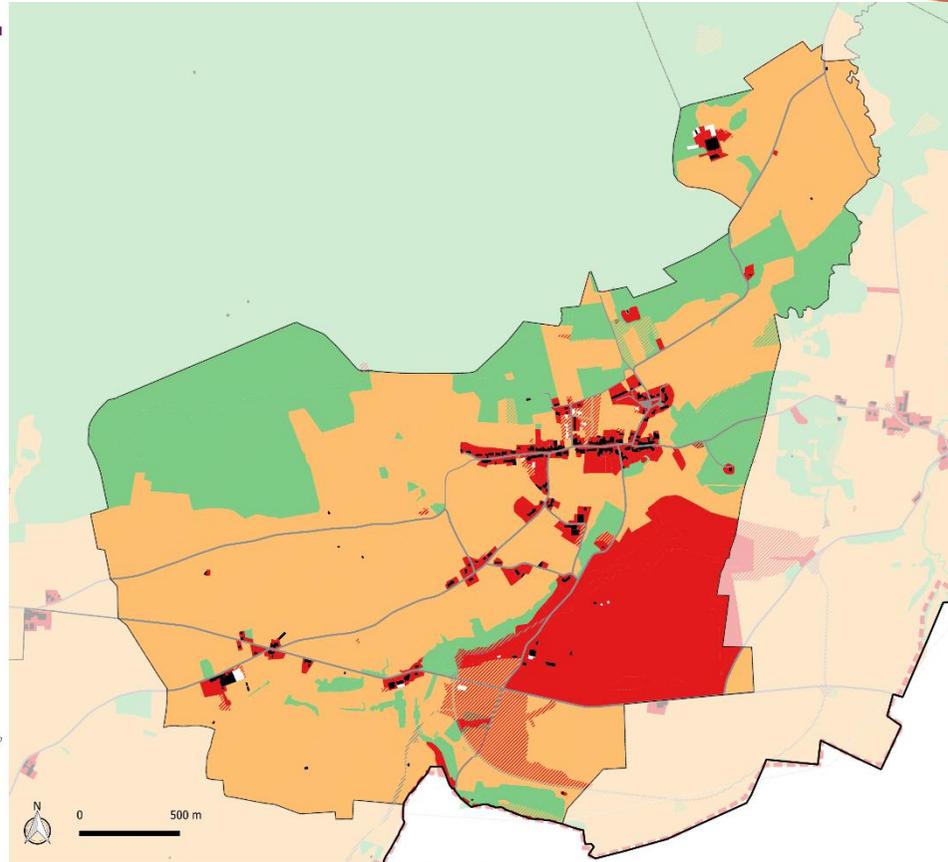
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Wignehies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

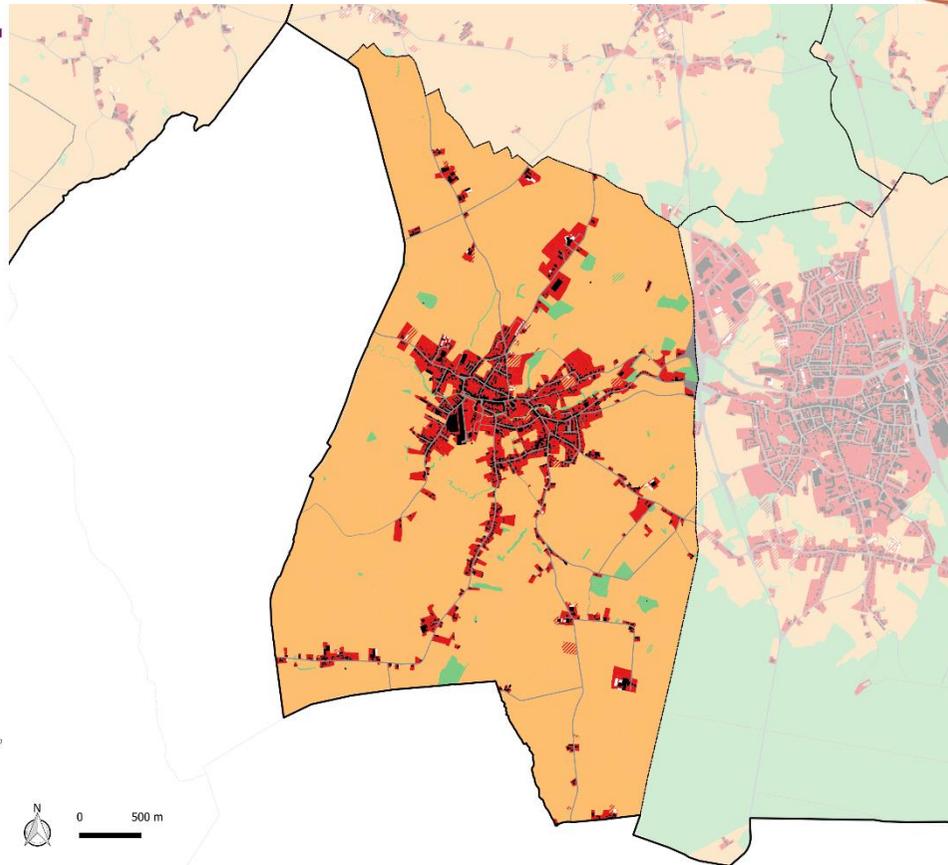
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcelaire, IGN BD Topo
Réalisation : HDUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.



Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Willies

Occupation du sol en 2005 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Occupation du sol en 2015 (4 postes)

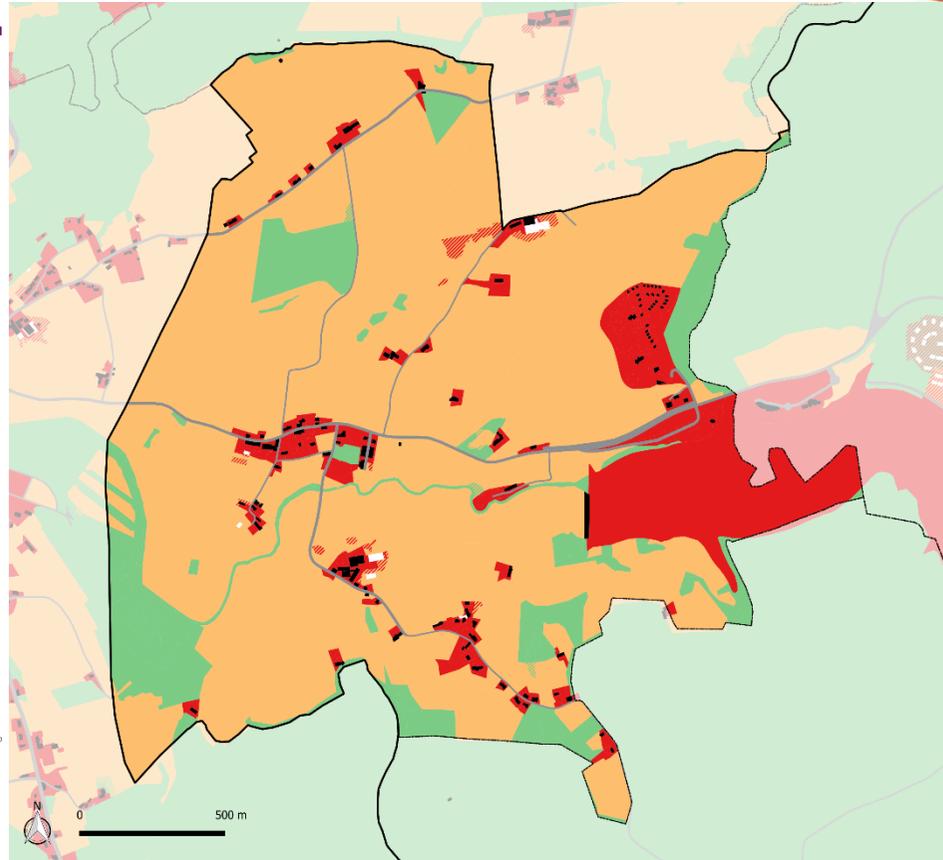
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures

Surfaces bâties

- Surfaces bâties en 2005 (CS 1.1.1.)
- Surfaces bâties en 2015 (CS 1.1.1.)

Limites communales

-



Sources des données : OCS2D FEIGE NFDIC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : ADUS, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OCS2D. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données. Cette donnée peut être précisée selon les besoins.

Commune	Evolution des espaces artificialisés (infrastructures comprises) entre 2005 et 2015 en ha	Taux d'évolution des espaces artificialisés (infrastructures comprises) entre 2005 et 2015	Type de commune (armature urbaine de l'intercommunalité)
Fourmies	10,5	1,7%	Pôle supérieur secondaire
Anor	15,0	5,1%	Pôle intermédiaire
Wignehies	5,6	2,8%	Pôle intermédiaire
Trélon	16,1	8,2%	Pôle de proximité
Glageon	4,7	2,8%	Commune rurale
Ohain	21,8	19,0%	Commune rurale
Féron	5,8	7,0%	Commune rurale
Wallers en Fagne	22,8	17,2%	Commune rurale
Eppe Sauvage	11,7	5,8%	Commune rurale
Baives	11,6	28,9%	Commune rurale
Willies	0	0%	Commune rurale
Moustier en Fagne	1,4	8,4%	Commune rurale

En dehors de Willies, l'artificialisation des sols a augmenté entre 2005 et 2015 sur toutes les communes de la CCSA. Ce phénomène d'artificialisation des sols a été le plus important sur les communes de Wallers-en-Fagne (22,8 ha), Ohain (21,8 ha) et Trélon (16,1 ha).

Les communes de Baives, d'Ohain, de Wallers-en-Fagne sont les communes qui possèdent les taux d'évolution des surfaces artificialisées (infrastructure comprise) les plus élevés de la CCSA.

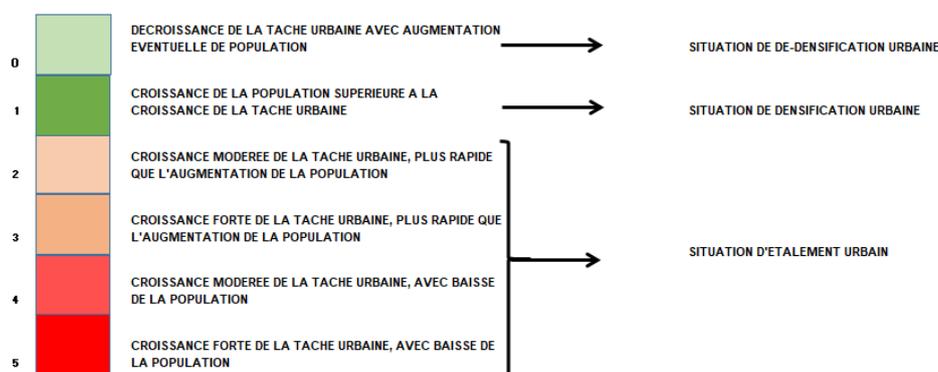
Ces valeurs importantes pour Baives et Wallers-en-Fagne sont à mettre en relation avec les évolutions de la carrière de Wallers-en-Fagne.

En ce qui concerne Willies, les valeurs relevées dans OCS2D montrent que l'artificialisation des espaces naturels et agricoles a été compensée par une renaturation de certains artificialisés.

Un territoire concerné par une situation d'étalement urbain

L'étalement urbain se manifeste lorsque la progression des surfaces urbanisées excède la progression de la population.

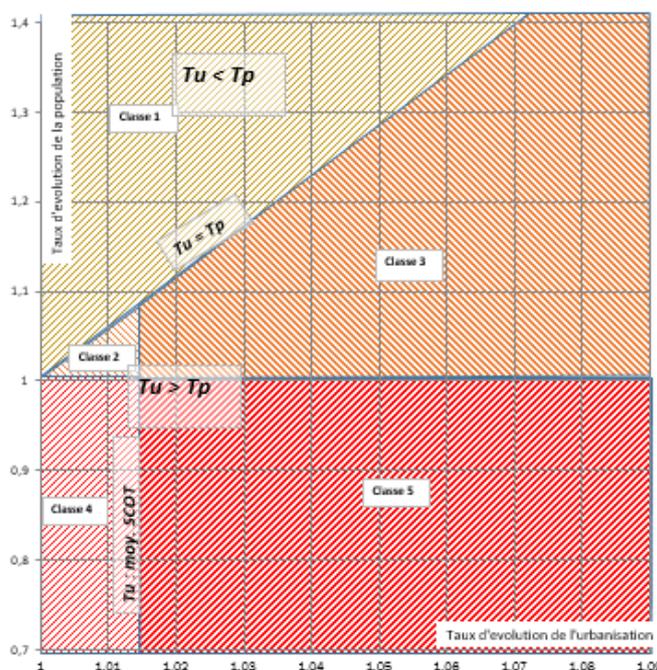
Ainsi, si la tâche urbaine due à l'habitat progresse plus rapidement que la population, le territoire est en situation d'étalement urbain. A contrario, si la croissance de la tâche urbaine est inférieure à celle de la population, le territoire est en situation de densification.



Le taux d'évolution de la population (T_p) correspond au taux d'évolution de la population entre 2005 et 2015 (INSEE).

Le taux d'évolution de l'urbanisation (T_u) correspond au taux d'évolution de la tâche urbaine liée à l'habitat (poste US5) entre 2005 et 2015.

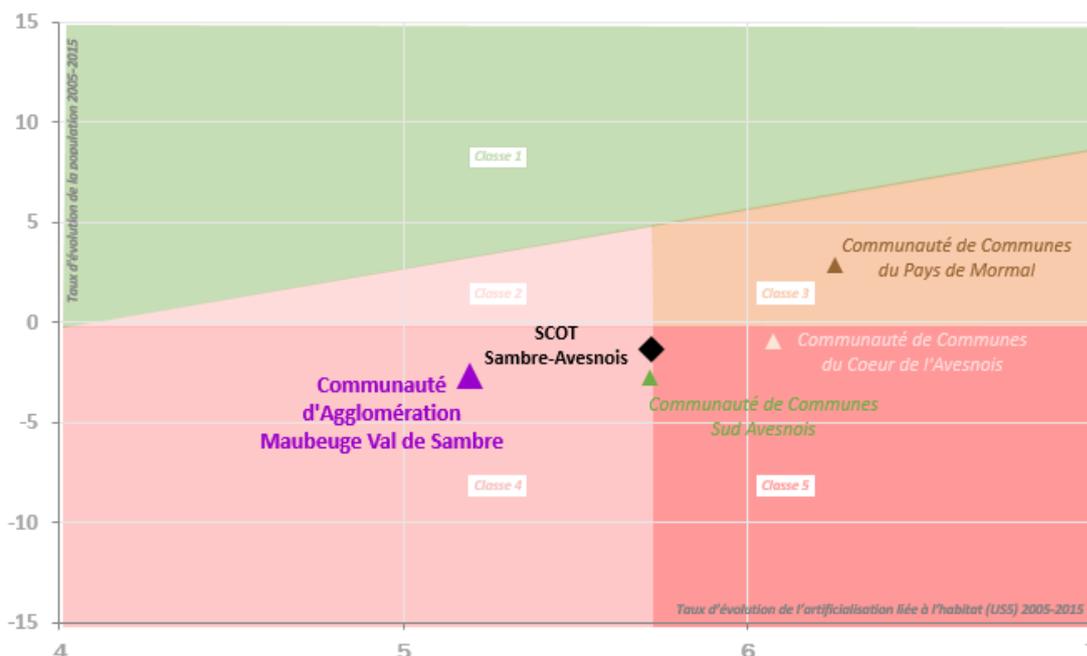
La croissance de la tâche urbaine liée à l'habitat est considérée comme forte quand elle est supérieure à la moyenne du SCOT.



Le territoire de la CCSA est concerné par une situation d'étalement urbain.

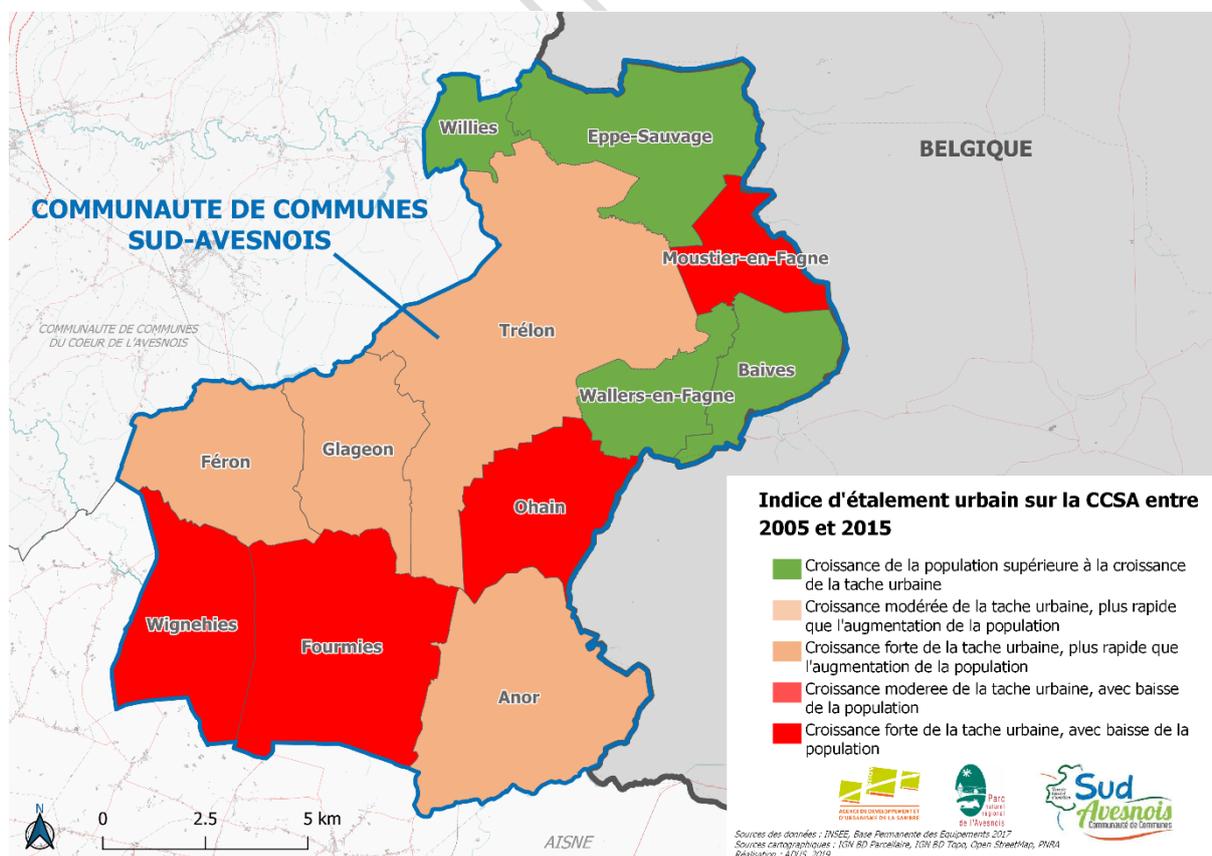
De manière générale, la progression de la tâche urbaine liée à l'habitat est supérieure au taux d'évolution de la population sur la même période. La situation est d'autant plus préoccupante lorsqu'elle se combine à une baisse de population (classe 4 et 5). La progression de la tâche urbaine liée à l'habitat est plus importante que sur la CAMVS mais moins importante que sur la 3CA, également concernés par une situation d'étalement urbain et de baisse de la population.

Indice d'étalement urbain – Habitat (US5) – 2005 / 2015



A l'échelle communale, seules quatre communes du nord-ouest de la CCSA ne se trouvent pas en situation de d'étalement urbain.

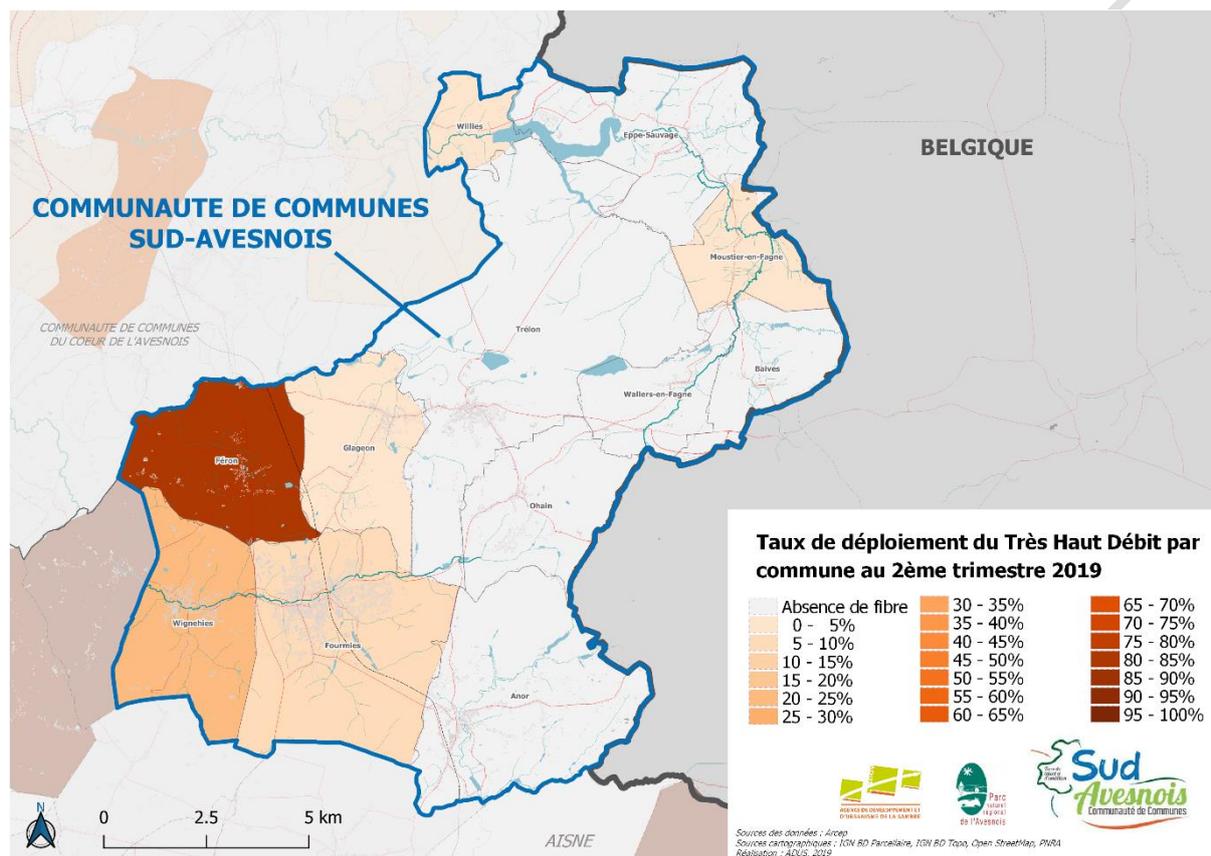
Les communes de Moustier-en-Fagne, Ohain, Wignehies et de Fourmies sont dans une tendance défavorable, puisqu'elles ont connu une croissance de la tâche urbaine supérieur à celle de l'arrondissement tout en connaissant une baisse de leur population.



VIII- Numérique

Le secteur du numérique est depuis plusieurs années un élément stratégique et indispensable dans l'aménagement des territoires. En effet, le développement des usages du numérique a profondément changé les modes de vie, de consommation de travail, l'administration etc. des infrastructures performantes sont nécessaires pour le développement des entreprises et la vie des citoyens. Dans le cas contraire, les territoires risquent de se retrouver à la marge, ce phénomène est qualifié de fracture numérique.

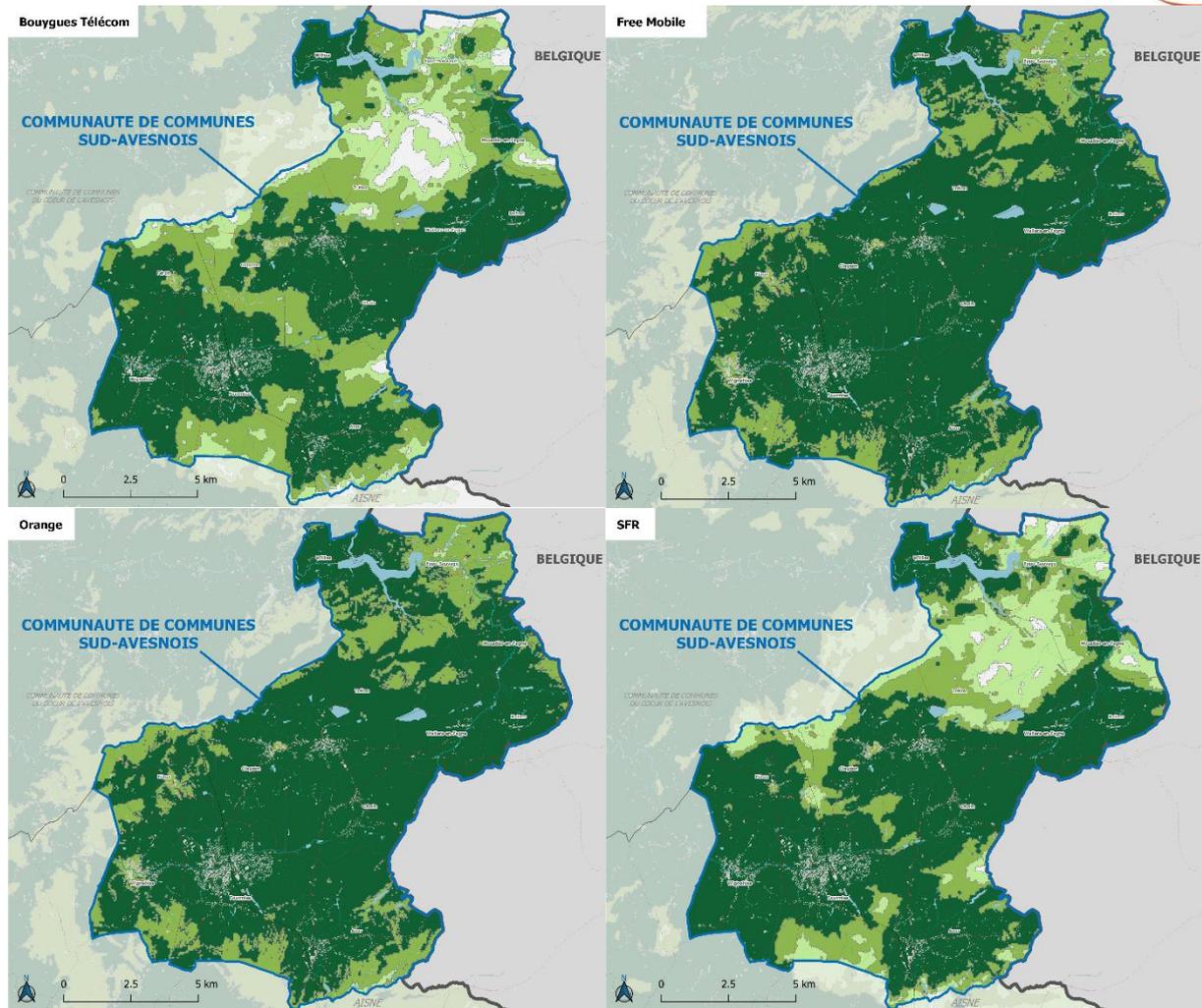
Le développement du très haut débit internet et de la 4G sont aujourd'hui nécessaires pour développer les nouveaux services et usages du numérique.



Le très haut débit (THD) est en cours de déploiement sur le territoire. Sur la CCSA, ce déploiement est réalisé par le Syndicat Mixte 59-62. L'objectif du Syndicat Mixte est que la fibre soit disponible sur l'ensemble des communes du département du Nord et du Pas-de-Calais d'ici à fin 2022.

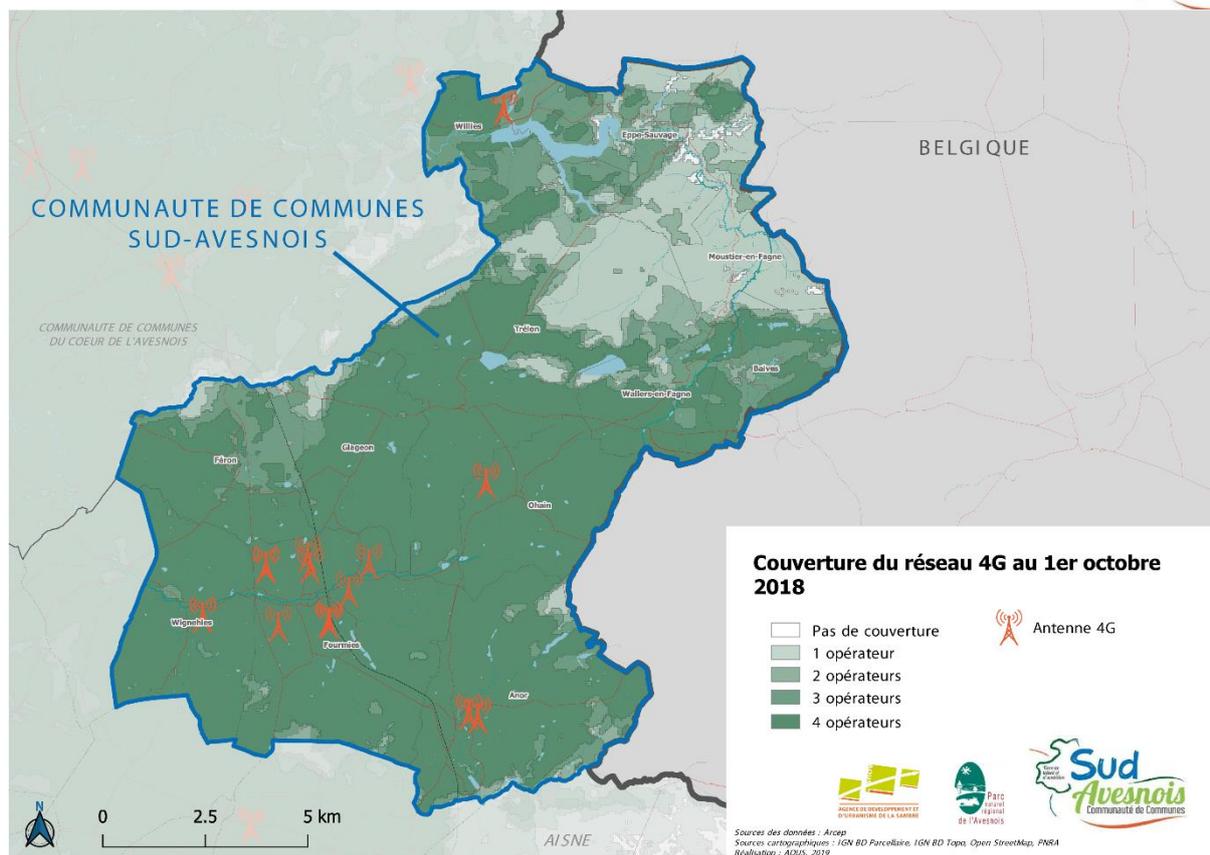
A l'issue du deuxième trimestre 2019, six communes comptent des logements ayant accès à la fibre : Féron, Wignehies, Fourmies, Glageon, Willies et Moustier-en-Fagne. Les trois premières communes comptent respectivement 83,6%, 24,0% et 7,2% de foyers pouvant être raccordés au THD. Pour chacune des trois communes suivantes, l'arcep ne recense qu'un unique point de raccordement au réseau, il n'apparaît donc pas pertinent de parler de déploiement au deuxième trimestre pour ces communes.

L'analyse des couvertures mobiles sont réalisés à partir de données fournies par l'arcep. Les données présentées sont des données théoriques calculés à partir de modèles mathématiques prenant en compte l'emplacement des antennes, le relief, la présence de forêt. Si ces données permettent d'avoir un aperçu de la couverture des réseaux mobiles sur le territoire, il est cependant possible de constater des différences à l'usage.



Les quatre opérateurs possèdent sur une majorité du territoire une bonne voire une très bonne couverture 2G. Pour deux opérateurs, à proximité de la frontière Belges et sur la forêt de Trélon, la couverture est limitée et localement il n'y a pas de couverture.

DOCUMENT



Dans l'ensemble, le territoire dispose d'une bonne couverture 4G théorique par les opérateurs nationaux. Cependant, la forêt Trélon, l'ensemble de la commune de Moustier-en-Fagne, et une partie de la commune d'Eppe-Sauvage ne sont couverts que par un seul opérateur.

Par ailleurs Baives a bénéficié du programme de couverture des zones blanches de centre-bourgs, ce qui lui a permis d'être couverte par les réseaux 2G/3G de l'ensemble des opérateurs.

Suite à l'attribution des bandes 700 Mhz et 800 Mhz (qui sont les bandes de fréquences attribuées pour l'exploitation de la 4G) l'Etat a imposé aux opérateurs retenus un calendrier de déploiement. Il vise notamment à atteindre une couverture de 99,6% de la population française couverte par la bande 800 MHz d'ici à 2027.

De plus, l'Etat prévoit spécifiquement la couverture d'une zone peu dense, composée de 22 500 communes rurale (qui représentent 14% de la population, mais 63 % du territoire) parmi lesquelles figurent Baives, Eppes-Sauvage, Moustier-en-Fagne, Wallers-en-Fagne et Willies. Les trois opérateurs détenteur d'une autorisation d'exploitation de bande de fréquence sont tenus au 17 janvier 2017 de couvrir au moins 40% de la population de cette zone.

Ces éléments favorisent le déploiement d'infrastructures numériques performantes sur le territoire.